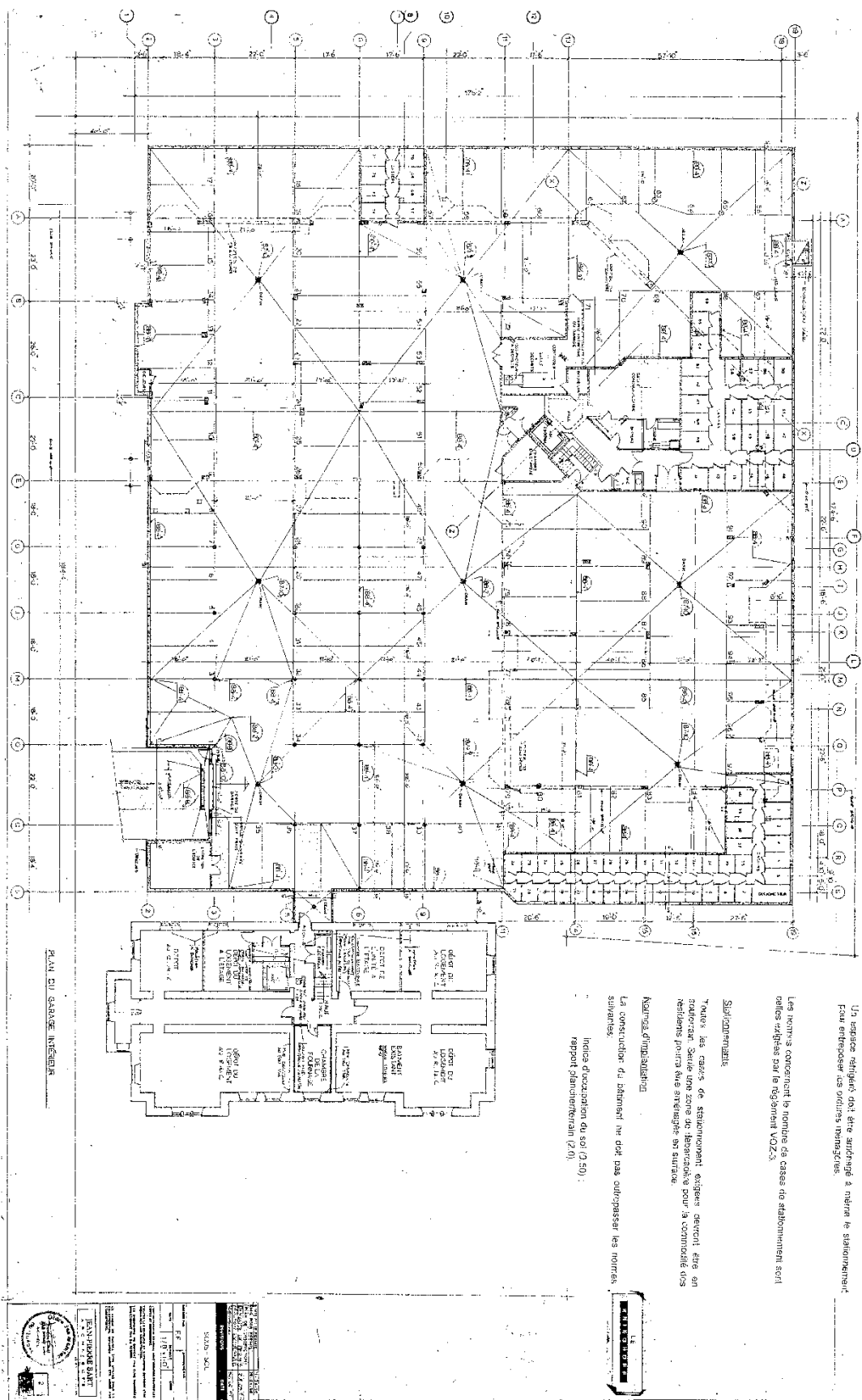


DOCUMENT NUMÉRO 1

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 314 804 ET
1 314 805 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



PLAN DU GARAGE INTERIEUR

PROJET DE GARAGE INTERIEUR
 LE 11/11/00
 11/01/01
 11/02/01

Oracles aménagés

Un espace affecté doit être aménagé à même le stationnement pour entreposer les oracles aménagés.

Les notes concernant le nombre de cases de stationnement sont celles édictées par le règlement VOZS.

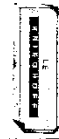
Stationnement

Toutes les cases de stationnement existantes seront être en état. Seule une zone de bureaux pour le comité des résidents pourra être aménagée en surface.

Normes d'ingénierie

La construction de l'immeuble ne doit pas outrepasser les normes suivantes:

Norme d'occupation du sol (O.S.): rapport planimétrique (2/1)



ANNEXE VI

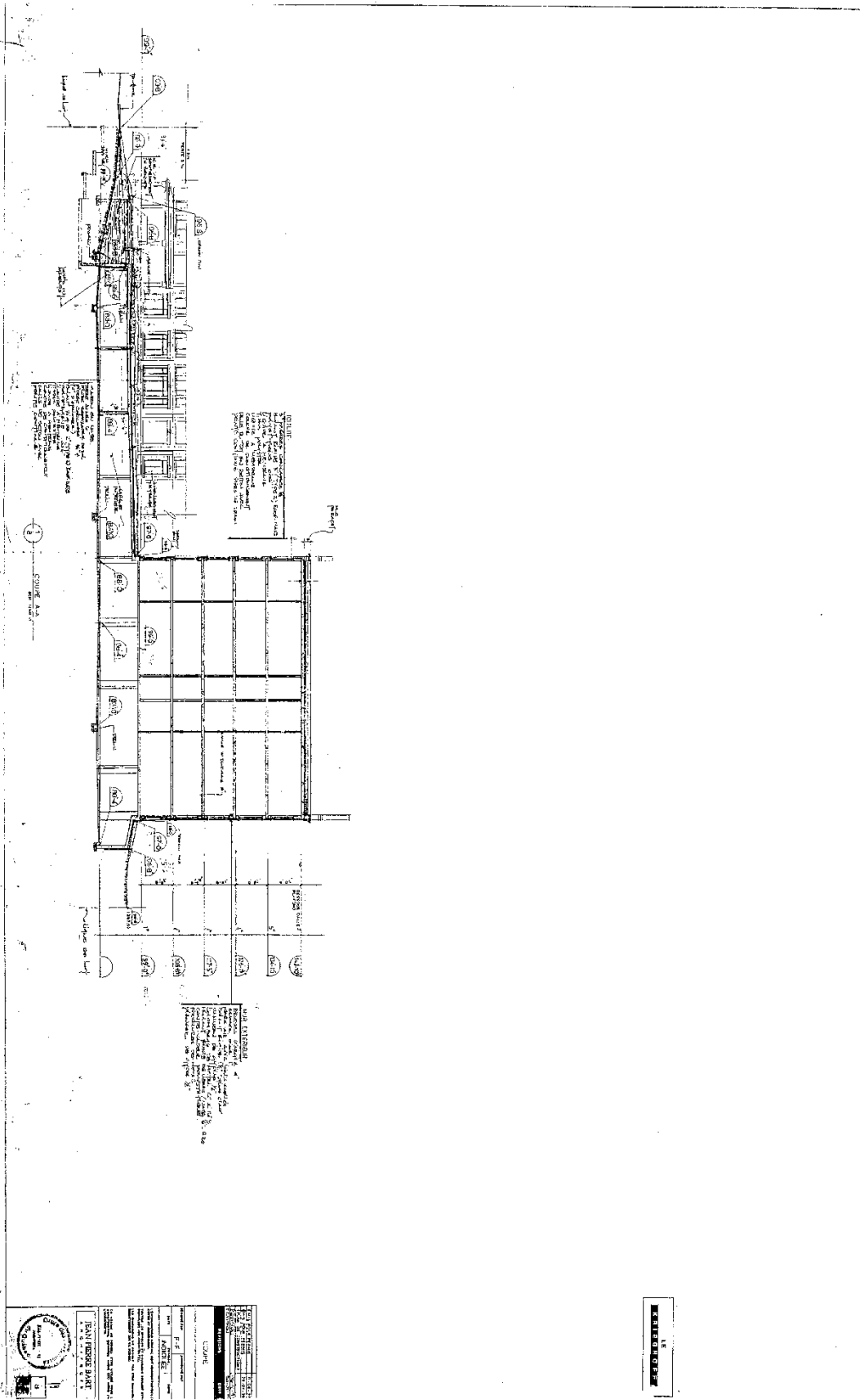
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



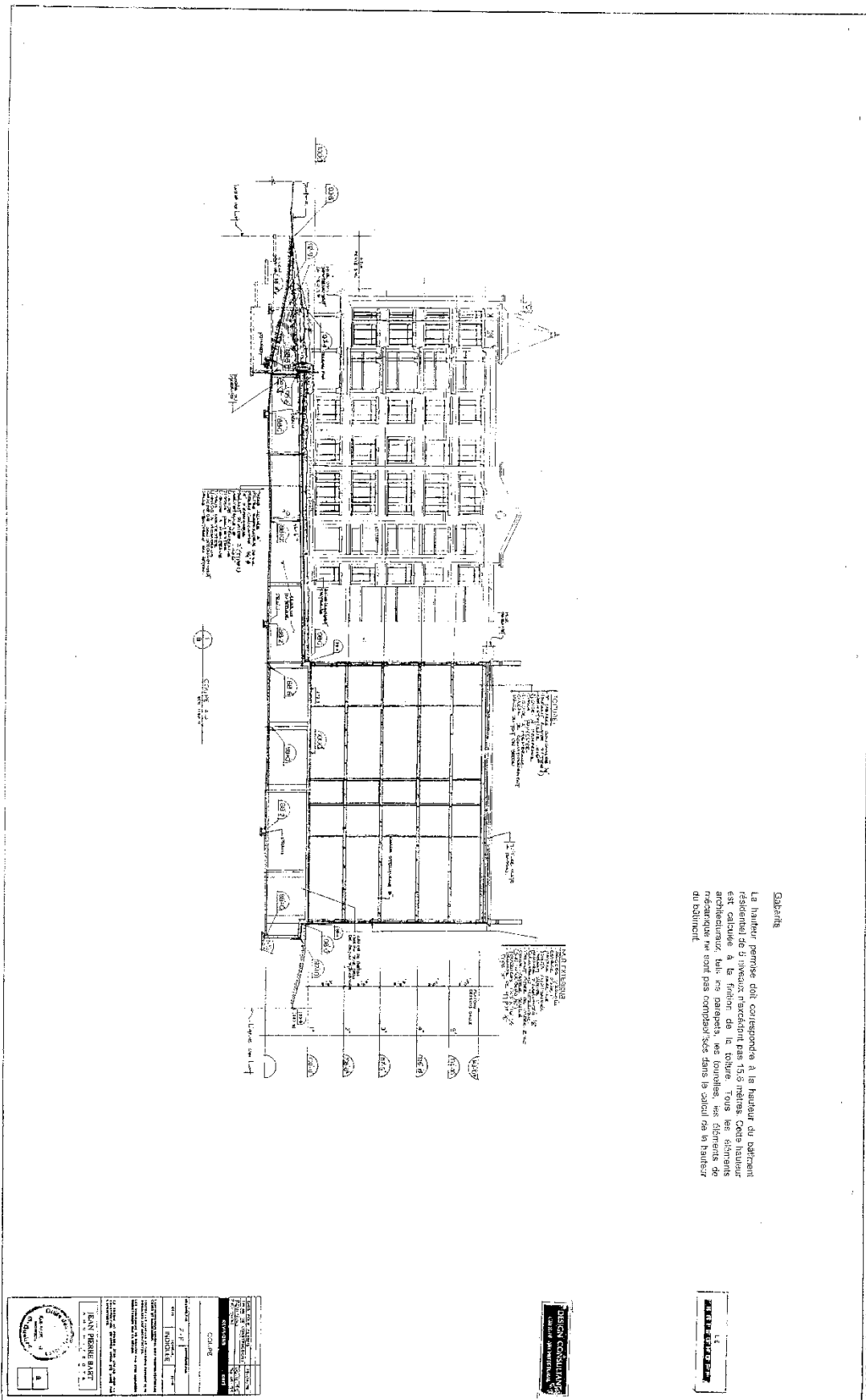
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



La hauteur permise doit correspondre à la hauteur du bâtiment
 est autorisée de 3 étages maximum pas 13,5 mètres. Cette hauteur
 est relative à la toiture. Tous les éléments
 architecturaux tels que les corniches, les débris de
 rebordure ne sont pas compris dans la hauteur du bâtiment.

JEAN-FRANÇOIS MARTEL Architecte No. 12345	COLLABORATEUR
Date: 2023-10-27 Lieu: Québec, Québec	Titre: Architecte

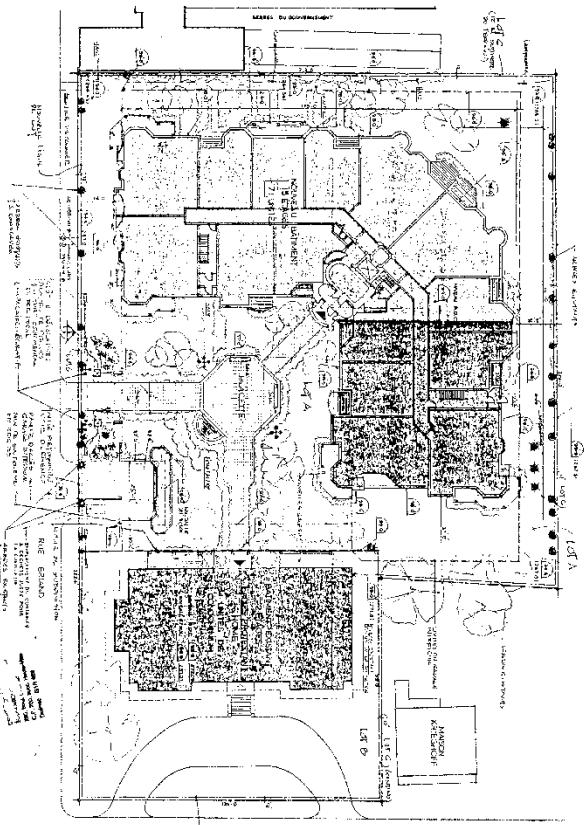
JEAN-FRANÇOIS MARTEL Architecte No. 12345	COLLABORATEUR
---	---------------

VILLE DE QUÉBEC
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Végétation

Les arbres existants dans la cour anterie à la limite ouest au coté du terrain sont à conserver. On cherchera aussi à conserver la majorité des arbres en bordure. On cherchera aussi à conserver la majorité des arbres existants dans le terrain. Les arbres à conserver seront plantés dans la cour anterie, dans la cour arrière et dans la cour latérale. Les arbres à conserver seront plantés dans la cour anterie, dans la cour arrière et dans la cour latérale.

Niveau du terrain

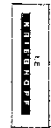
Le niveau moyen du terrain est présentement la même que celui des voisins et devra le demeurer durant la construction de ce nouveau édifice.

Aménagement paysager

La cour avant sera plantée sur terrain Brand peut être pourvue d'un drainage. Les arbres y seront plantés de façon à ne pas gêner la circulation. Les arbres seront plantés de façon à ne pas gêner la circulation. Les arbres seront plantés de façon à ne pas gêner la circulation.

Régionalité existants

Le bâtiment existant "Ladex Proseant Home" devra être conservé comme un bâtiment local afin de préserver son caractère architectural. Aucune partie du nouveau bâtiment ne devra s'appuyer à ce dernier. Il faut tenir compte de la présence de la maison Kinghoff en ce qui concerne l'aménagement paysager derrière la cour arrière de ce dernier bâtiment existant.



Une clôture devra délimiter la propriété privée le long de la rue Brand. Cette clôture sera en métal corvé et ses supports seront composés d'éléments de bois.

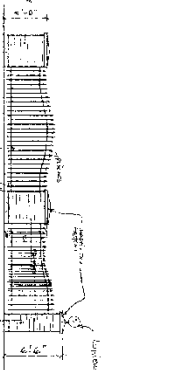
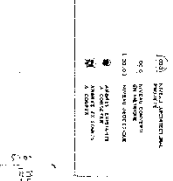
Un niveau sera établi sur le site de façon à ce que le terrain devant le bâtiment de construction ne soit ni plus haut ni plus bas que le terrain devant le bâtiment existant. Le plan d'aménagement devra indiquer les plantations à conserver et celles prévues sur le site.

ÉTAT DES SERVICES

TYPE DE SERVICE	DATE D'ÉMISSION	NUMÉRO
PROJET	2008	1314804
PROJET	2008	1314805

BOUCLE D'ÉNERGIE & DISTRIBUTION DES ÉLÉMENTS

ÉLÉMENT	TYPE	LOCALISATION
ÉLÉMENT	TYPE	LOCALISATION
ÉLÉMENT	TYPE	LOCALISATION



ÉTAT DES SERVICES

TYPE DE SERVICE	DATE D'ÉMISSION	NUMÉRO
PROJET	2008	1314804
PROJET	2008	1314805

Sécurité

Compte tenu du nombre de résidents potentiels, il est recommandé d'installer un système de sécurité en contact urbain sécurisé ou un système de vidéosurveillance à l'extérieur du bâtiment.

Une distance de 7 m doit séparer le "Ladex Proseant Home" de la nouvelle construction.

Logos and official stamps including the City of Quebec seal and professional signatures.

ANNEXE VI

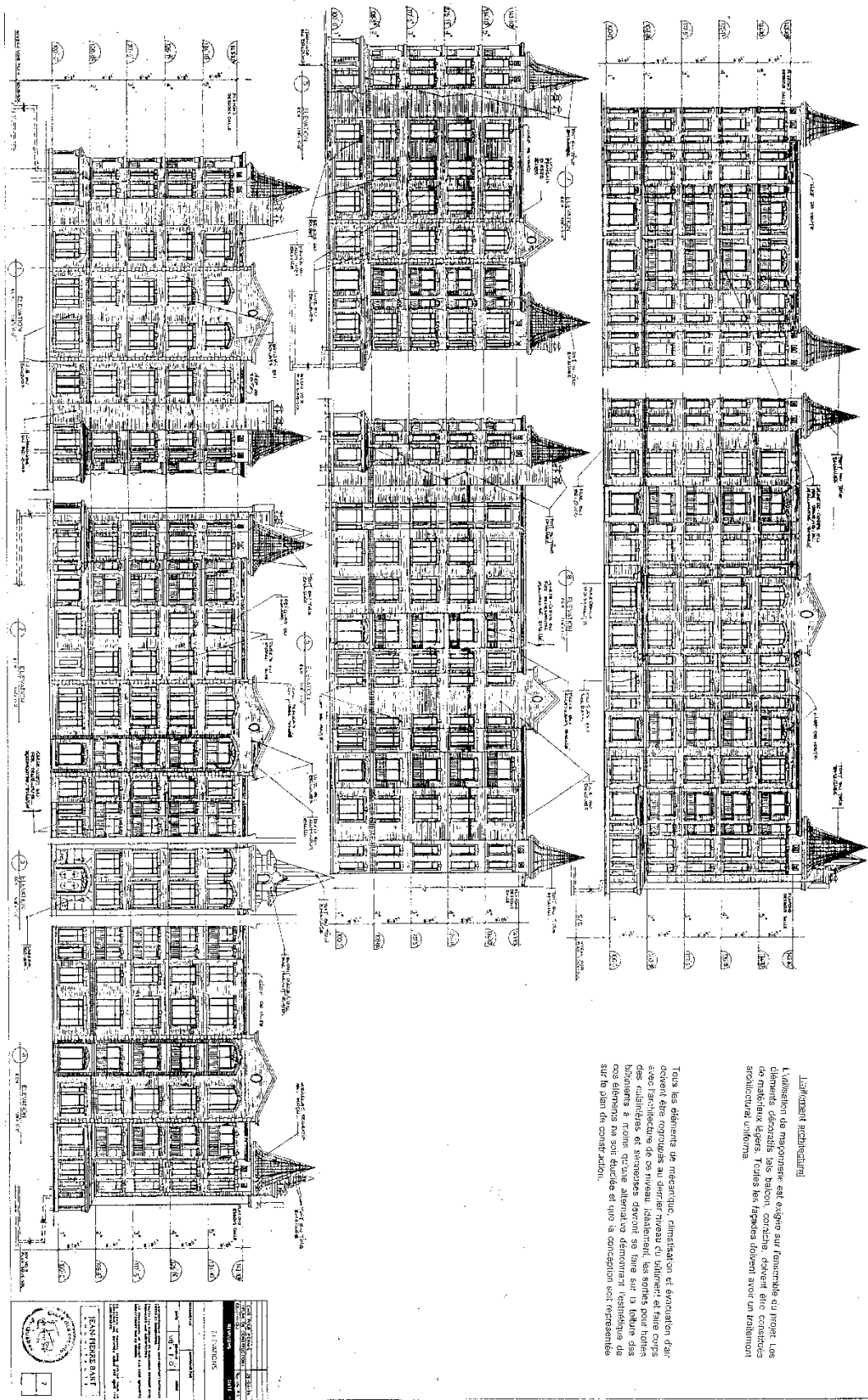
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCAIVQ4PC01D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**



L'alignement architectural
 L'alignement de maçonnerie est exigé sur l'ensemble du projet. Les
 éléments décoratifs tels le fronton, doivent être construits
 en matériaux légers. Toutes les apparences doivent avoir un traitement
 architectural uniforme.

Tous les éléments de mécanique, climatisation et évacuation d'ar-
 cades, d'escaliers, au dernier niveau du bâtiment, et faire corps
 avec l'architecture de ce niveau. Idéalement, les portes pour toutes
 les entrées à moins de 1,80 m de hauteur, doivent être sur la façade des
 ces éléments ne soit étendue et que la conception soit représentée
 sur le plan de construction.

JEAN FERRE BAR
 ARCHITECTE
 1111 AVENUE DE LA GAZETTE
 QUÉBEC, QUÉBEC
 TEL: 514 399-1111
 FAX: 514 399-1111



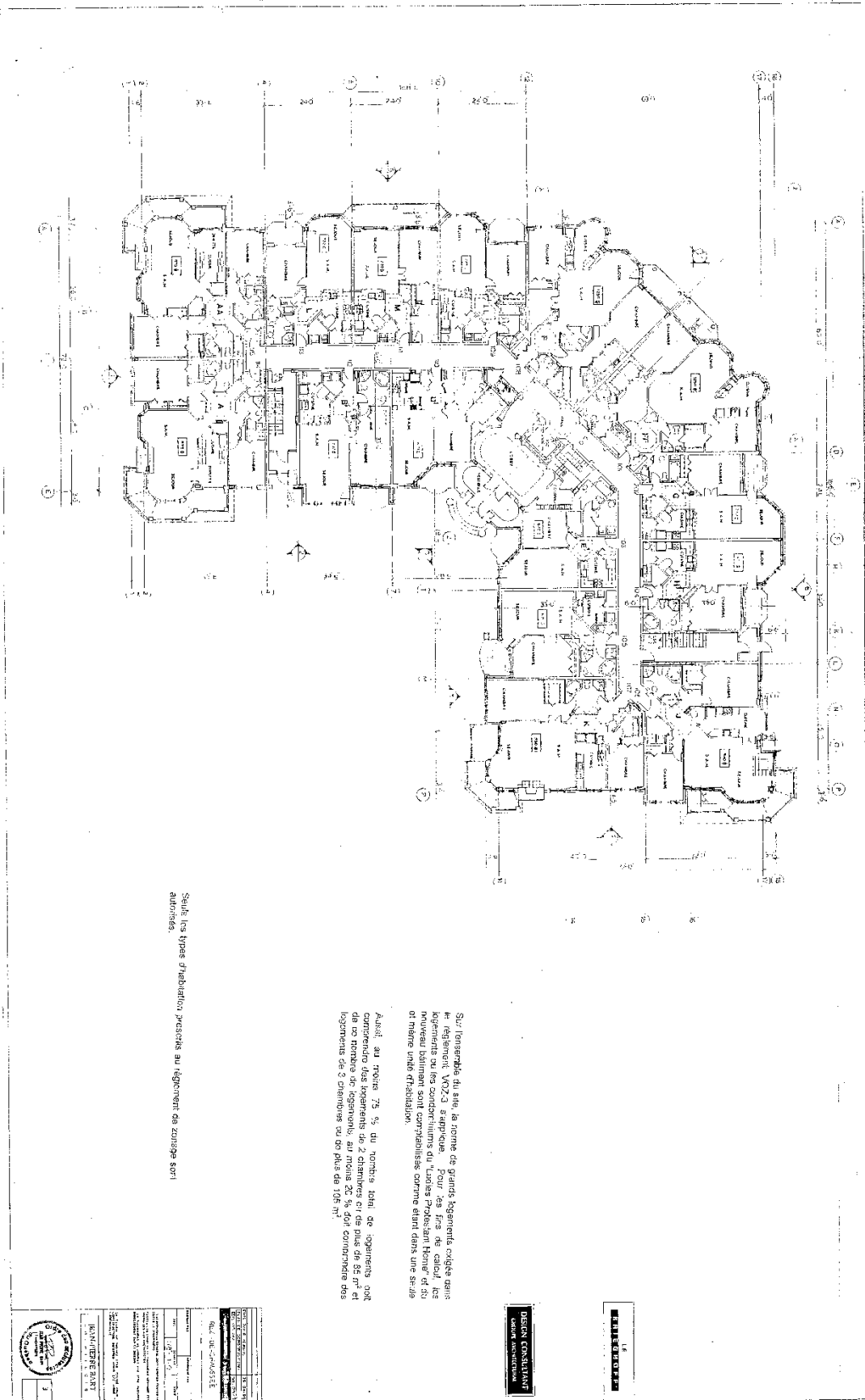
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



M. M. M.

DESIGN CONSULTANT

VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

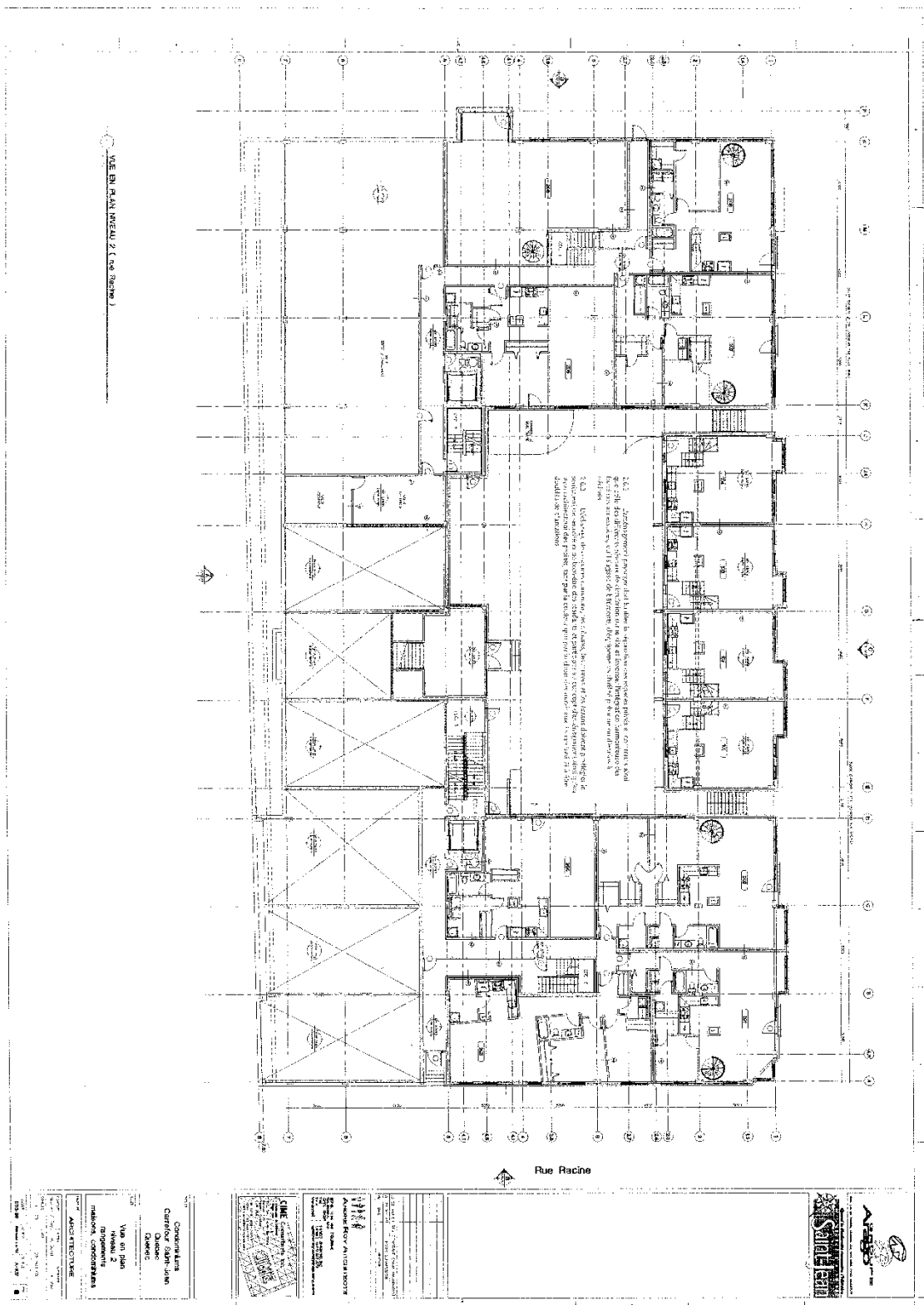
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement :	R.C.A.1V.Q. 4	No du plan :	RCA1VQ4PC01F
Préparé par :	M.M.	Échelle :	
			Directeur Service de l'aménagement du territoire

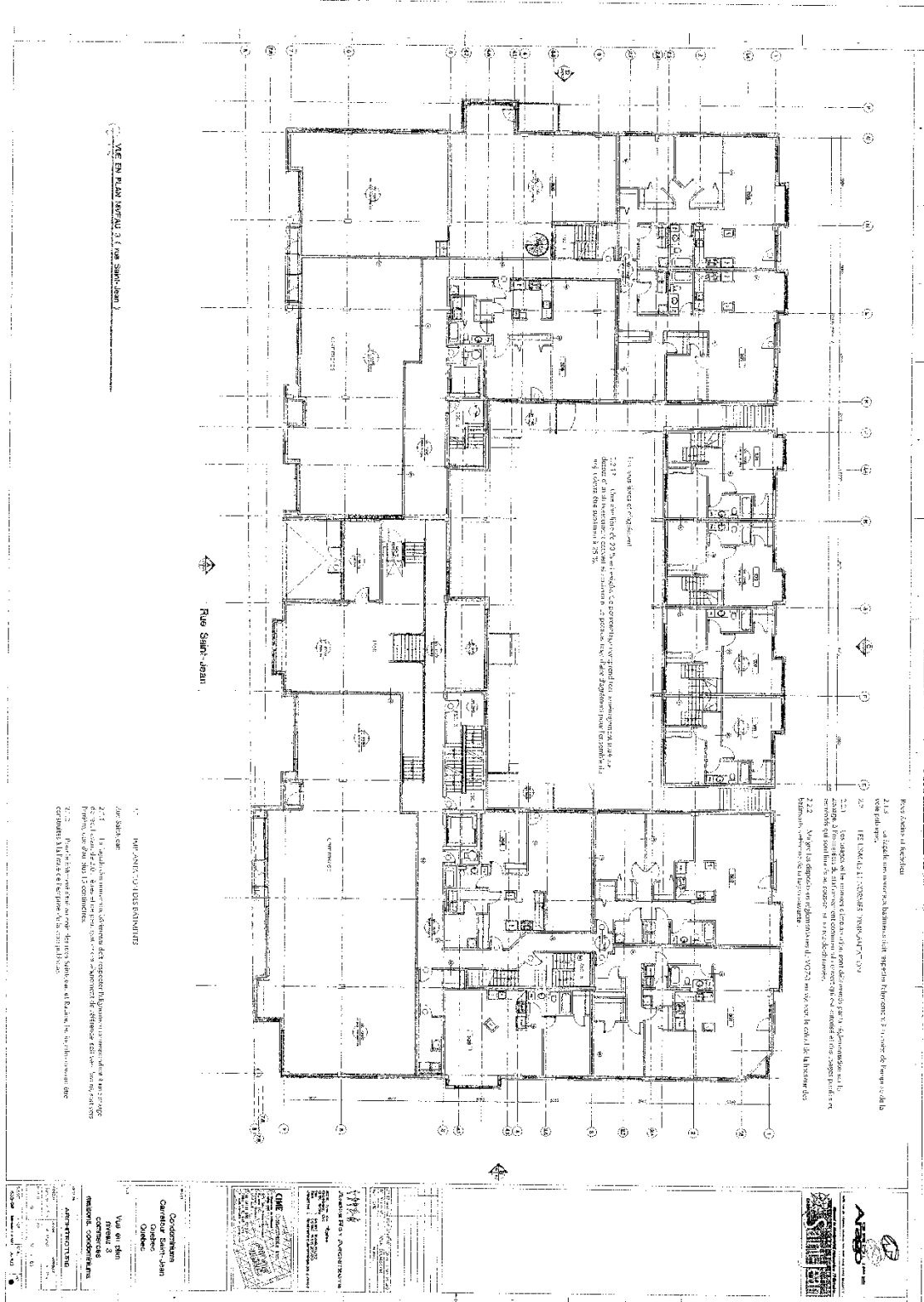
DOCUMENT NUMÉRO 2

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 2 177 686 ET
2 177 687 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**



VILLE DE QUÉBEC

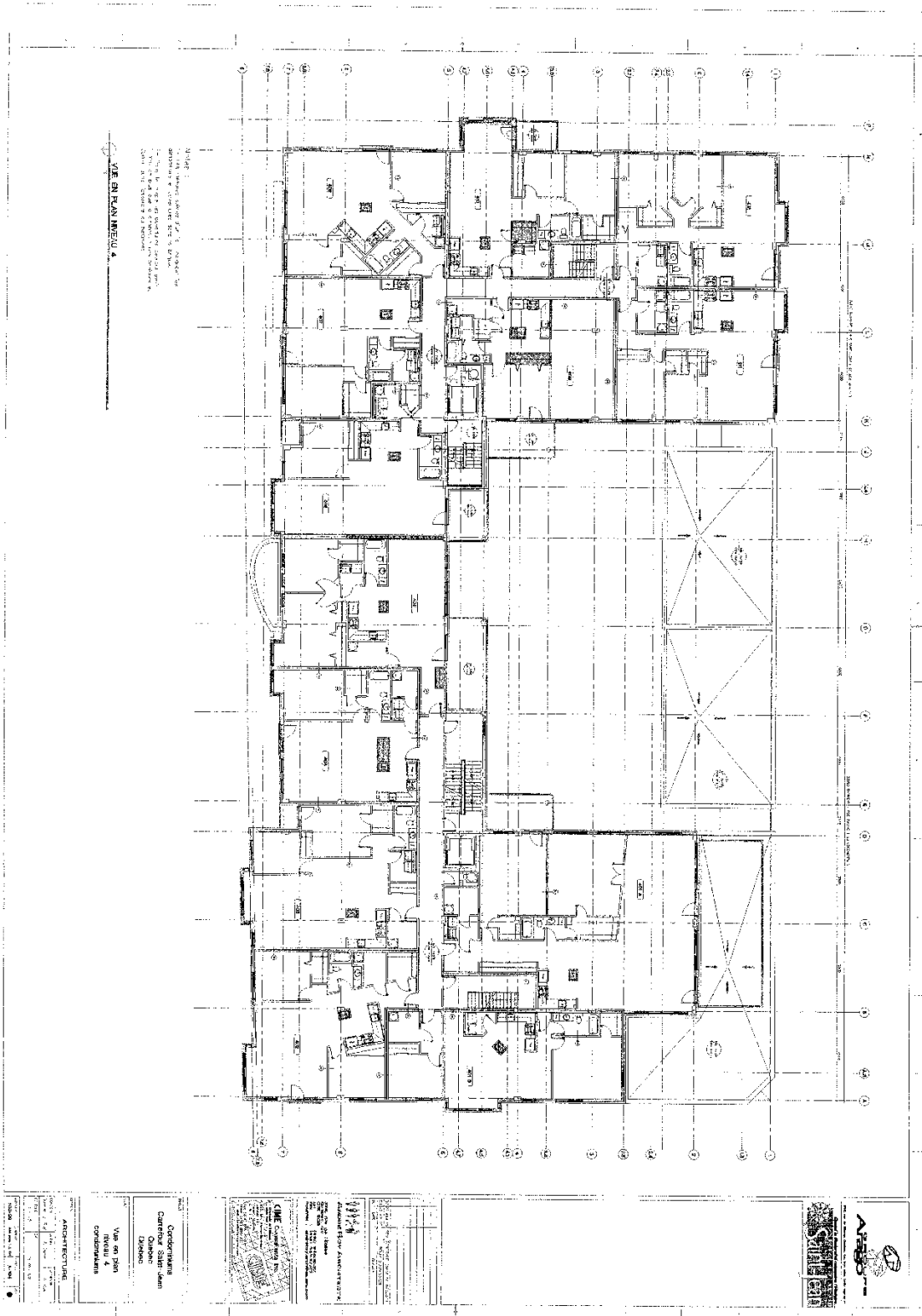
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



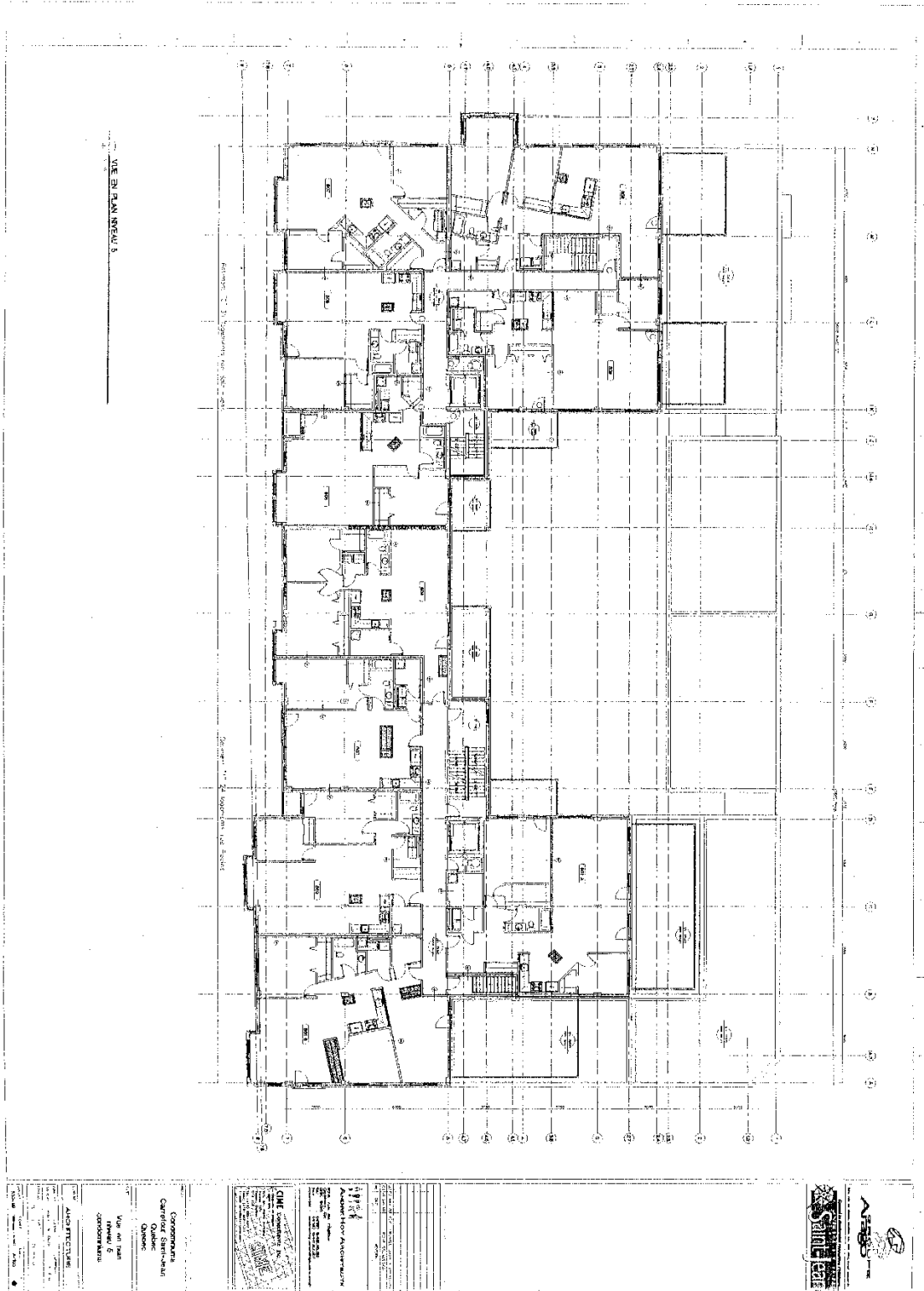
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



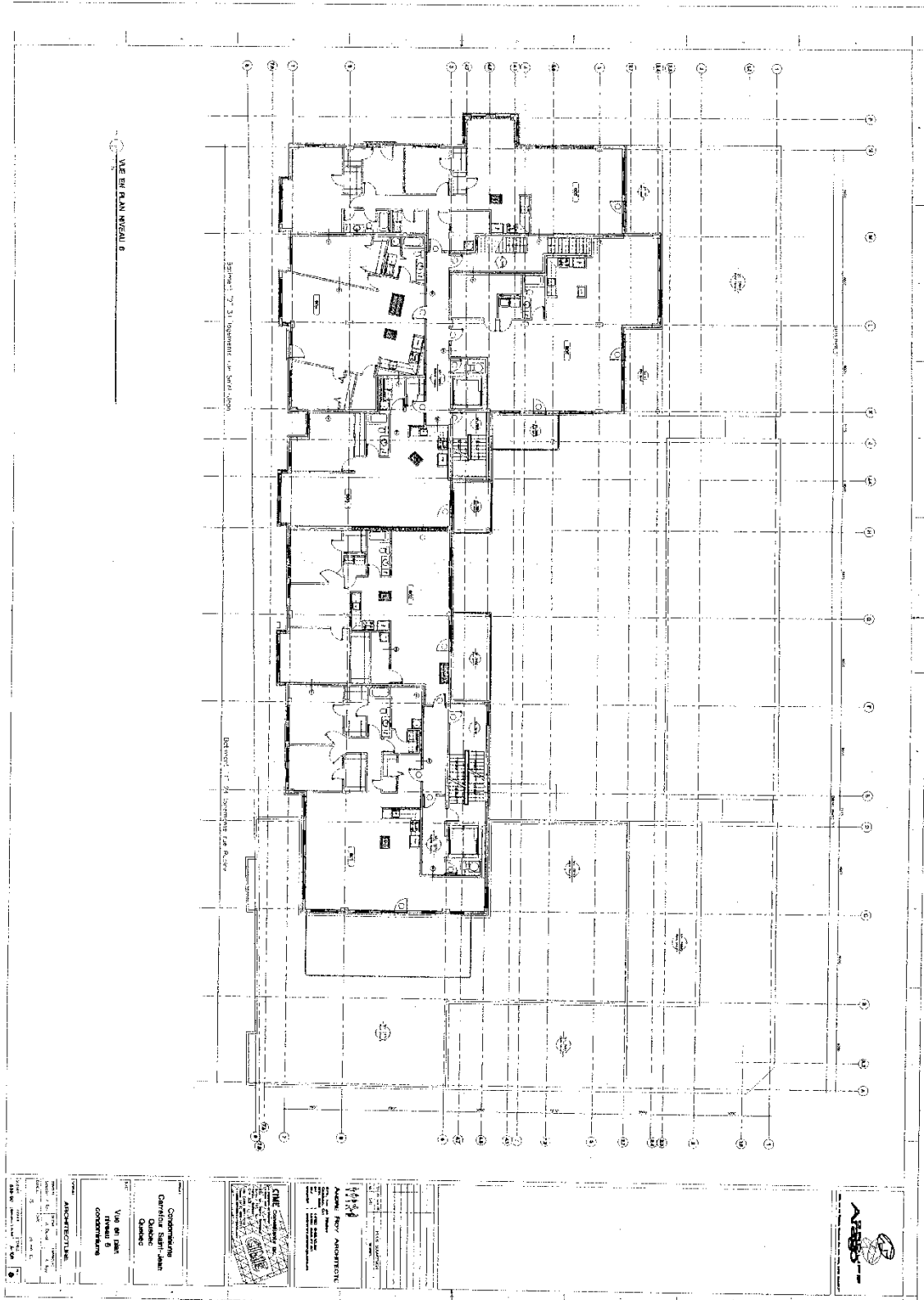
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



<p>PROJET</p> <p>2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS</p>	<p>PROJETANT</p> <p>ANDRÉE BOYV ANTOINETTE</p> <p>1000, RUE DE LA SAISON, QUÉBEC, QUÉBEC G1M 2K1</p> <p>TEL. (418) 681-1111</p>	<p>PROJETÉ</p> <p>CONDOMINIUM</p> <p>CHIFFRE D'IDENTIFICATION: 2177686 ET 2177687</p> <p>QUÉBEC</p>	<p>PROJETÉ</p> <p>VILLE DE QUÉBEC</p> <p>COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</p>
--	--	--	--



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

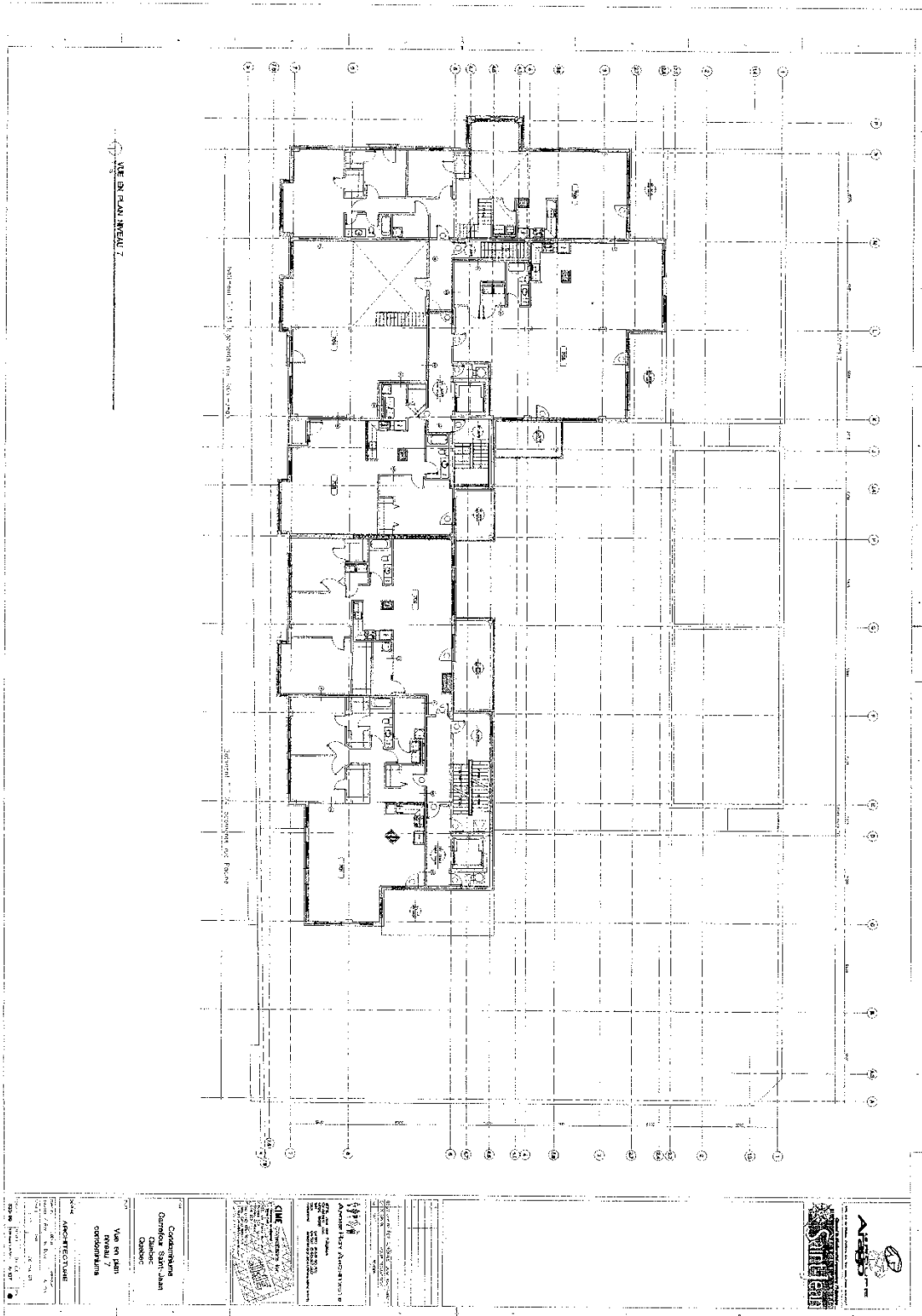
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02F

Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



<p> ARCHITECTURE 1000, Avenue de la Concorde Québec, Québec G1R 5C5 Téléphone : (514) 399-1111 Télécopieur : (514) 399-1112 Fax : (514) 399-1113 Courriel : info@architecte.com </p>	<p> CONSEIL D'ARCHITECTURE 1000, Avenue de la Concorde Québec, Québec G1R 5C5 Téléphone : (514) 399-1111 Télécopieur : (514) 399-1112 Fax : (514) 399-1113 Courriel : info@architecte.com </p>	<p> ARCHITECTURE 1000, Avenue de la Concorde Québec, Québec G1R 5C5 Téléphone : (514) 399-1111 Télécopieur : (514) 399-1112 Fax : (514) 399-1113 Courriel : info@architecte.com </p>	<p> ARCHITECTURE 1000, Avenue de la Concorde Québec, Québec G1R 5C5 Téléphone : (514) 399-1111 Télécopieur : (514) 399-1112 Fax : (514) 399-1113 Courriel : info@architecte.com </p>
--	--	--	--



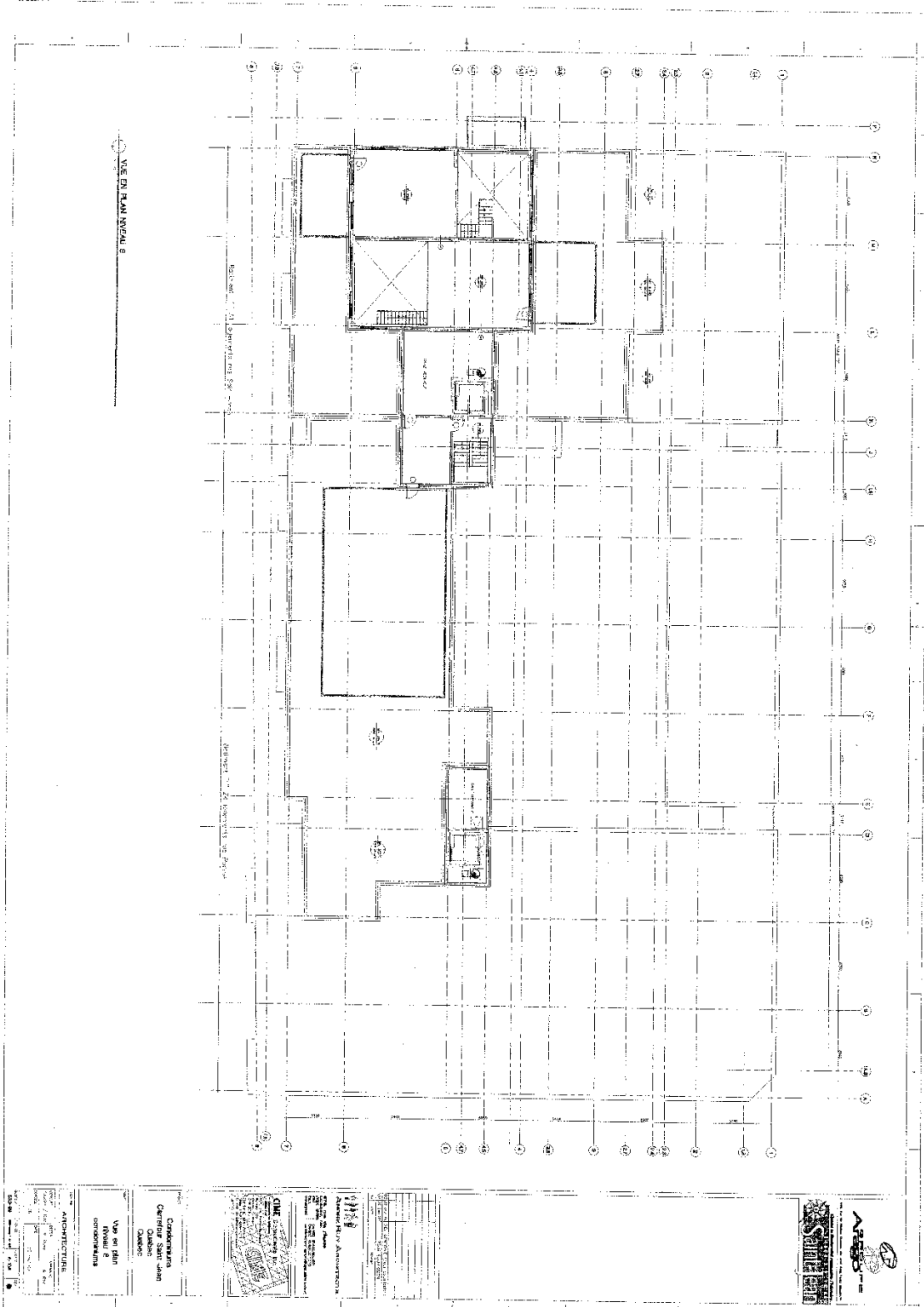
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02G
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

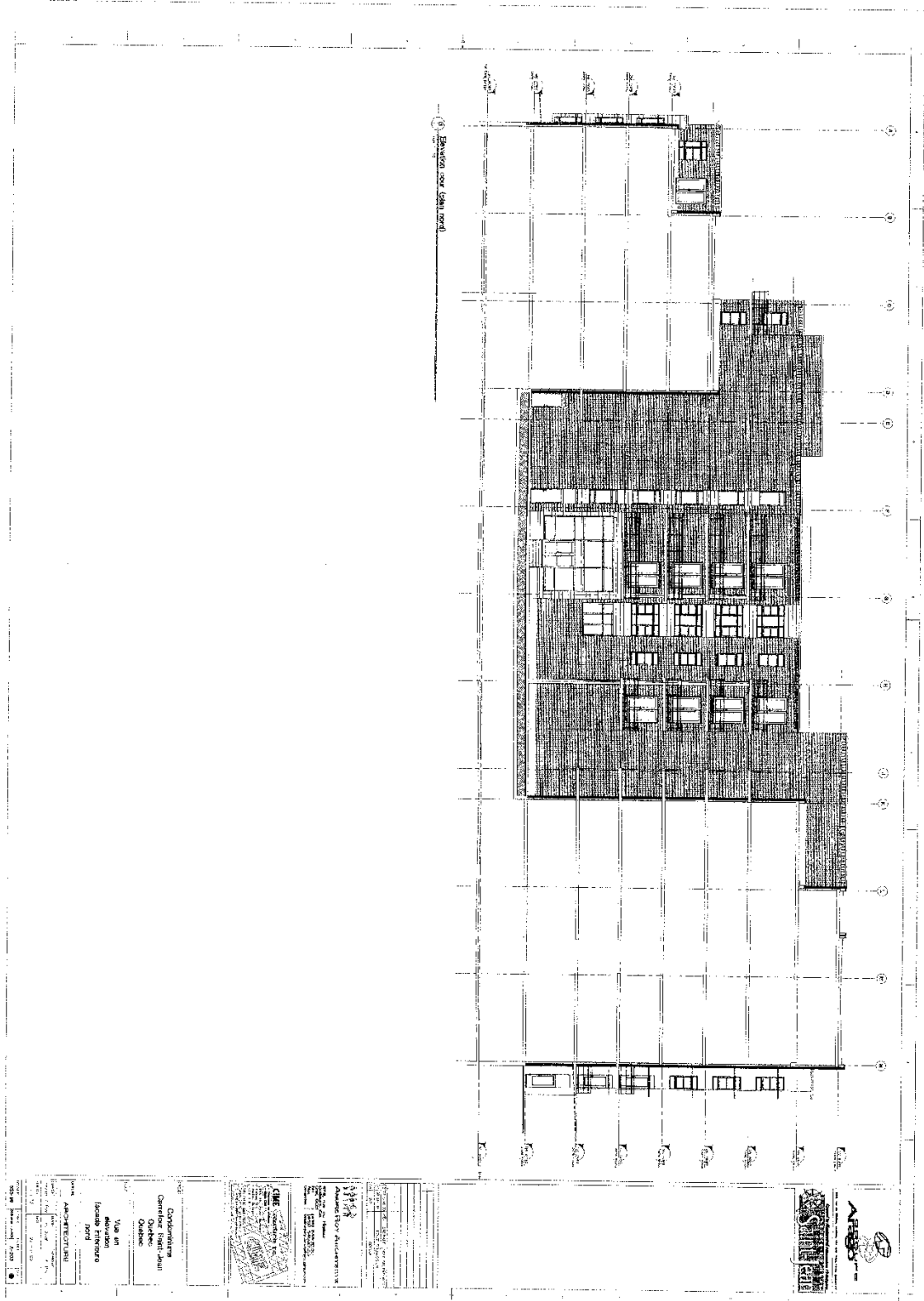
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02H

Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



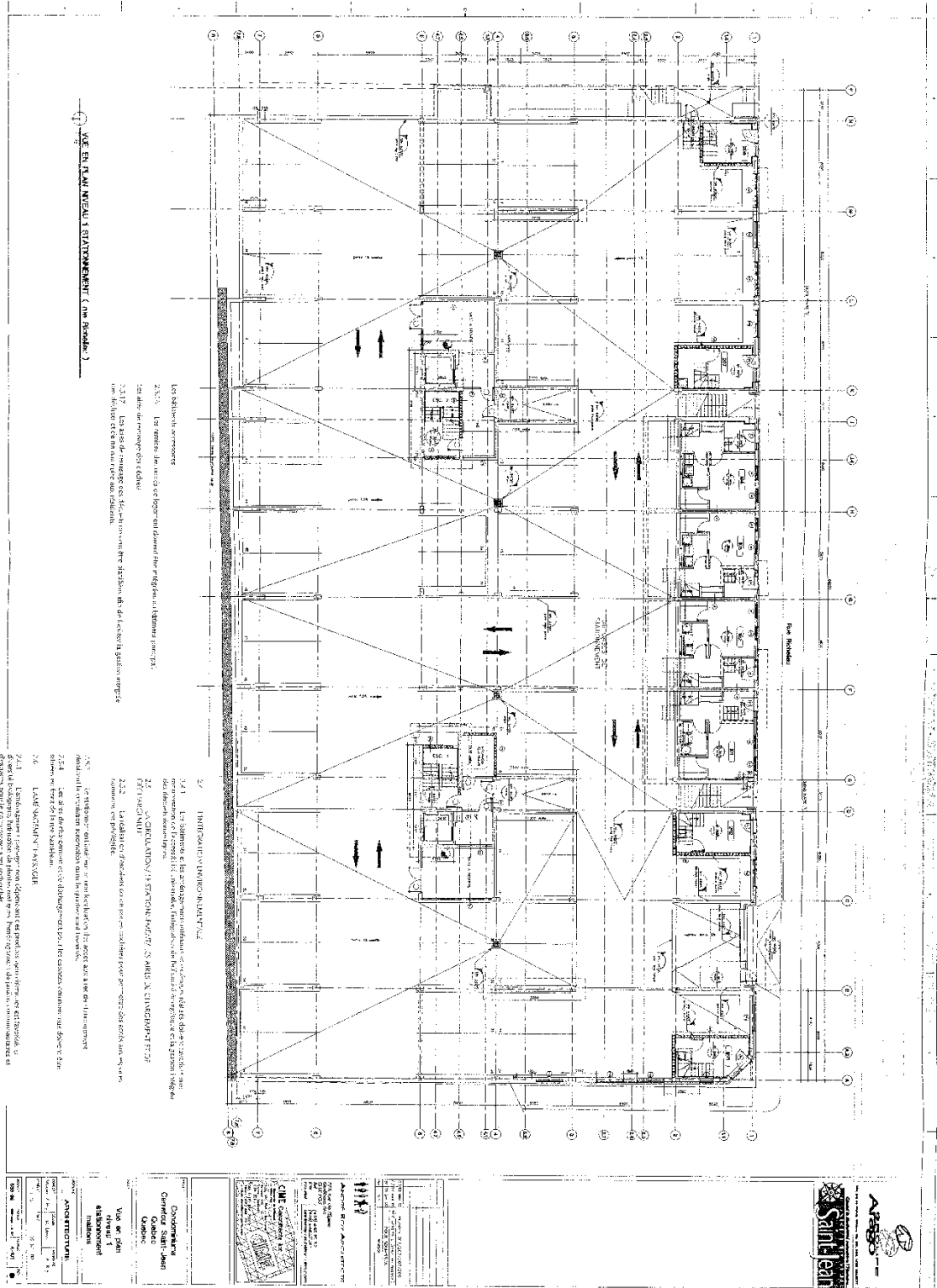
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q 4 No du plan : RCA1VQ4PC02K
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



VUE EN PLAN NIVEAU 1 STAYMENT (COM BORDIER)

- 2.1.1 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.2 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.3 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.4 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.5 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.6 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.7 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.8 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.9 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.10 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.11 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.12 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.13 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.14 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.15 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.16 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.17 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.18 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.19 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.20 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.21 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.22 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.23 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.24 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.25 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.26 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.27 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.28 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.29 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.30 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.31 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.32 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.33 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.34 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.35 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.36 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.37 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.38 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.39 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.40 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.41 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.42 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.43 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.44 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.45 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.46 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.47 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.48 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.49 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)
- 2.1.50 - L'habitation des unités d'habitation... (text partially obscured)

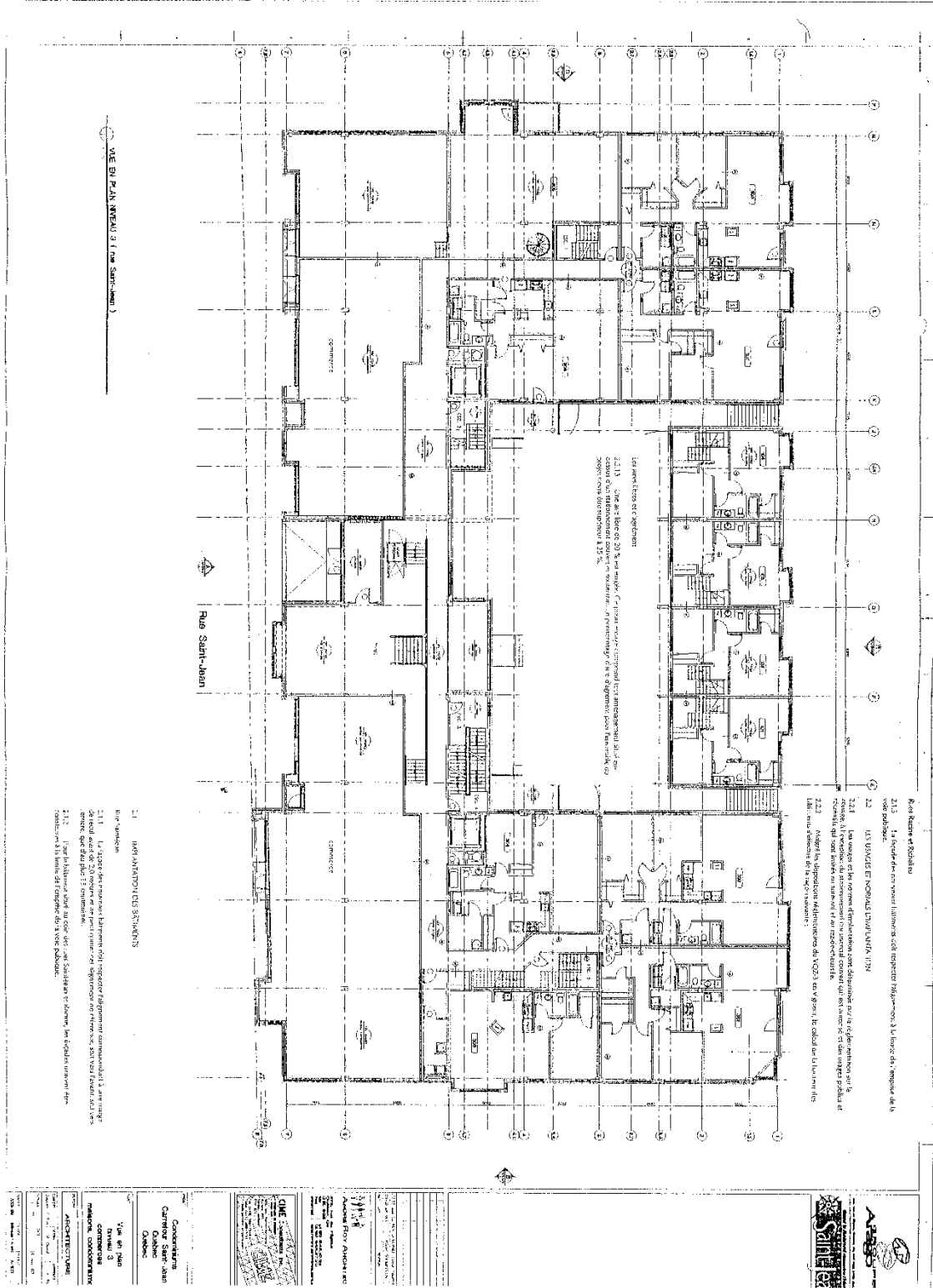


**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02M
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



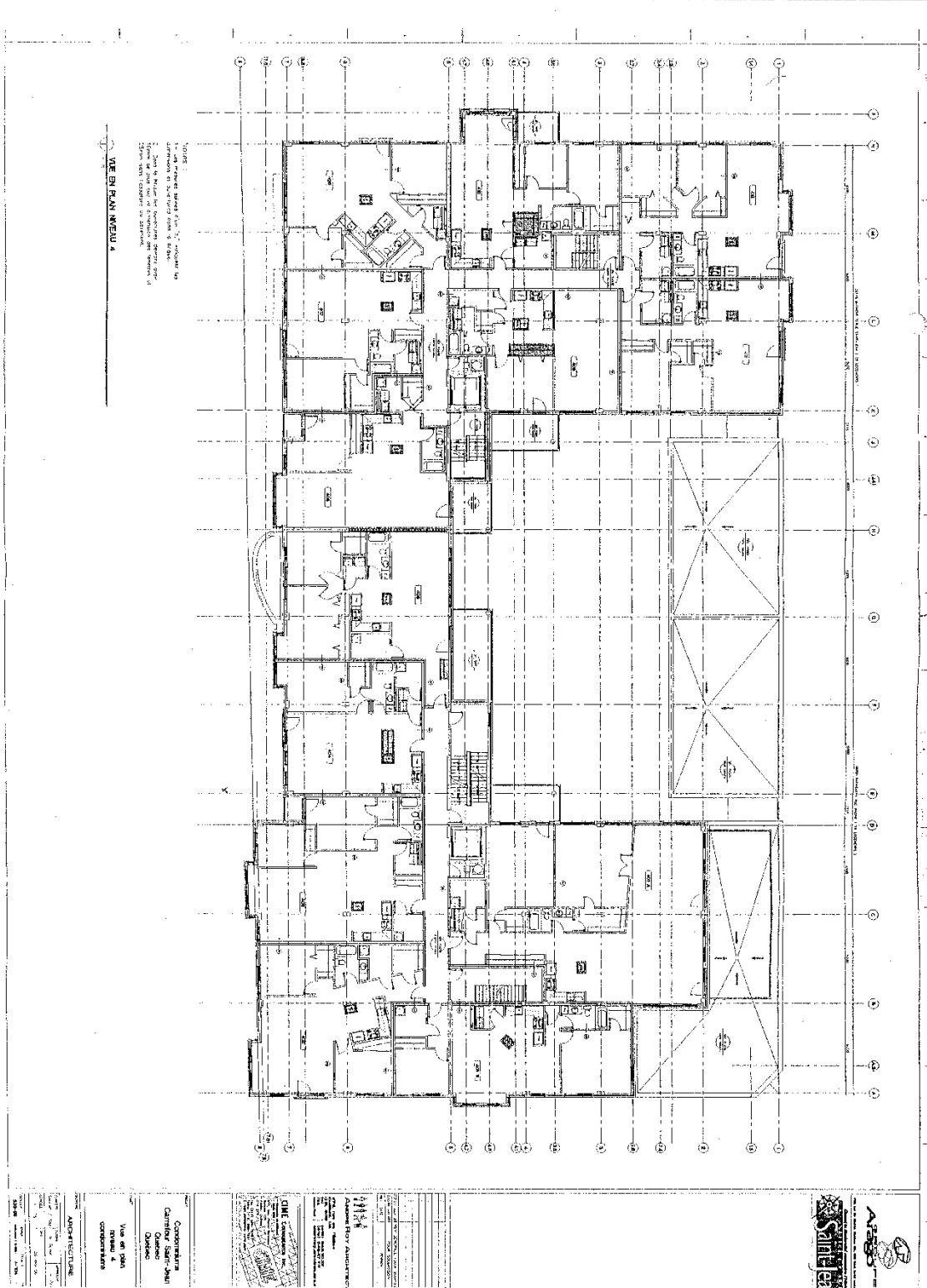
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC020
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Notes :

1. Voir le plan de situation en page 4.
2. Voir le plan de situation en page 4.
3. Voir le plan de situation en page 4.
4. Voir le plan de situation en page 4.

VOIE EN PLAN NOUVEAU 4

<p>Compagnie Gauthier, Gauthier, Gauthier Gauthier</p>	<p>Architecte Gauthier, Gauthier, Gauthier Gauthier</p>	<p>Architecte Gauthier, Gauthier, Gauthier Gauthier</p>	<p>Architecte Gauthier, Gauthier, Gauthier Gauthier</p>	<p>Architecte Gauthier, Gauthier, Gauthier Gauthier</p>
--	---	---	---	---



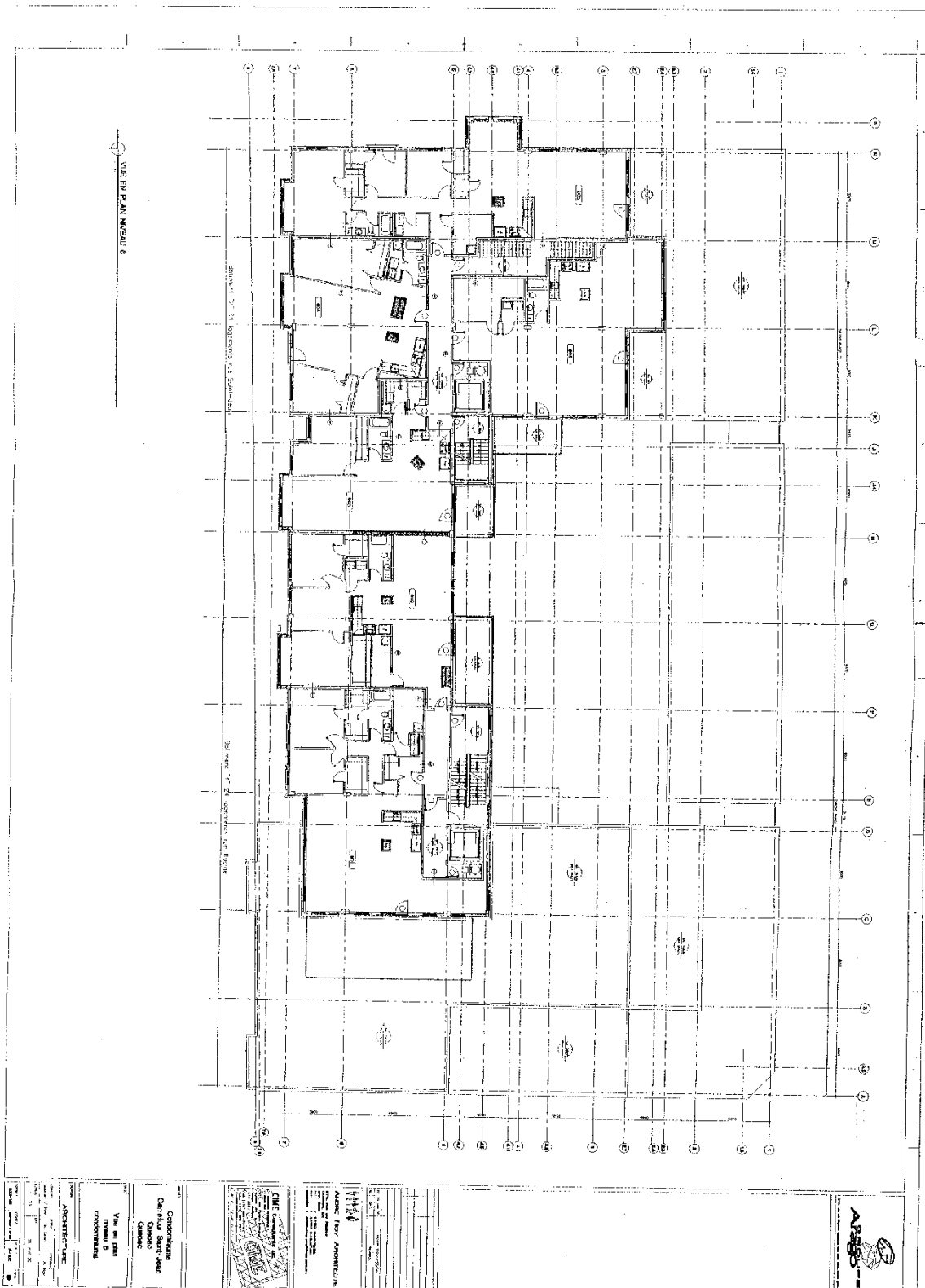
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02P
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



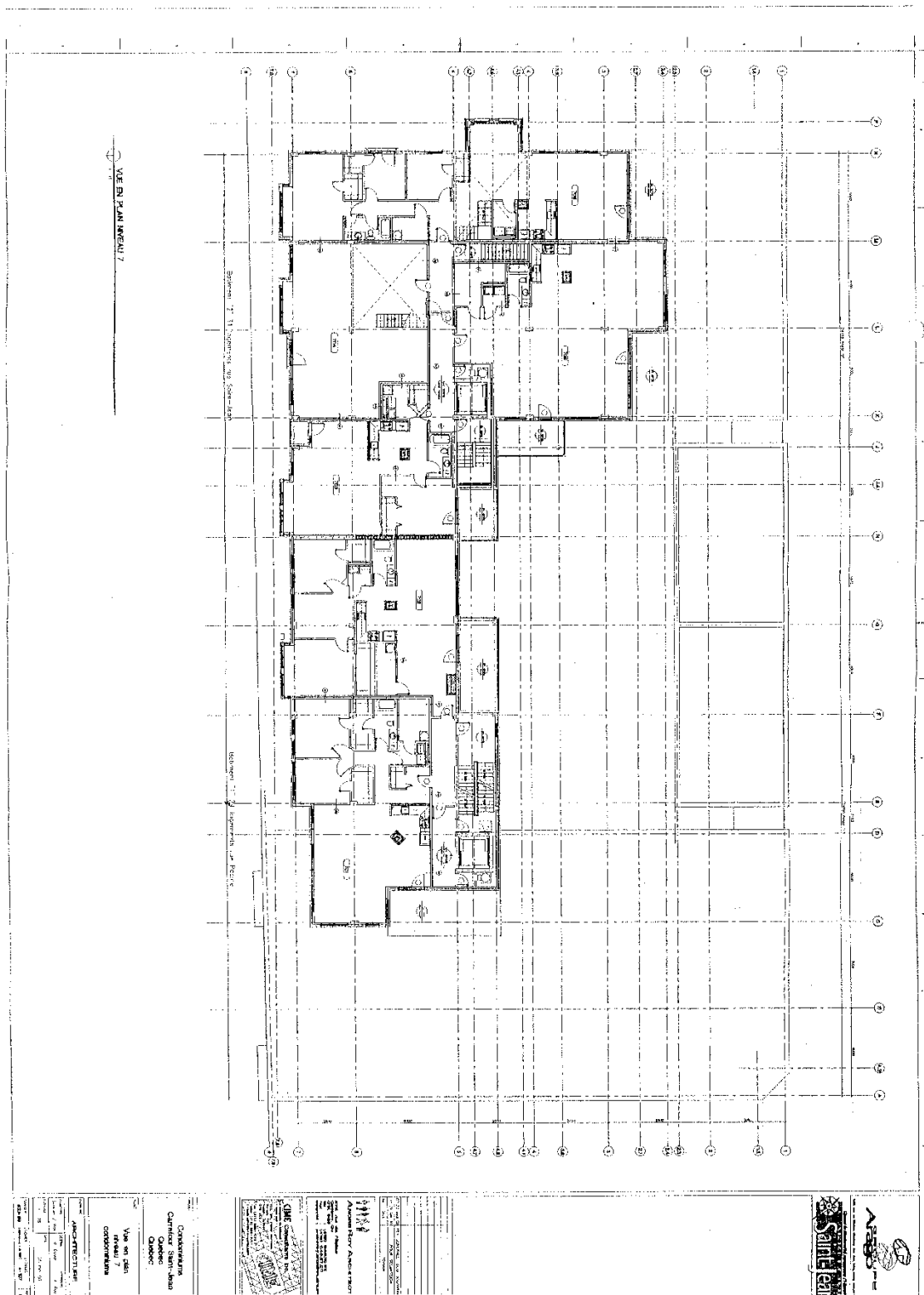
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02R
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



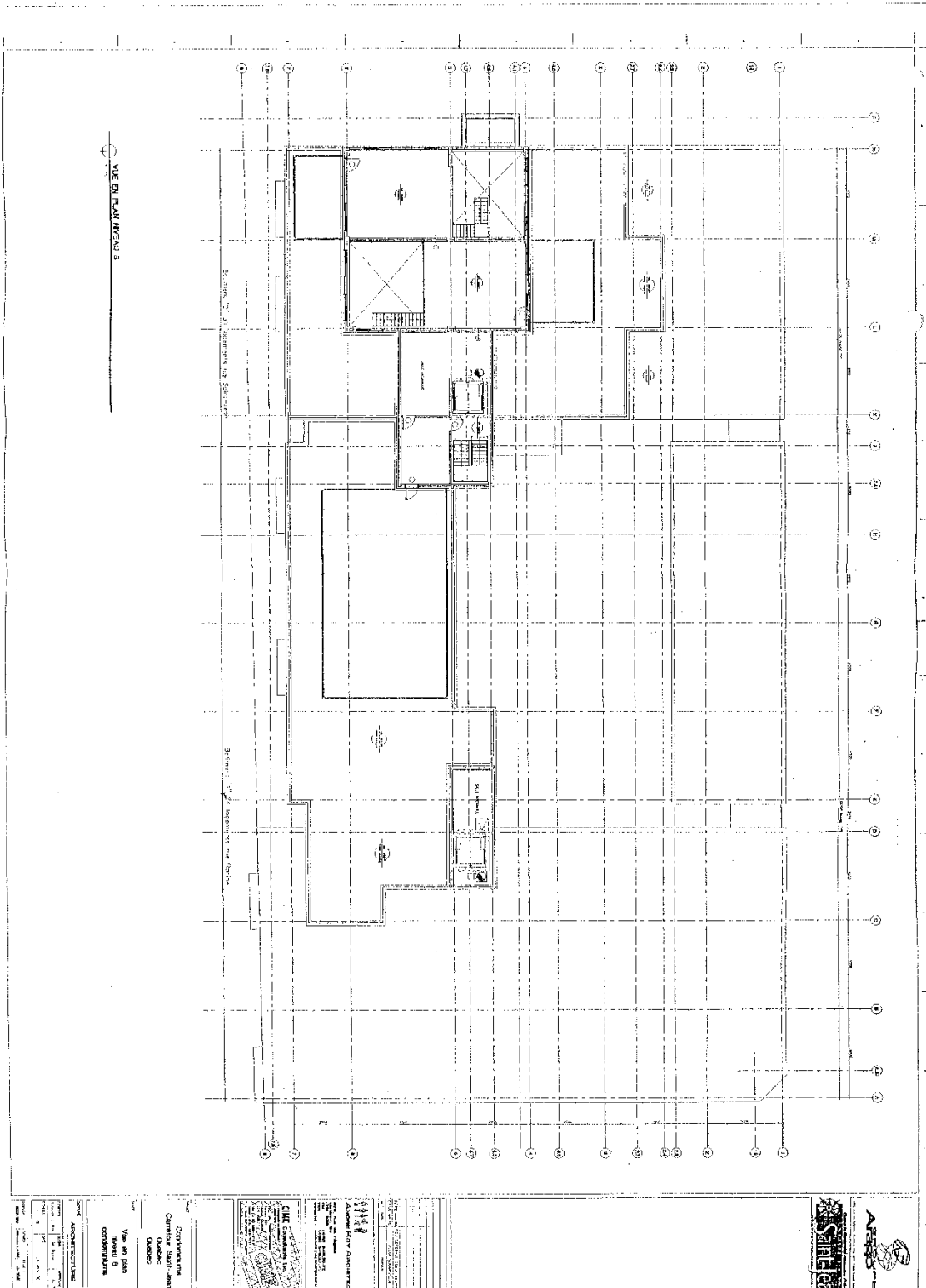
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A. IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02S
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



VILLE DE QUÉBEC
 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

VILLE DE QUÉBEC
 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

VILLE DE QUÉBEC
 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

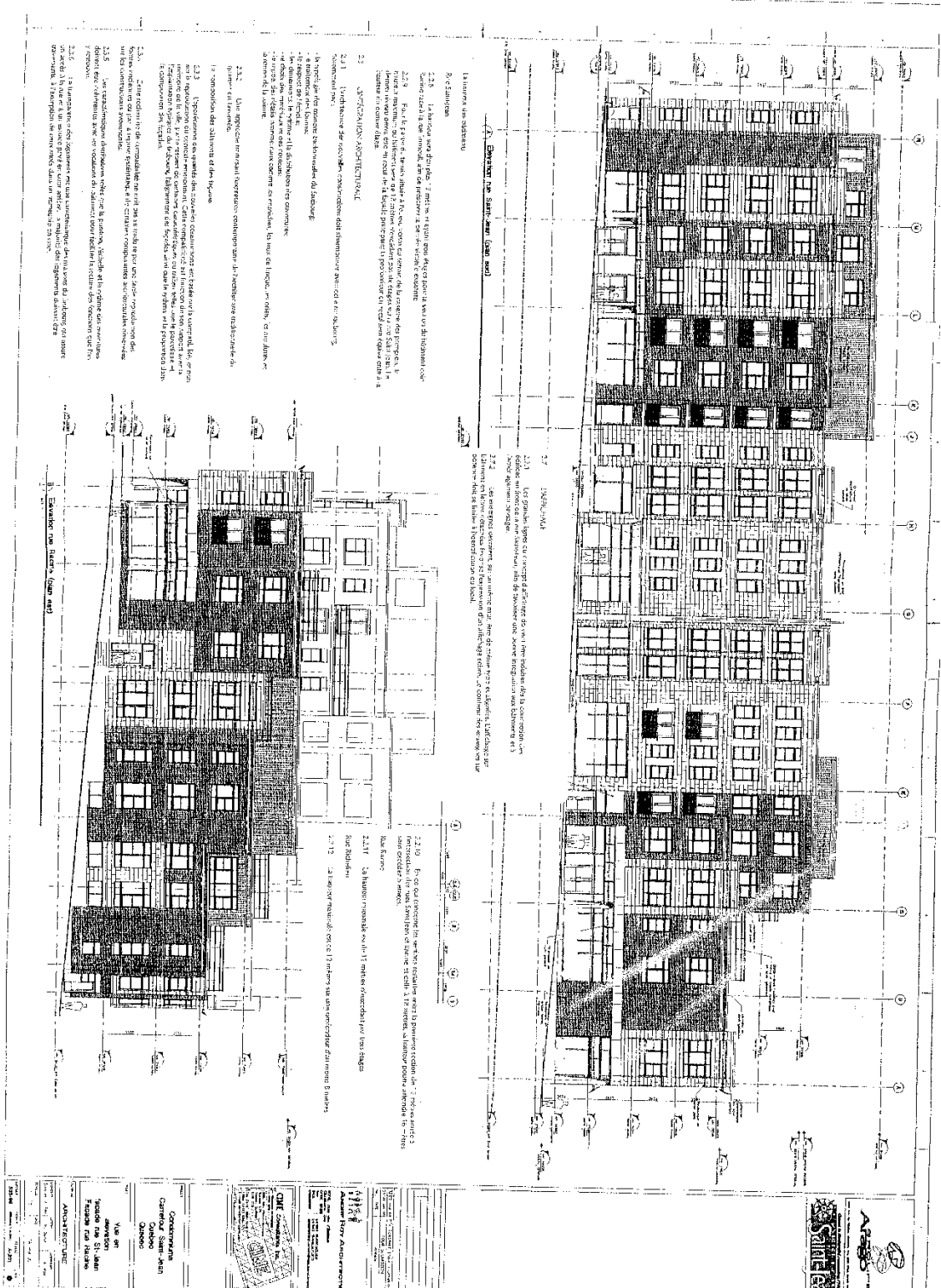


ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

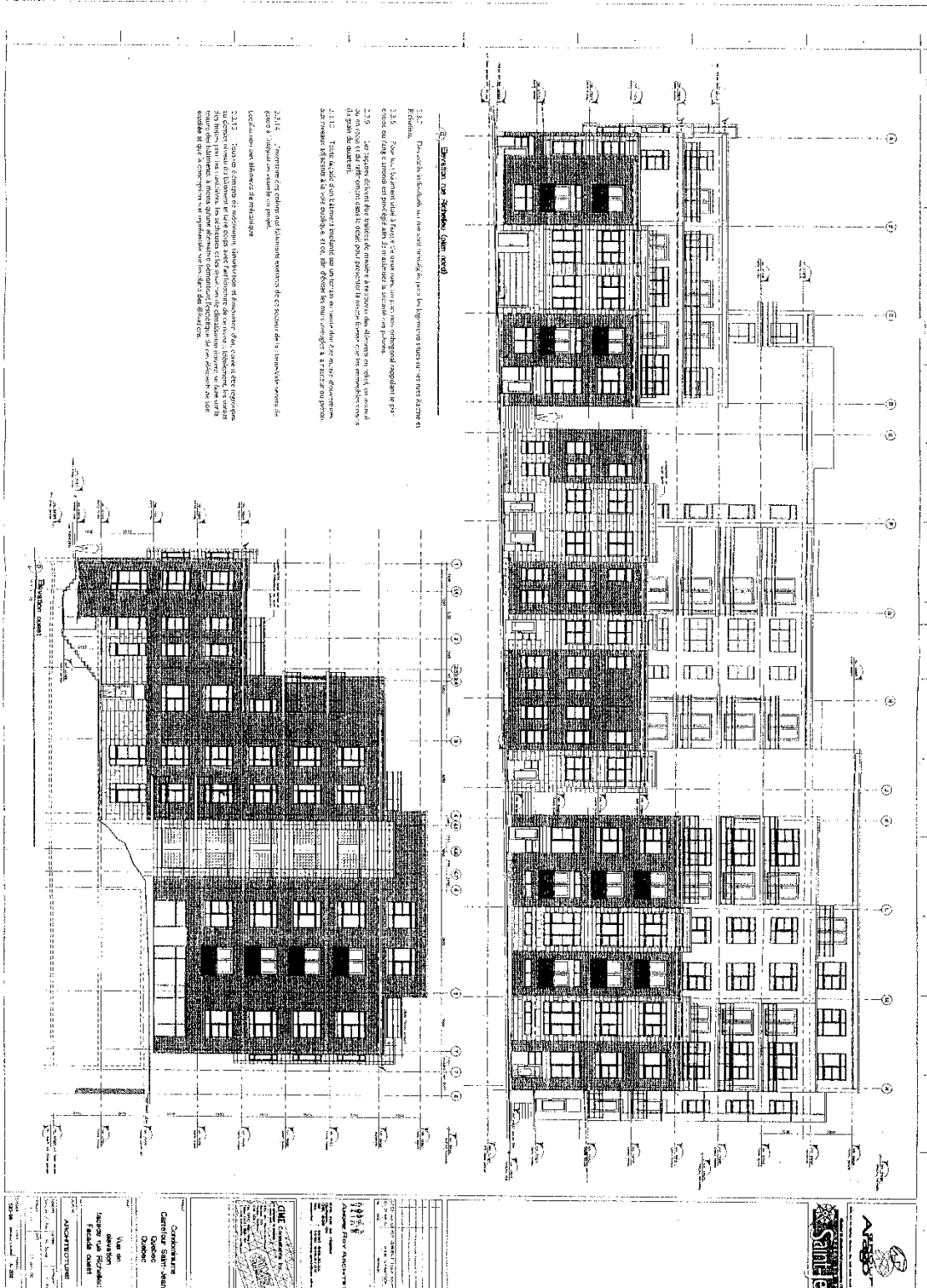
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02T
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



<p>VILLE DE QUÉBEC</p>	<p>ANNEXE VI</p> <p>LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS</p>
<p>SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME</p>	<p>No du règlement : <u>R.C.A.IV.Q. 4</u> No du plan : <u>RCA1VQ4PC02U</u></p> <p>Préparé par : <u>M.M.</u> Échelle : _____</p> <p>Directeur Service de l'aménagement du territoire</p>



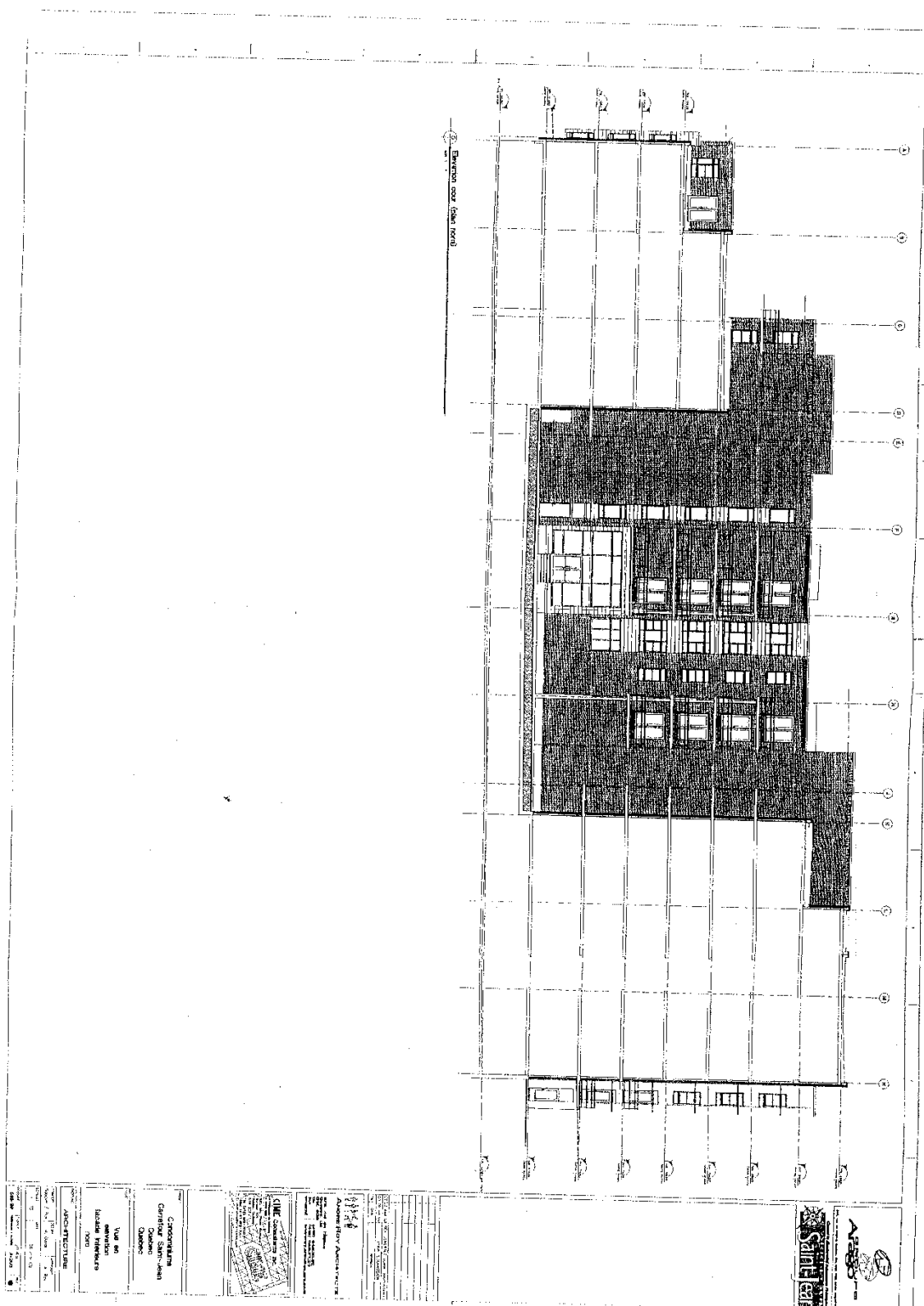
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02V
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

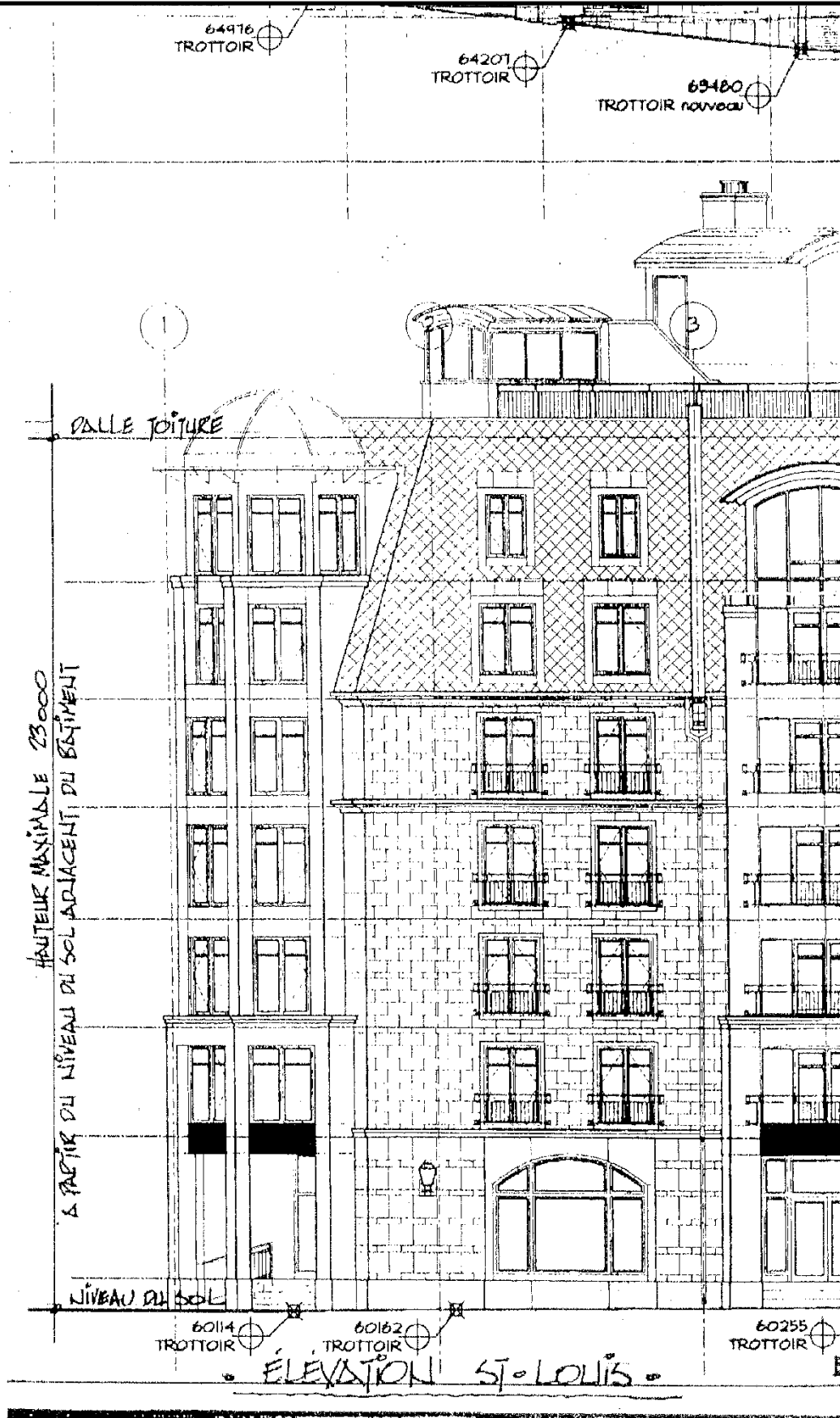
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02W
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 4

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 213 569,
1 315 333, 1 902 687 À 1 902 700, 2 080 225 À 2 080 228, 2 704 842
ET 2 704 843 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



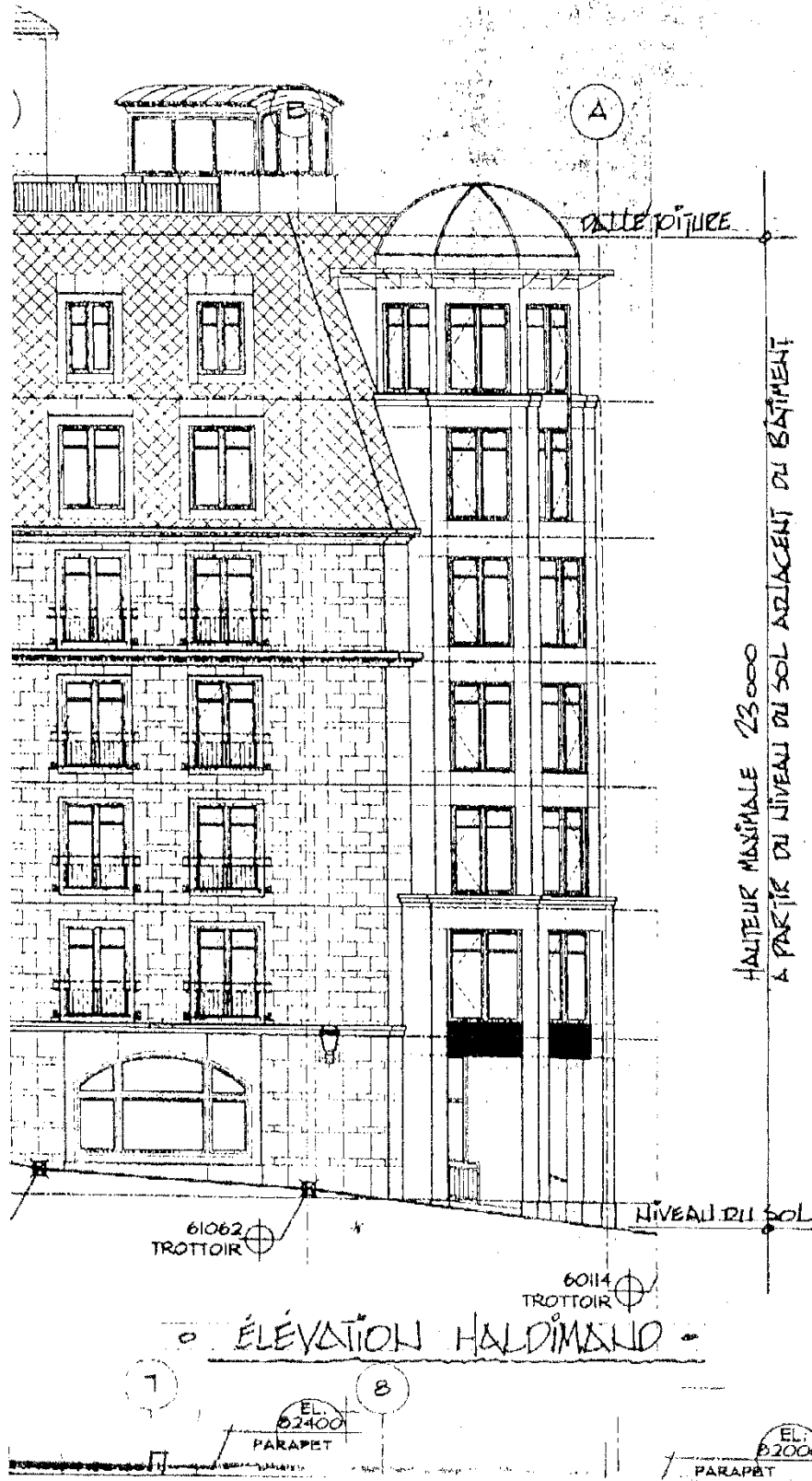
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



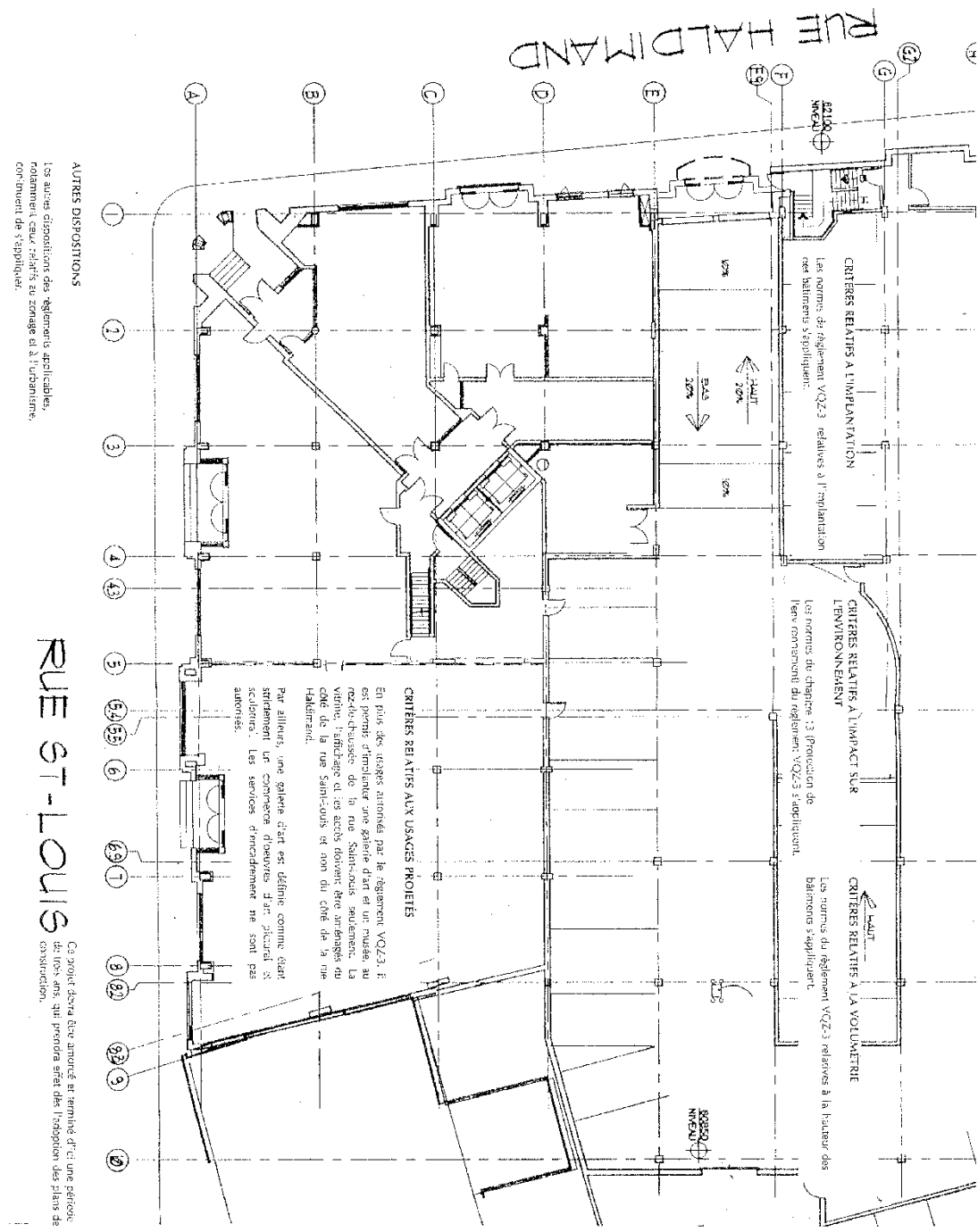
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04B
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire




GILBERT AMYOT COTE LEUNG
ST ASSOCIÉS
ARCHITECTES
960 Côte D'art, Québec (Québec) Q.C. H3K 4W6
Tel. (418) 684-9241 Fax: (418) 684-5005

LES MAISONS
DE
BEAUCOURS

CONTRACTANT (PROJETANT)
D'ORNE & SEVARD INC
4700 Boulevard Champlain
Québec Q.C. H2A 1G5
Téléphone: (418) 531-5544

CONSULTANTS (INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN)
GENTVAR
2222, boulevard des Jolies, Québec (Québec) Q.C. H2A 2S9
Téléphone: (418) 734-2211 Télécopieur: (418) 734-2224

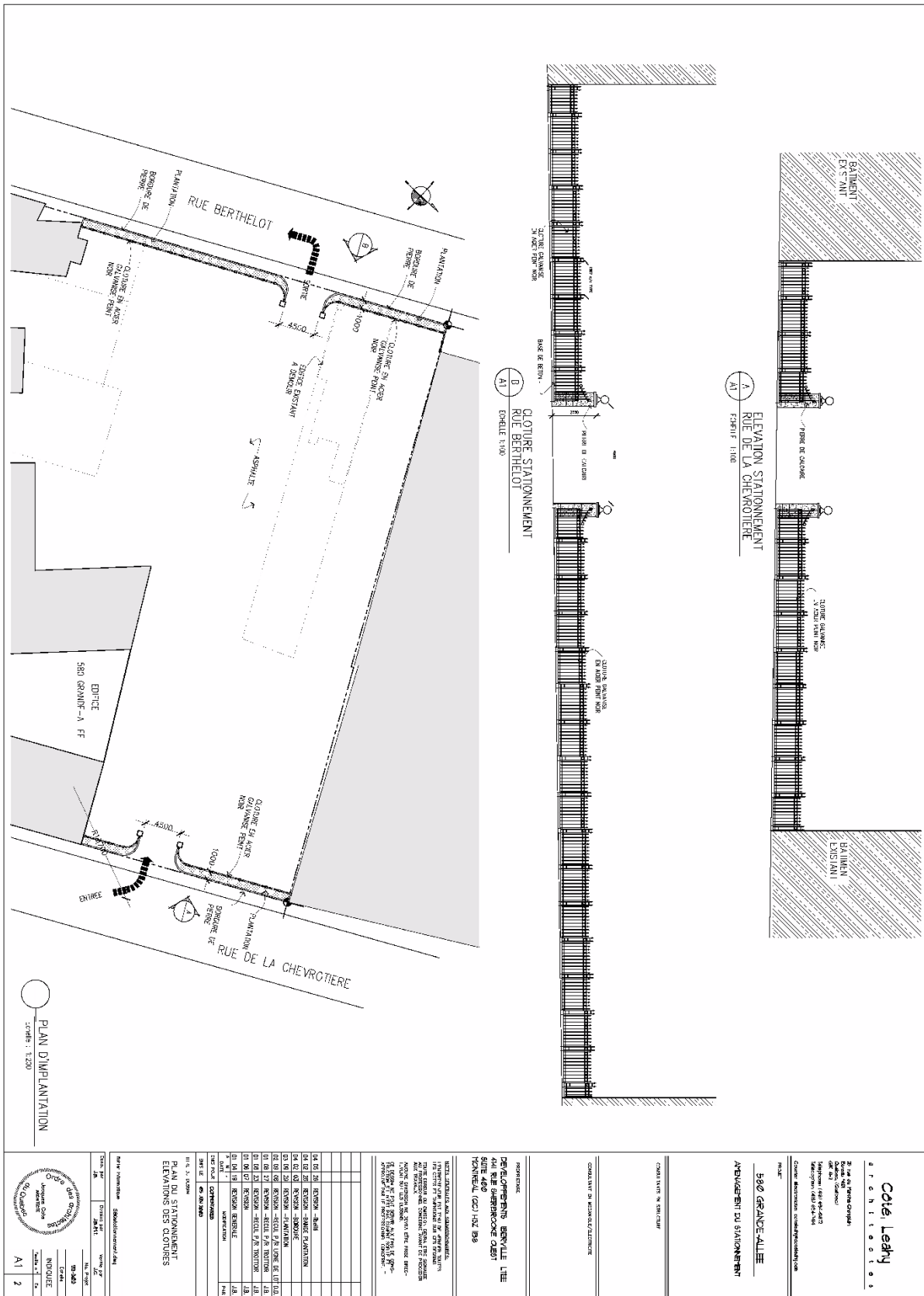
NOTES
1. Ce plan est un document de travail. Il ne doit pas être utilisé pour la construction sans l'approbation de la Ville de Québec.
2. Les dimensions indiquées sont des dimensions nominales.
3. Les dimensions indiquées sont des dimensions nominales.
4. Les dimensions indiquées sont des dimensions nominales.
5. Les dimensions indiquées sont des dimensions nominales.
6. Les dimensions indiquées sont des dimensions nominales.
7. Les dimensions indiquées sont des dimensions nominales.
8. Les dimensions indiquées sont des dimensions nominales.
9. Les dimensions indiquées sont des dimensions nominales.
10. Les dimensions indiquées sont des dimensions nominales.

 <p>VILLE DE QUÉBEC</p>	ANNEXE VI LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228, 2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS		Directeur Service de l'aménagement du territoire
	SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME	No du règlement : <u>R.C.A.IV.Q. 4</u> No du plan : <u>RCA1VQ4PC04C</u> Préparé par : <u>M.M.</u> Échelle : _____	

DOCUMENT NUMÉRO 5

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 212 901, 1 212 902,
1 212 903, 1 212 905, 1 212 906 et 3 291 353 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

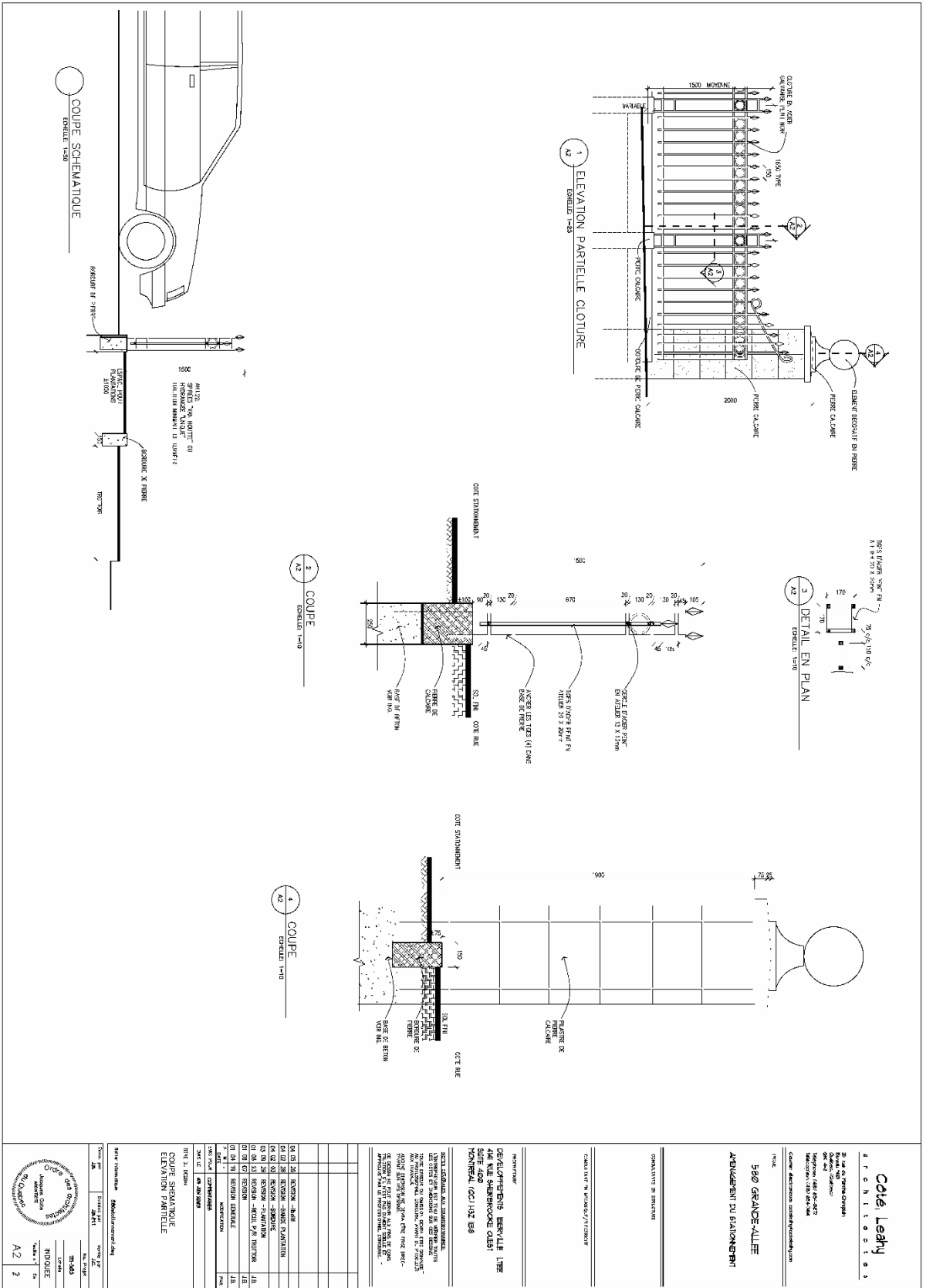
PLANS DE CONSTRUCTION



ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1212901, 1212902, 1212903, 1212905, 1212906 ET 3291353 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC05A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



COUPE SCHEMATIQUE
Echelle: 1:500

COLE Leahy
ARCHITECTES

2500, rue Saint-Jacques
Montreal, Québec
H3T 1A5
Téléphone: (514) 492-4473
Télécopieur: (514) 492-4474
Courriel: cole@coleleahy.com

580 GRANDE-ALLÉE
AVÈNEMENT DU BAYONNETTI

CONTRÔLEUR EN CHARGE

COMPLÈTEMENT RELEVÉE LIGNE
DÉLIMITATION BAYONNETTE
N° 1212901, 1212902, 1212903, 1212905, 1212906 ET 3291353 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1212901, 1212902, 1212903, 1212905, 1212906 ET 3291353 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC05B
Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



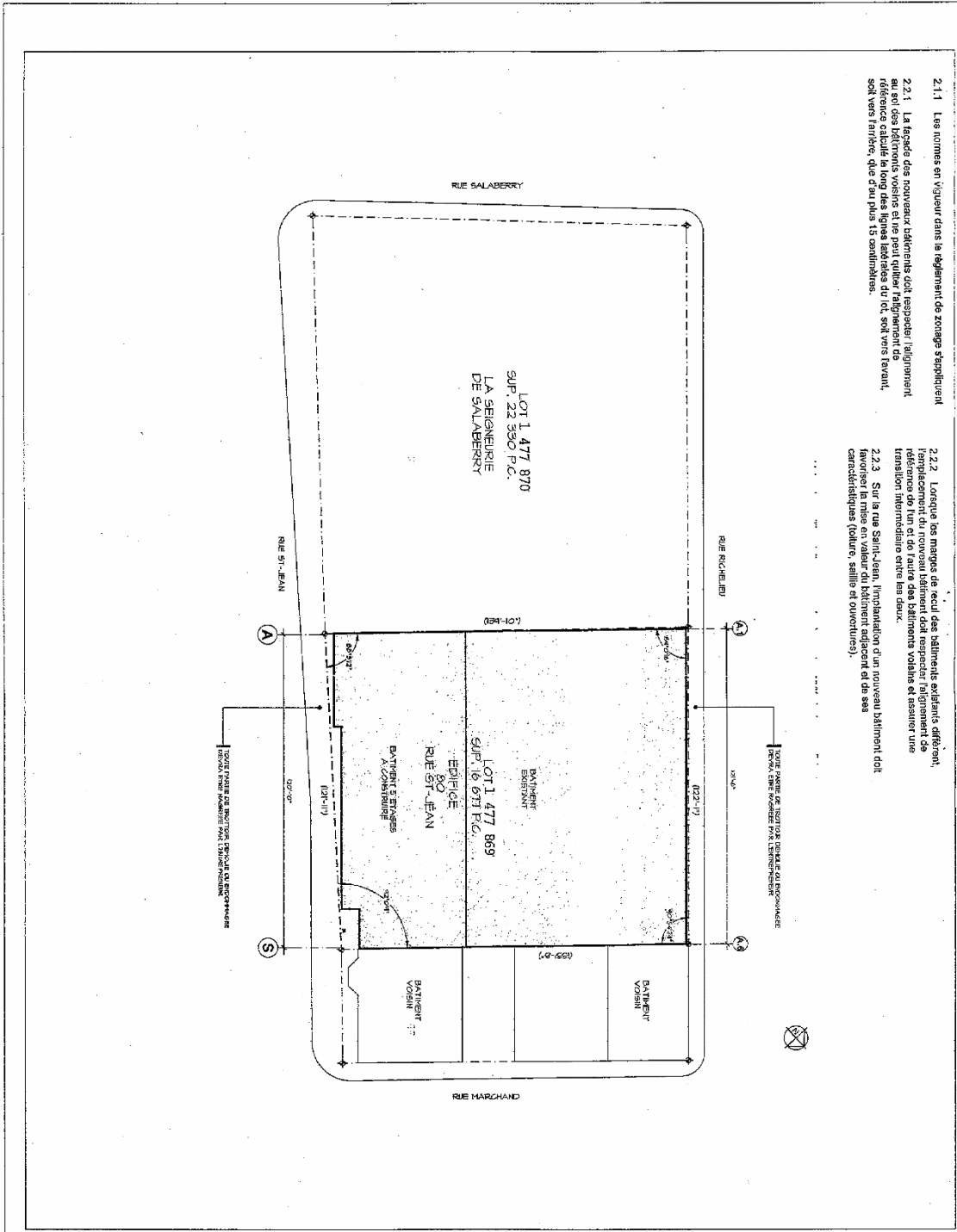
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

DOCUMENT NUMÉRO 6

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 477 869 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

- 2.1.1 Les normes en vigueur dans le régime de zones s'appliquent
- 2.2.1 La façade des nouveaux bâtiments doit respecter l'alignement au sol des bâtiments voisins et ne peut quitter l'alignement de référence calculé le long des lignes séparées du lot, soit vers l'avant, soit vers l'arrière, que d au plus 10 centimètres.
- 2.2.2 Lorsque les marges de recul des bâtiments existants offrent, l'emplacement du nouveau bâtiment doit respecter l'alignement de référence de l'un et de l'autre des bâtiments voisins et assurer une transition intermédiaire entre les deux.
- 2.2.3 Sur la rue Saint-Jean, l'implantation d'un nouveau bâtiment doit favoriser la mise en valeur du bâtiment adjoquant et de ses caractéristiques (toiture, sillon et ouvertures).



0 0 0
EDIFICE
80
RUE ST-JEAN
LA SEIGNEURIE DE SALABERRY
VILLE DE QUÉBEC

**GAMACHE-MANTIN
ARCHITECTES**

1111, RUE ST-JEAN
QUÉBEC (Q.C.) H3A 2K4
TÉLÉPHONE: (514) 686-1111
FAX: (514) 686-1112

PROJET: 2001
DATE: 15/05/01

PLAN
DU
SITE

0123456789

**VILLE DE
QUÉBEC**

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

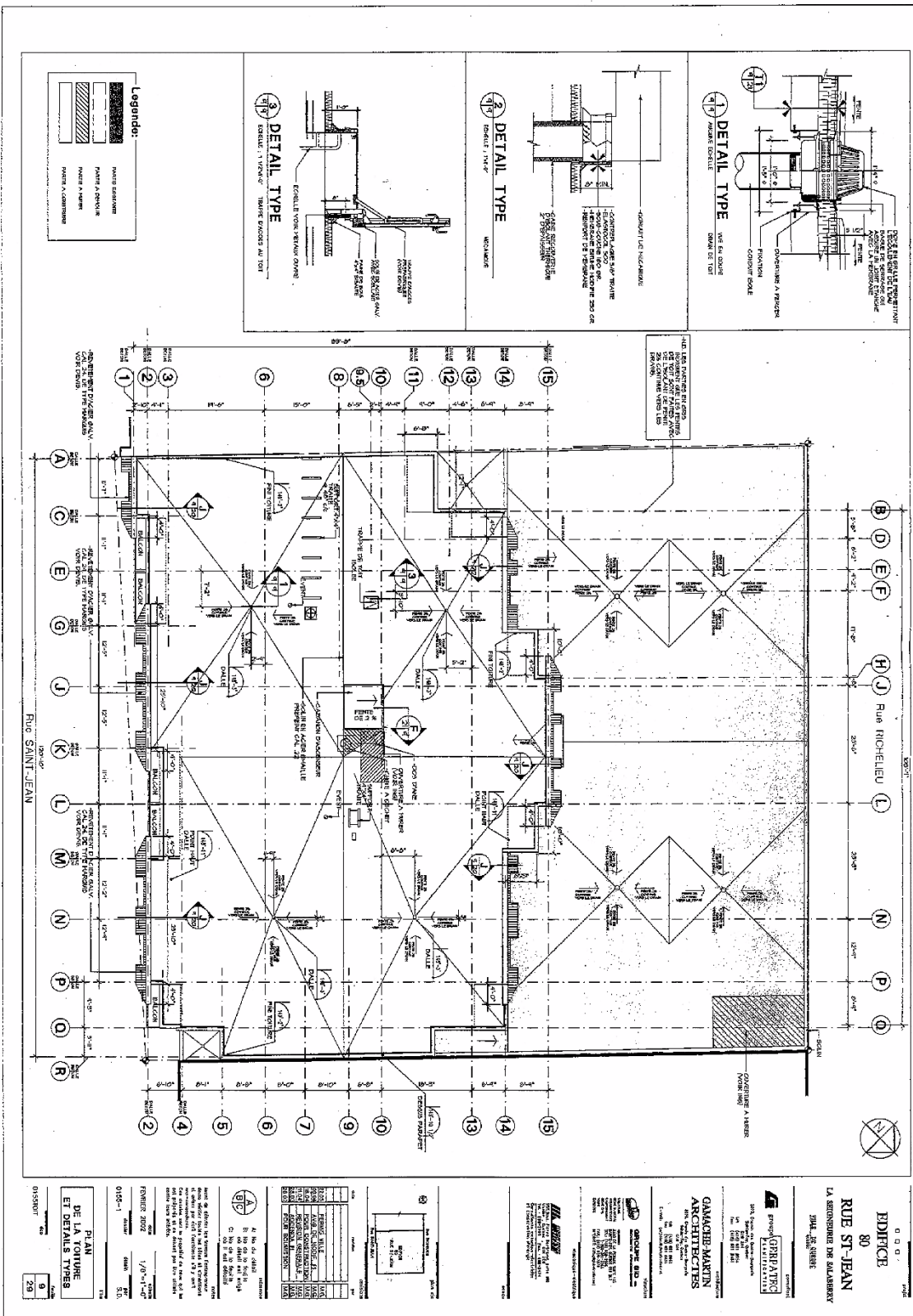
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC06A

Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC06B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

000
EDIFICE
RUE ST-JEAN
 LA RENNERIE DE SALABERRY
 376-48-5788

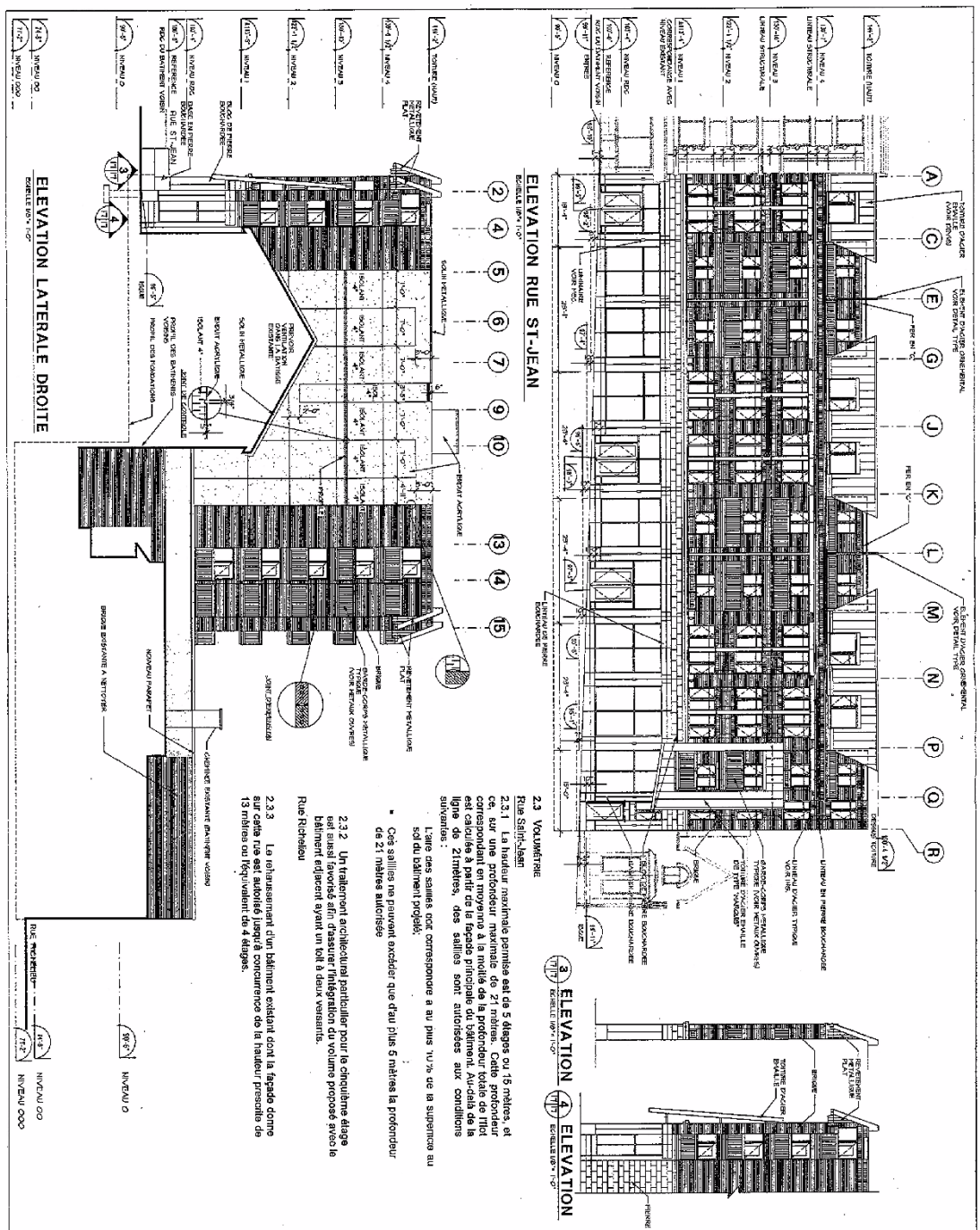
OPÉRATEUR
ÉVALUATEUR

CONSEIL
ARCHITECTES

CONTRÔLE
ARCHITECTES

NO	DESCRIPTION	DATE	STATUT
01	PROJET PRÉLIMINAIRE	15/03/2011	PROJET
02	PROJET D'APPROBATION	22/03/2011	PROJET
03	PROJET D'APPROBATION	22/03/2011	PROJET
04	PROJET D'APPROBATION	22/03/2011	PROJET
05	PROJET D'APPROBATION	22/03/2011	PROJET
06	PROJET D'APPROBATION	22/03/2011	PROJET
07	PROJET D'APPROBATION	22/03/2011	PROJET
08	PROJET D'APPROBATION	22/03/2011	PROJET
09	PROJET D'APPROBATION	22/03/2011	PROJET
10	PROJET D'APPROBATION	22/03/2011	PROJET
11	PROJET D'APPROBATION	22/03/2011	PROJET
12	PROJET D'APPROBATION	22/03/2011	PROJET
13	PROJET D'APPROBATION	22/03/2011	PROJET
14	PROJET D'APPROBATION	22/03/2011	PROJET
15	PROJET D'APPROBATION	22/03/2011	PROJET

PLANS
DE LA TOITURE
ET DETAILS TYPES



EDIFICE
80
RUE ST-JEAN
LA BONDURIE DE SALABERRY

VILLE DE QUÉBEC

CONTRÔLEUR
GABRIEL FORTIN
12, RUE DE LA FORTIFICATION
QUÉBEC (Q.C.) H2V 2G1
TEL. (514) 693-1211

CONTRÔLEUR
GIANFRANCO MARTIN
ARQUITECTI ASSOCIATI
100, RUE DE LA FORTIFICATION
QUÉBEC (Q.C.) H2V 2G1
TEL. (514) 693-1211

CONTRÔLEUR
ROBERT BLOUIN
100, RUE DE LA FORTIFICATION
QUÉBEC (Q.C.) H2V 2G1
TEL. (514) 693-1211

NO.	DESIGNATION	QUANTITE	UNITÉ	REMARQUES
1	BOIS D'OEUVRE			
2	BOIS DE REVÊTEMENT			
3	BOIS DE CHARPENTE			
4	BOIS DE PLANCHER			
5	BOIS DE TOITURE			
6	BOIS DE DÉCORATION			
7	BOIS DE SOL			
8	BOIS DE PLAFOND			
9	BOIS DE MUR			
10	BOIS DE CROIX			
11	BOIS DE BALUSTE			
12	BOIS DE GRILLE			
13	BOIS DE POUTRE			
14	BOIS DE SOLIVE			
15	BOIS DE LAMBEAU			
16	BOIS DE MOULURE			
17	BOIS DE DÉCORATION			
18	BOIS DE PLANCHER			
19	BOIS DE TOITURE			
20	BOIS DE DÉCORATION			

1. Les quantités sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des modifications apportées au projet.
 2. Les quantités sont données en mètres cubes.
 3. Les quantités sont données en mètres linéaires.
 4. Les quantités sont données en mètres carrés.
 5. Les quantités sont données en unités.
 6. Les quantités sont données en litres.
 7. Les quantités sont données en kilogrammes.
 8. Les quantités sont données en grammes.
 9. Les quantités sont données en centigrammes.
 10. Les quantités sont données en milligrammes.
 11. Les quantités sont données en microgrammes.
 12. Les quantités sont données en nanogrammes.
 13. Les quantités sont données en picogrammes.
 14. Les quantités sont données en femtogrammes.
 15. Les quantités sont données en attogrammes.
 16. Les quantités sont données en zeptogrammes.
 17. Les quantités sont données en yoctogrammes.
 18. Les quantités sont données en rontogrammes.
 19. Les quantités sont données en hectogrammes.
 20. Les quantités sont données en kilogrammes.

ANNEXE VI

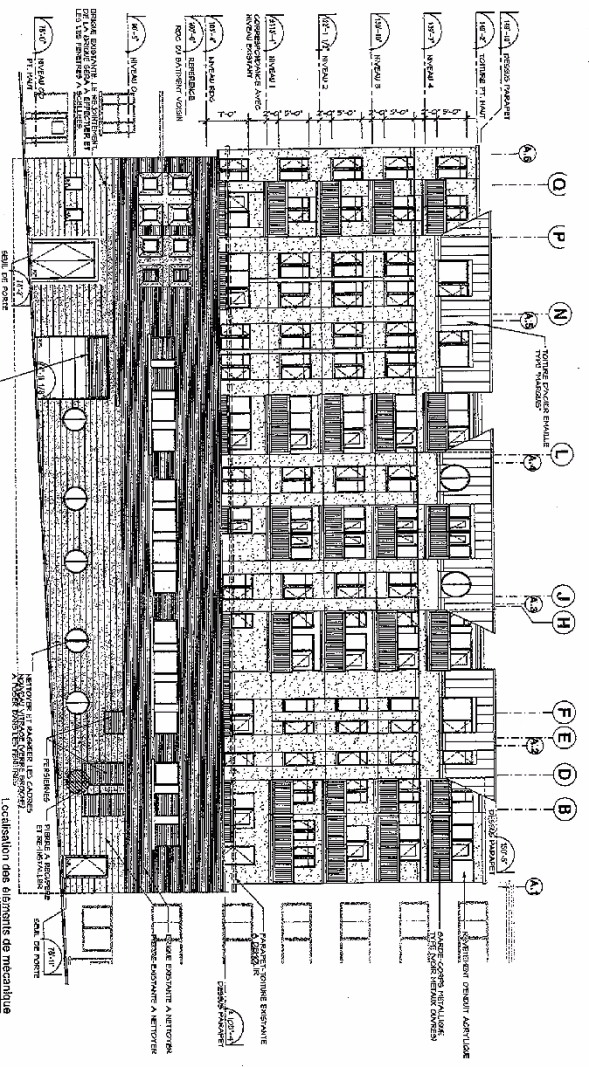
LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

- L'architecture des nouvelles constructions doit s'harmoniser avec celle du rebourc, notamment par :
 - le rattachement des formes;
 - le respect de l'échelle;
 - l'empacement, les dimensions et la typologie des ouvertures;
 - le choix des matériaux et des couleurs;
 - le respect des détails ornementaux comme les corniches, les puits de brique, les ormes, les nouilles, la forme de la toiture.
- 2.4.2. Une approche facilitant l'expression contemporaine de l'architecture traditionnelle du quartier est favorisée.

La composition des façades

2.4.3. L'appréhension des qualités des nouvelles constructions est basée sur la compatibilité, et non sa conformité avec le contexte environnant. Cette compatibilité est fonction de son rapport avec la mémoire de la ville par le respect de certains éléments de façade ainsi qu'il résulte de la proposition dans la composition des façades.

- 2.4.4. Cette recherche de compatibilité ne doit pas se traduire par une facile reproduction des formes anciennes ou par la reprise systématique de certains composés architecturaux observés sur les constructions environnantes.
- 2.4.5. Éviter l'effet de masse : l'insertion d'un nouveau bâtiment doit éviter la continuité de l'effet de masse provoqué par la présence du bâtiment commercial voisin, recyclé pour une fonction résidentielle.
- 2.4.6. Respect des caractéristiques distinctives : la position, l'échelle et la typologie des volumes doivent être adaptés au contexte du quartier et du bâtiment existant afin de garantir la lecture des fonctions qui font sa richesse.



- 2.6. **STATIONNEMENT/ ARCS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT**
- 2.6.1. Les normes en vigueur dans le règlement de zonage s'appliquent.

Revetement des façades principales

2.4.7. L'utilisation de la maçonnerie, soit la pierre ou la brique d'angle, est exigée sur les façades principales sur rue. Tout autre matériau complémentaire doit respecter l'esprit de l'architecture du quartier. Les éléments en saillie peuvent être concrets ou matériaux légers.

2.5.2. La stationnement individuel devra s'harmoniser à l'architecture du bâtiment et son revêtement architectural doit être soigné. Un seul niveau consacré au stationnement est autorisé sur la rue Richelieu. Une solution privilégiant l'utilisation de rampes existantes du bâtiment voisin est favorisée.

Localisation des éléments de mécanique

Tous les éléments de mécanique, de climatisation et de ventilation doivent être placés dans des locaux souterrains. Les systèmes de climatisation doivent se faire sur la toiture des bâtiments à moins qu'une alternative démontrant l'efficacité de ces éléments ne soit étudiée et que la conception soit représentée sur le plan de construction.

2.5.3. Les aires de chargement et de déchargement pour les camionnettes doivent être localisées sur la rue Saint-Jean.

AVES D'ARRIÈRE

2.6.4. La pourcentage d'aire d'arrière doit être de 25 %. Ce pourcentage comprend l'aire d'arrière au sol, l'aménagement des terrasses et fascias sur les toits et les balcons.

1000
EDRICE
80
RUE ST-JEAN
LA SÈCRÈTÈRE DES SUJÈRES
M. M. M. M.

AMARIS ARCHITECTES
GAMACHE-MARTIN ARCHITECTES
M. M. M. M.

PROJET
RUE RICHELIEU
M. M. M. M.

NO	DESCRIPTION	DATE
1	PROJET	2018-01-15
2	PROJET	2018-01-15
3	PROJET	2018-01-15
4	PROJET	2018-01-15
5	PROJET	2018-01-15
6	PROJET	2018-01-15
7	PROJET	2018-01-15
8	PROJET	2018-01-15
9	PROJET	2018-01-15
10	PROJET	2018-01-15
11	PROJET	2018-01-15
12	PROJET	2018-01-15
13	PROJET	2018-01-15
14	PROJET	2018-01-15
15	PROJET	2018-01-15
16	PROJET	2018-01-15
17	PROJET	2018-01-15
18	PROJET	2018-01-15
19	PROJET	2018-01-15
20	PROJET	2018-01-15
21	PROJET	2018-01-15
22	PROJET	2018-01-15
23	PROJET	2018-01-15
24	PROJET	2018-01-15
25	PROJET	2018-01-15
26	PROJET	2018-01-15
27	PROJET	2018-01-15
28	PROJET	2018-01-15
29	PROJET	2018-01-15
30	PROJET	2018-01-15
31	PROJET	2018-01-15
32	PROJET	2018-01-15
33	PROJET	2018-01-15
34	PROJET	2018-01-15
35	PROJET	2018-01-15
36	PROJET	2018-01-15
37	PROJET	2018-01-15
38	PROJET	2018-01-15
39	PROJET	2018-01-15
40	PROJET	2018-01-15
41	PROJET	2018-01-15
42	PROJET	2018-01-15
43	PROJET	2018-01-15
44	PROJET	2018-01-15
45	PROJET	2018-01-15
46	PROJET	2018-01-15
47	PROJET	2018-01-15
48	PROJET	2018-01-15
49	PROJET	2018-01-15
50	PROJET	2018-01-15

ELEVATION RUE RICHELIEU
ÉCHELLE 1/50



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q.4 No du plan : RCA1V4PC06D
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 7

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 2 338 751,
2 338 752, 3 387 134, 3 387 136 ET 4 026 589 À 4 026 678 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



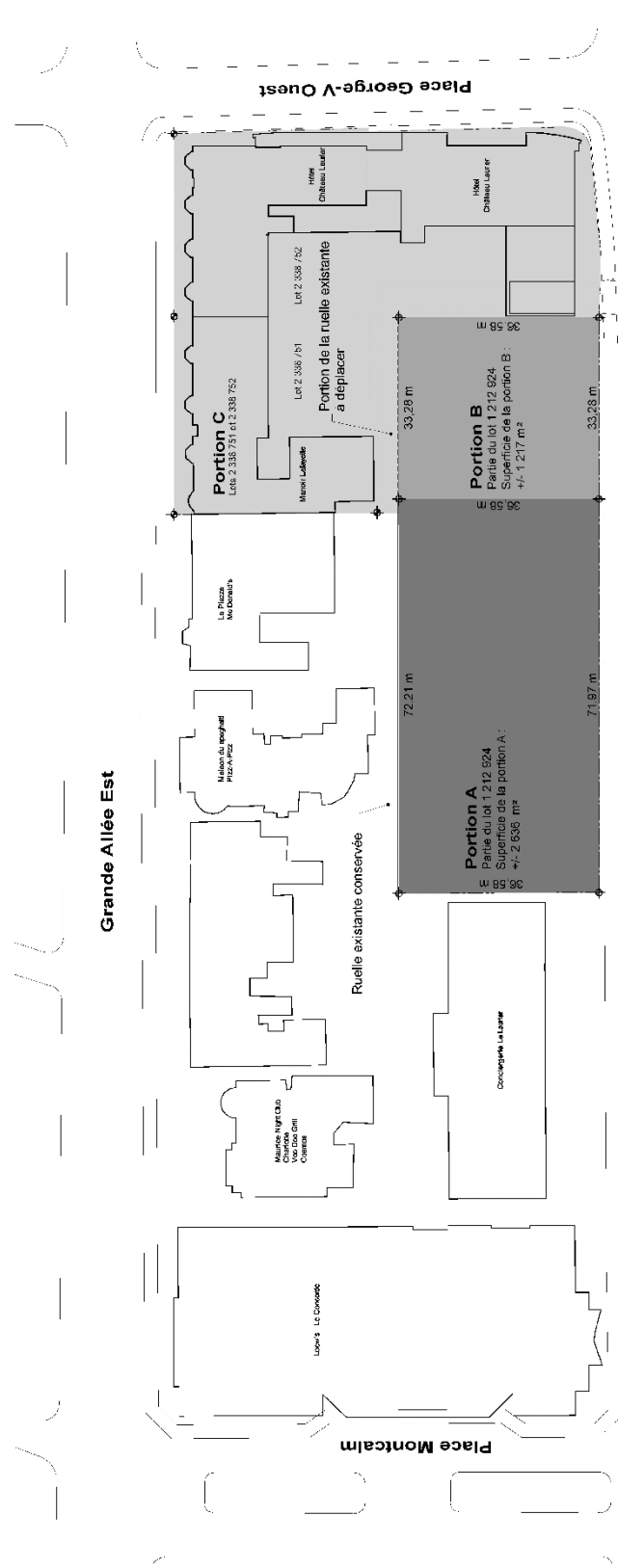
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026689 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



1 Juin 2009



Localisation

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

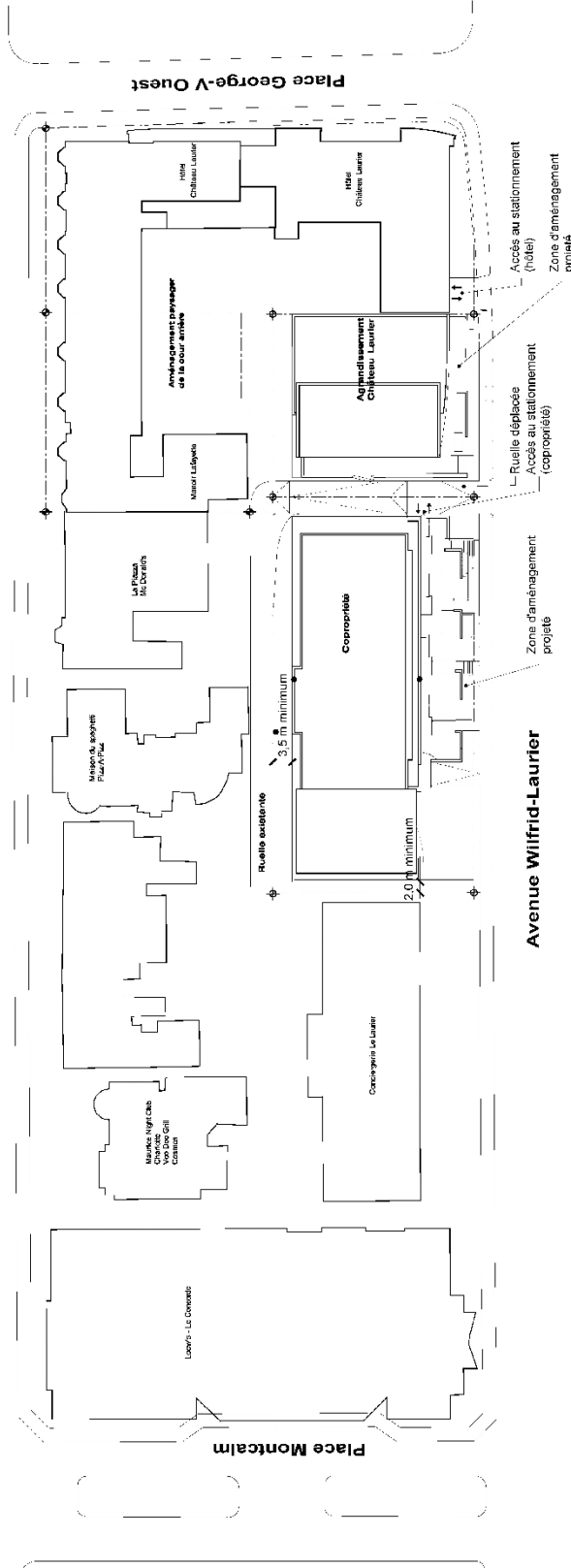
ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.

Grande Allée Est



Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes
Cogirès inc.

Implantation





**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

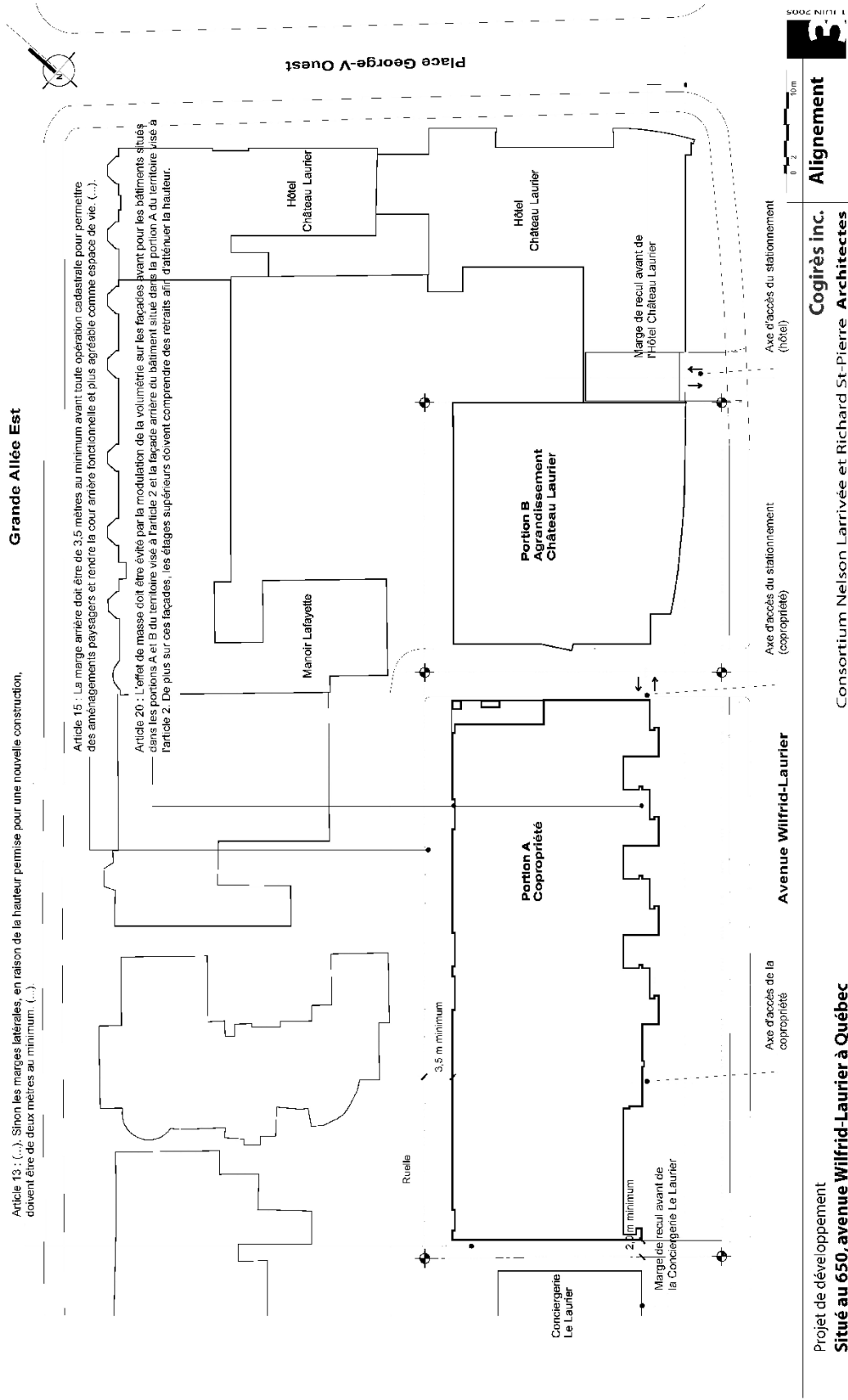
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Article 13 : (...). Sinon les marges latérales, en raison de la hauteur permise pour une nouvelle construction, doivent être de deux mètres au minimum. (...).

Grande Allée Est

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.

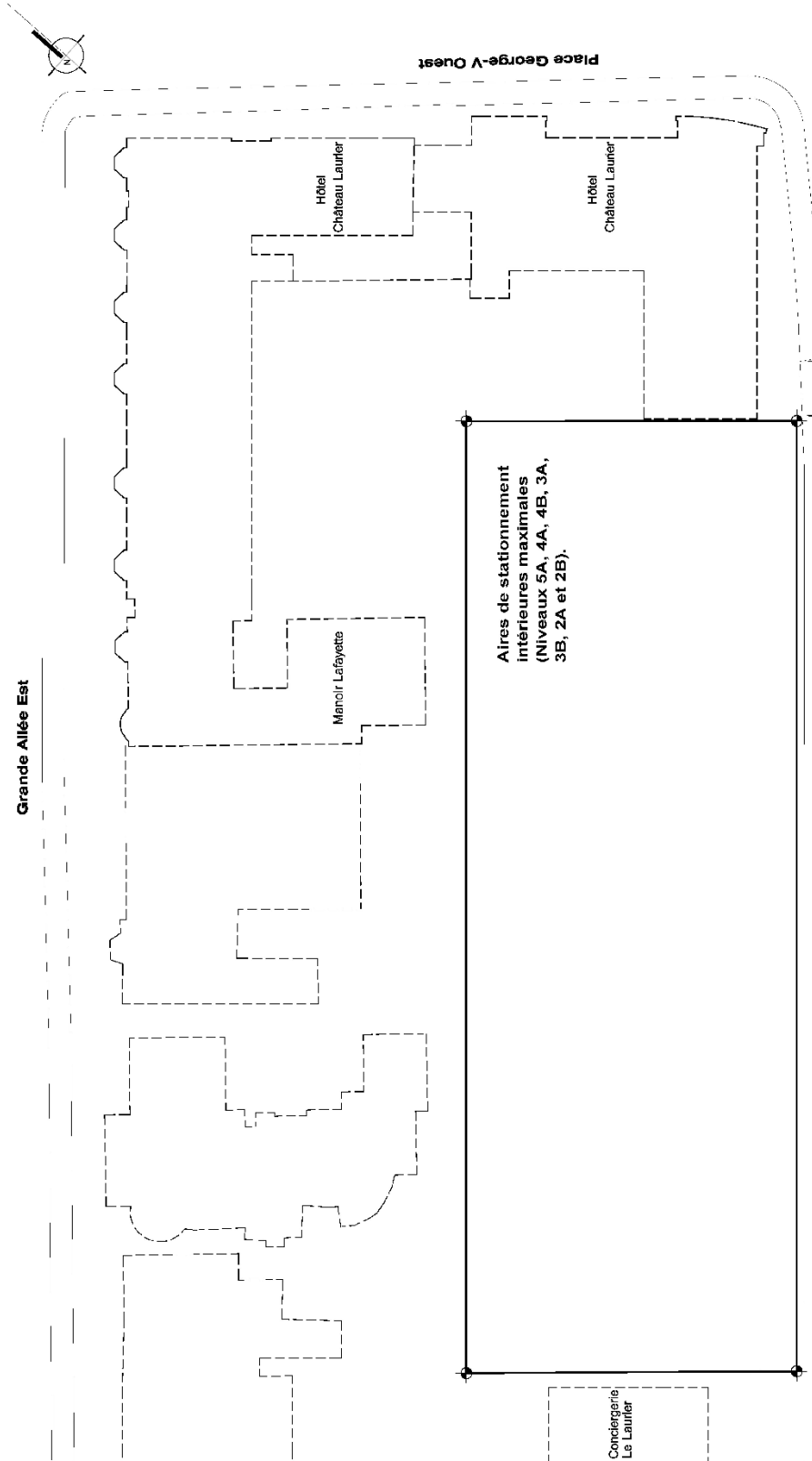


Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes
Cogirès inc.

Alignement





1 JUIN 2005
4
 0 2 4 6 8 10m

Cogirès inc.
 Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

Niveaux 5A, 4A-4B, 3A-3B, 2A-2B

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



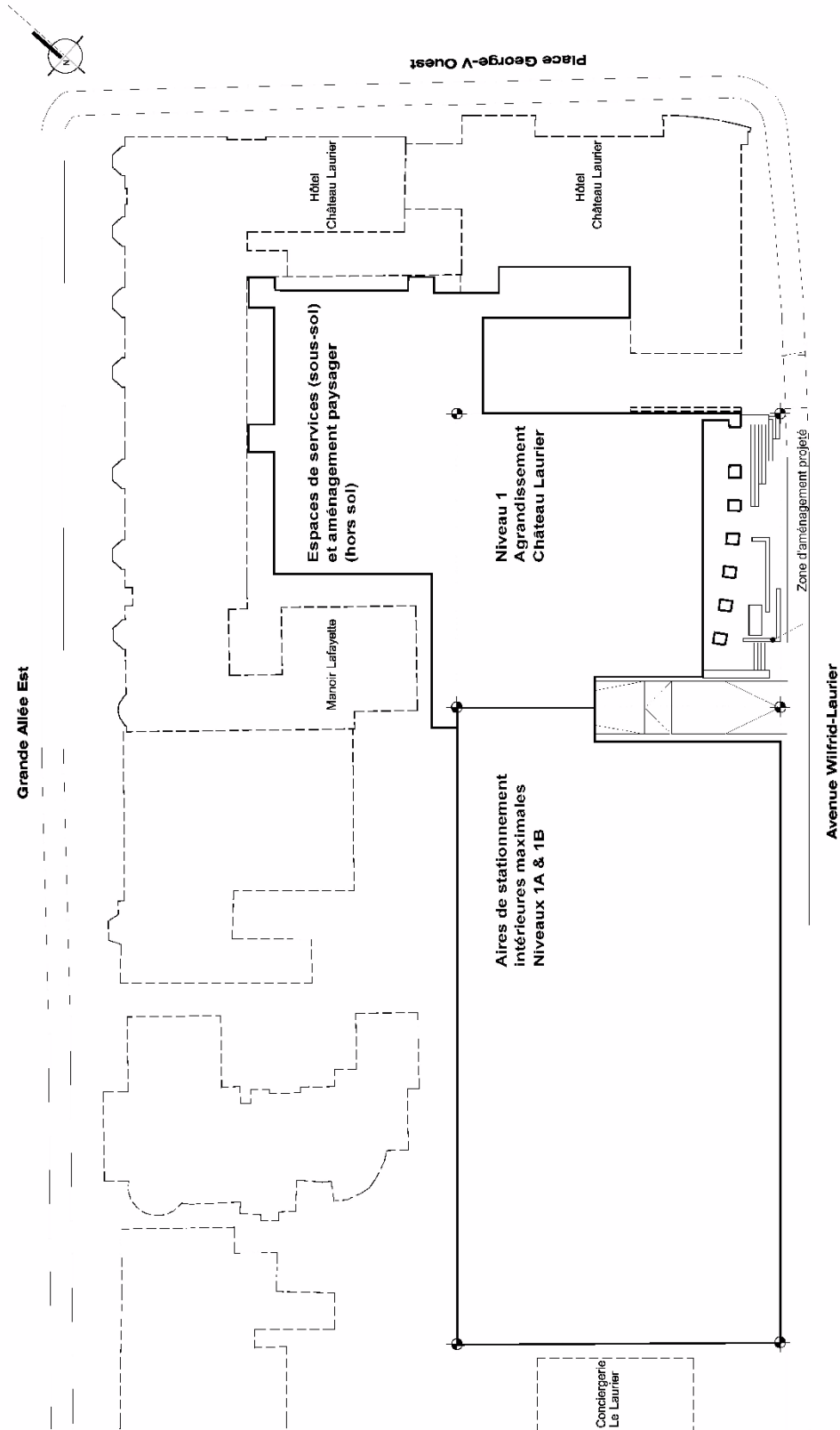
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
 PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



10m
0 2 3
JUN 2005
F
Niveaux 1A & 1B
Niveau 1

Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

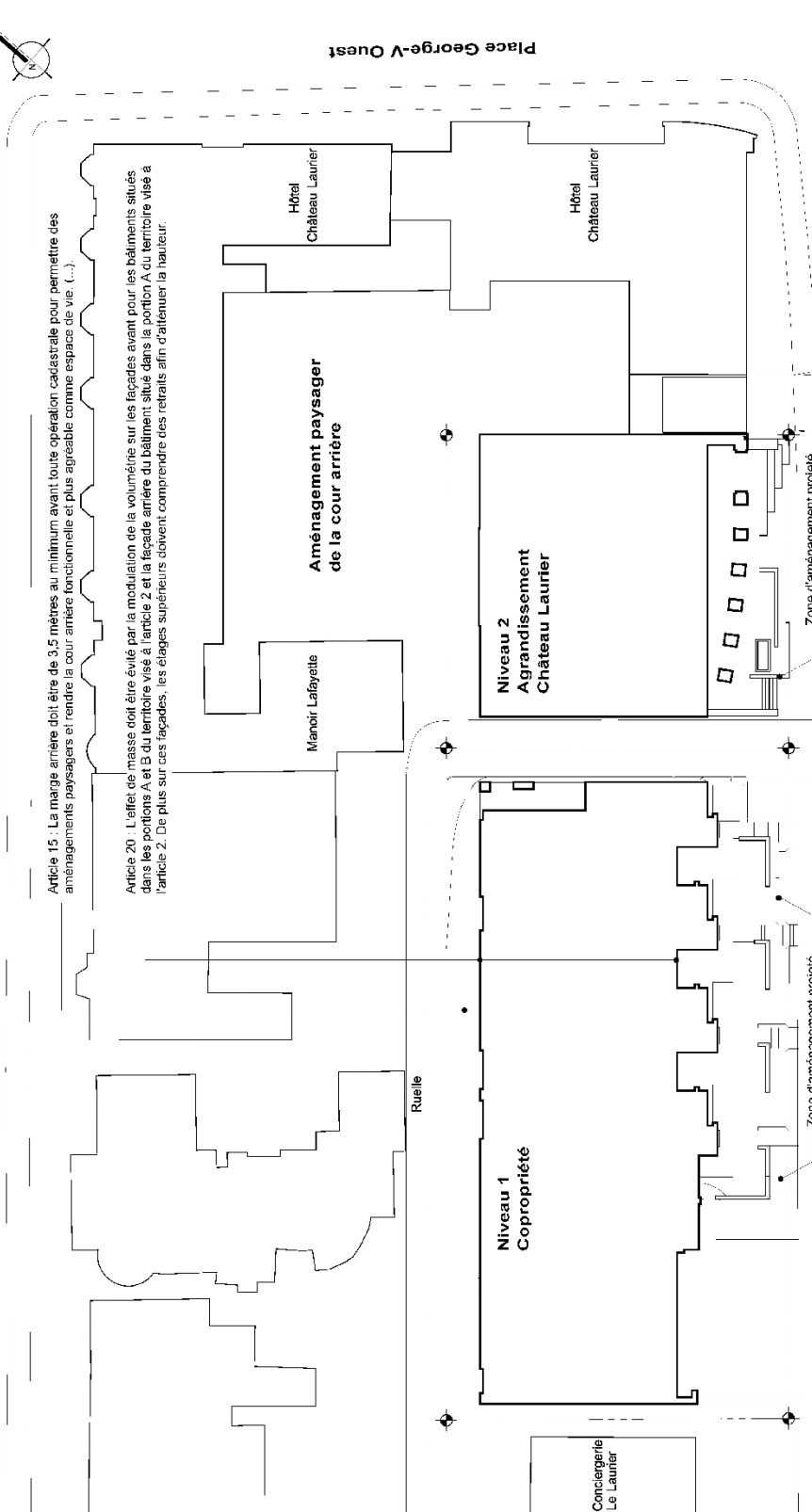
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

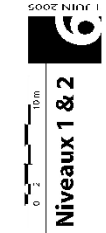
Grande Allée Est

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...)

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 1 & 2

Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre **Architectes**

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07F
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07G
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Mancir Lafayette

Niveau 3
Agrandissement
Château Laurier

Niveau 2
Copropriété

Conciergerie
La Laurier

Zone des balcons

Zone des balcons

Zone des balcons

Avenue Wilfrid-Laurier

Place George-V-Ouest

0 10 m
1 JUNI 2005
Niveaux 2 & 3

Cogirès inc.

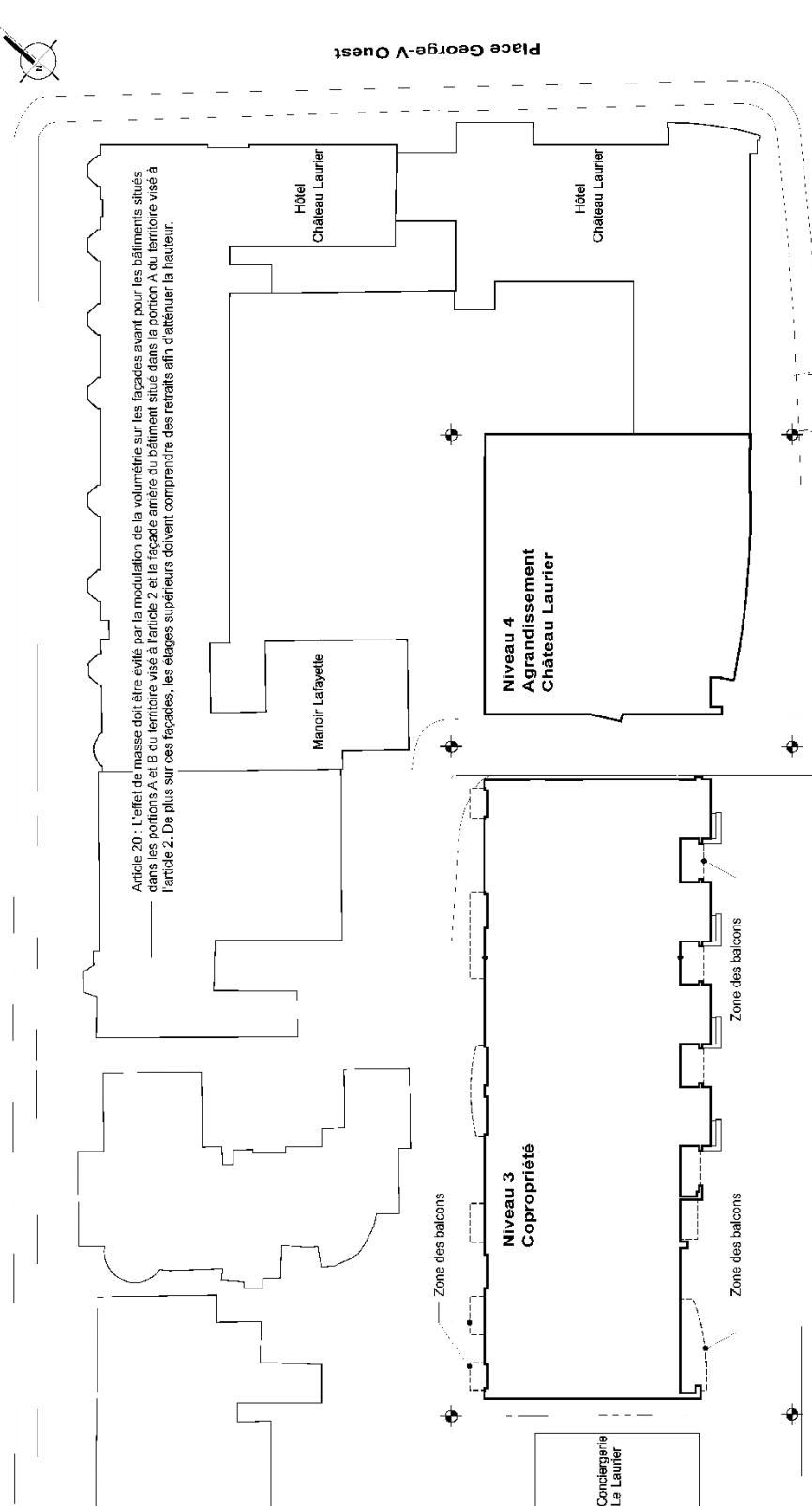
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement

Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

Niveaux 3 & 4

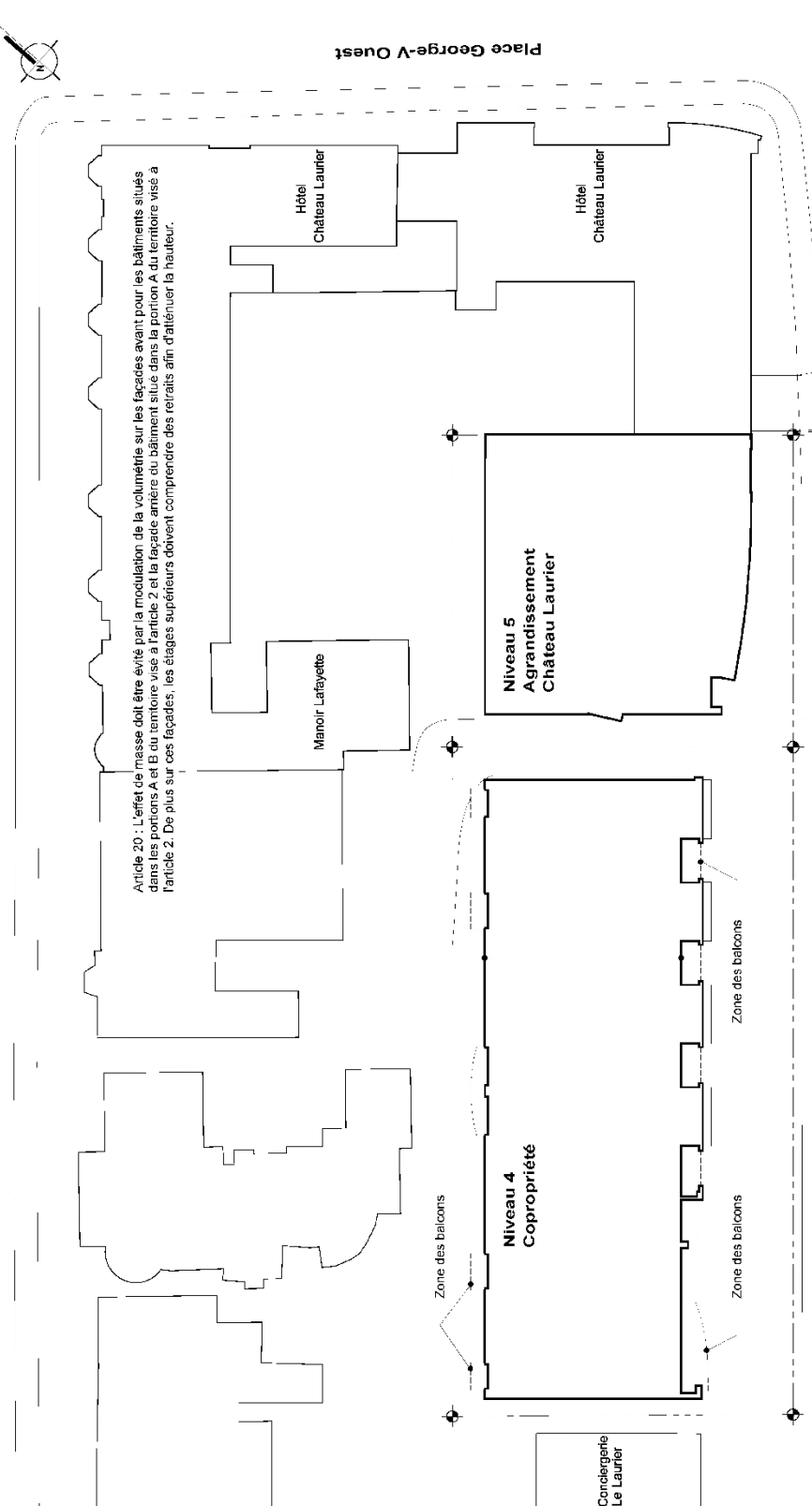


11 JUIN 2005

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

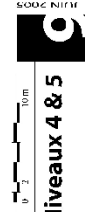
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraités afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 4 & 5

Cogirés inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre

Architectes

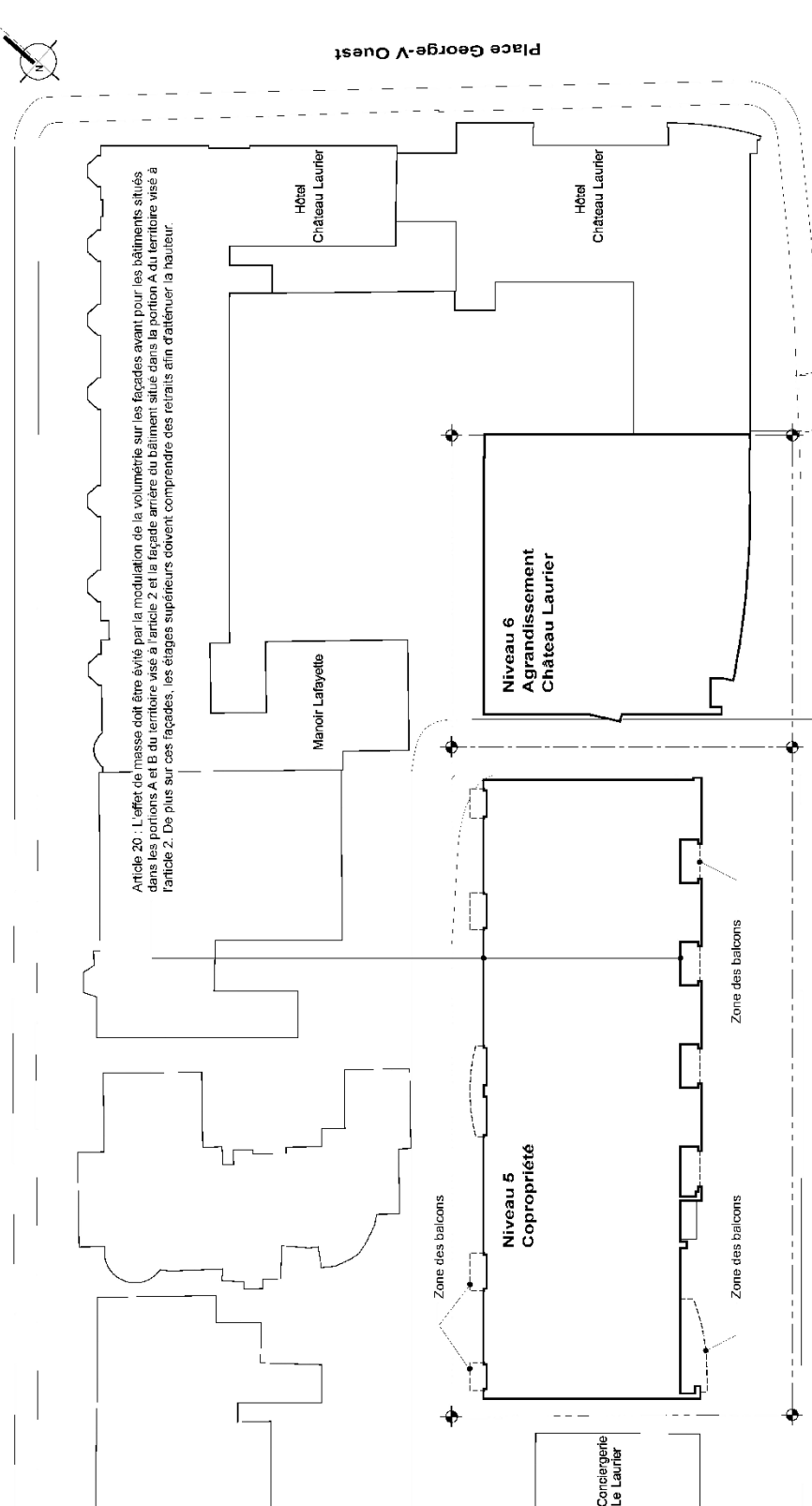
Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07J
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est



Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des relais afin d'atténuer la hauteur.

Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier

10
0 7 10m
1 JUNI 2005

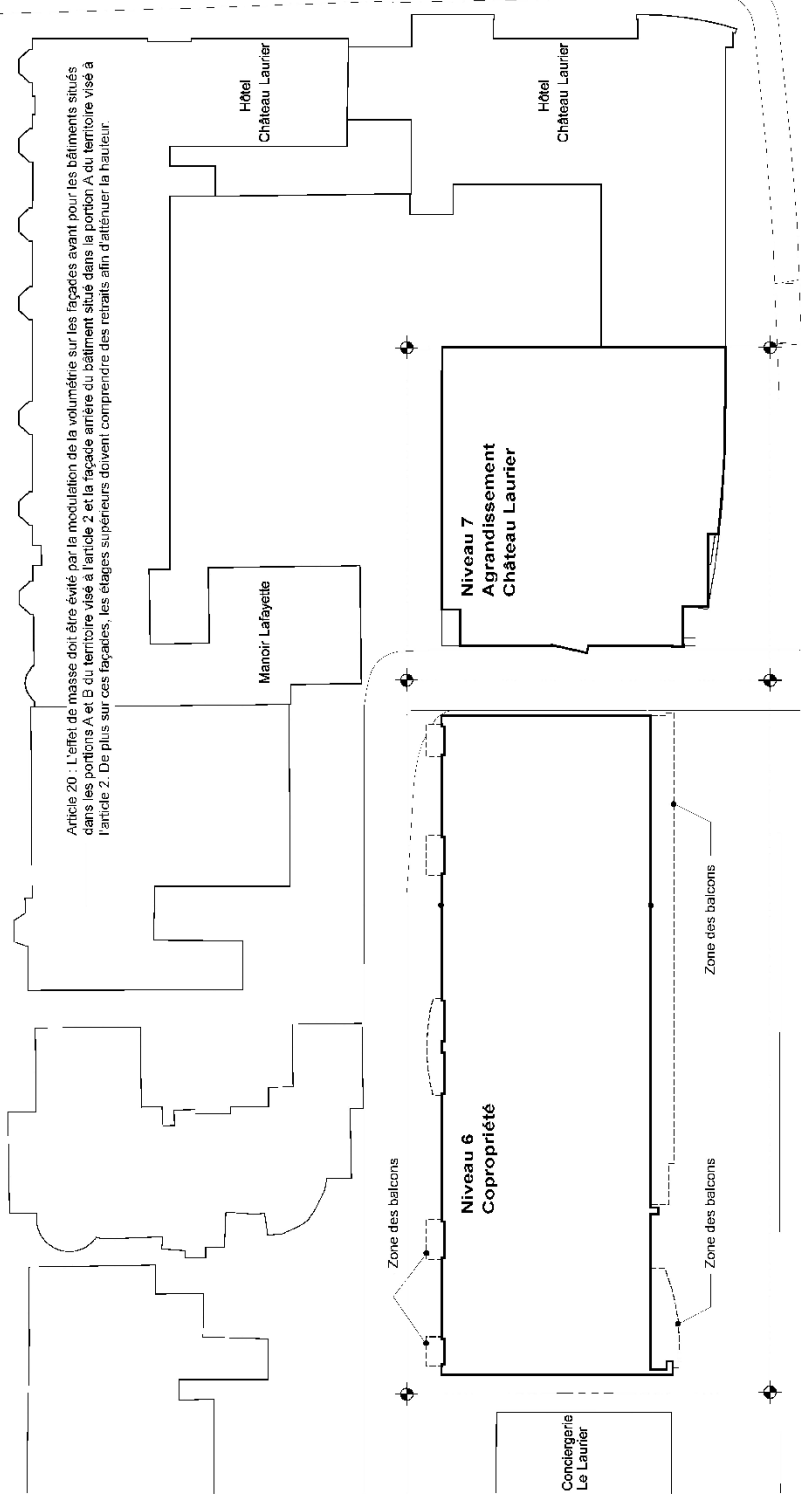
Cogirés inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

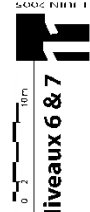
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



11 MARS 2005

Niveaux 6 & 7

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

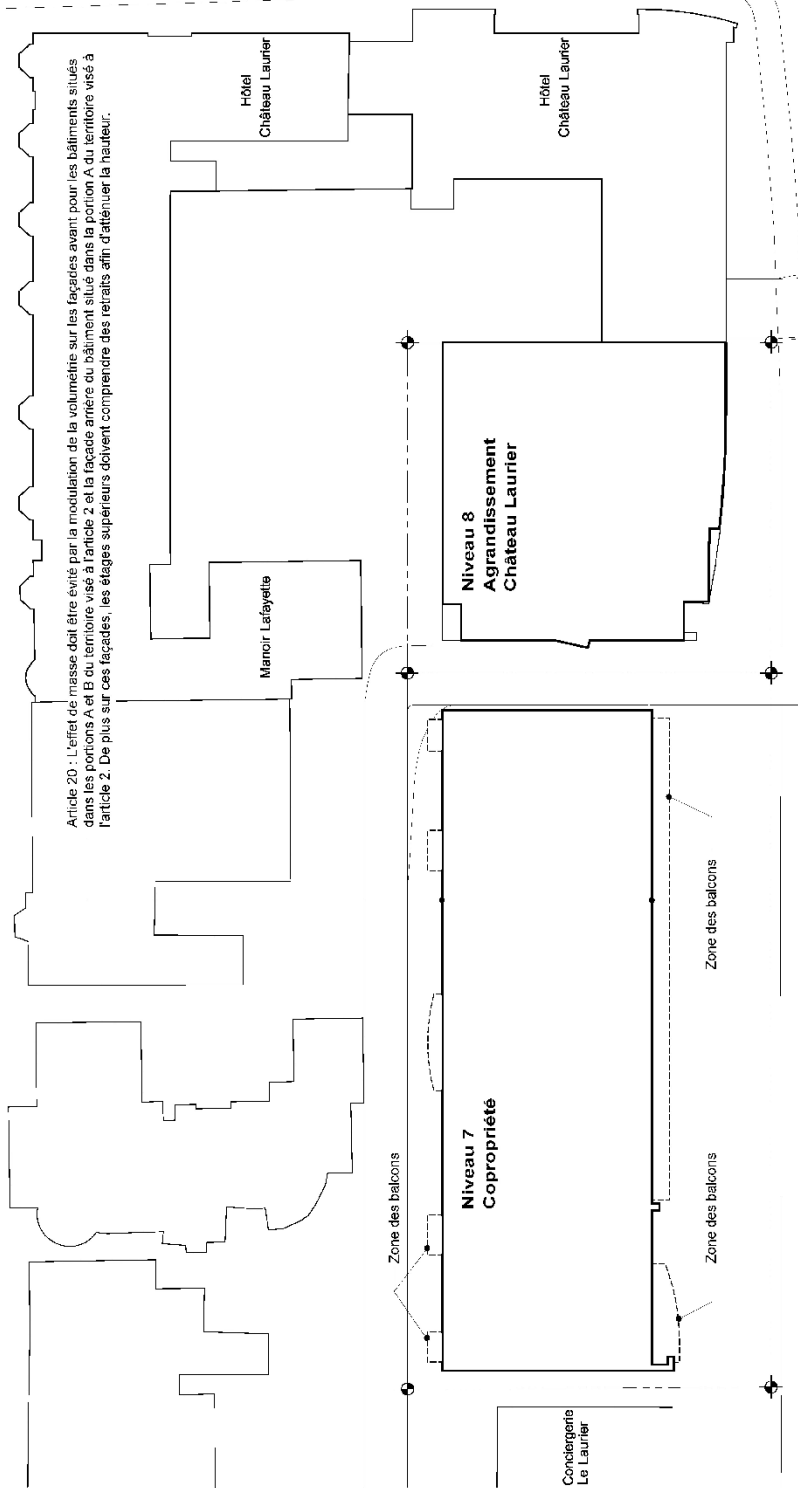
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07K
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

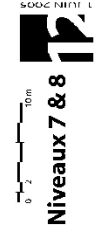
Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest



Avenue Wilfrid-Laurier



Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026689 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07L
Préparé par : M.M. Échelle : _____

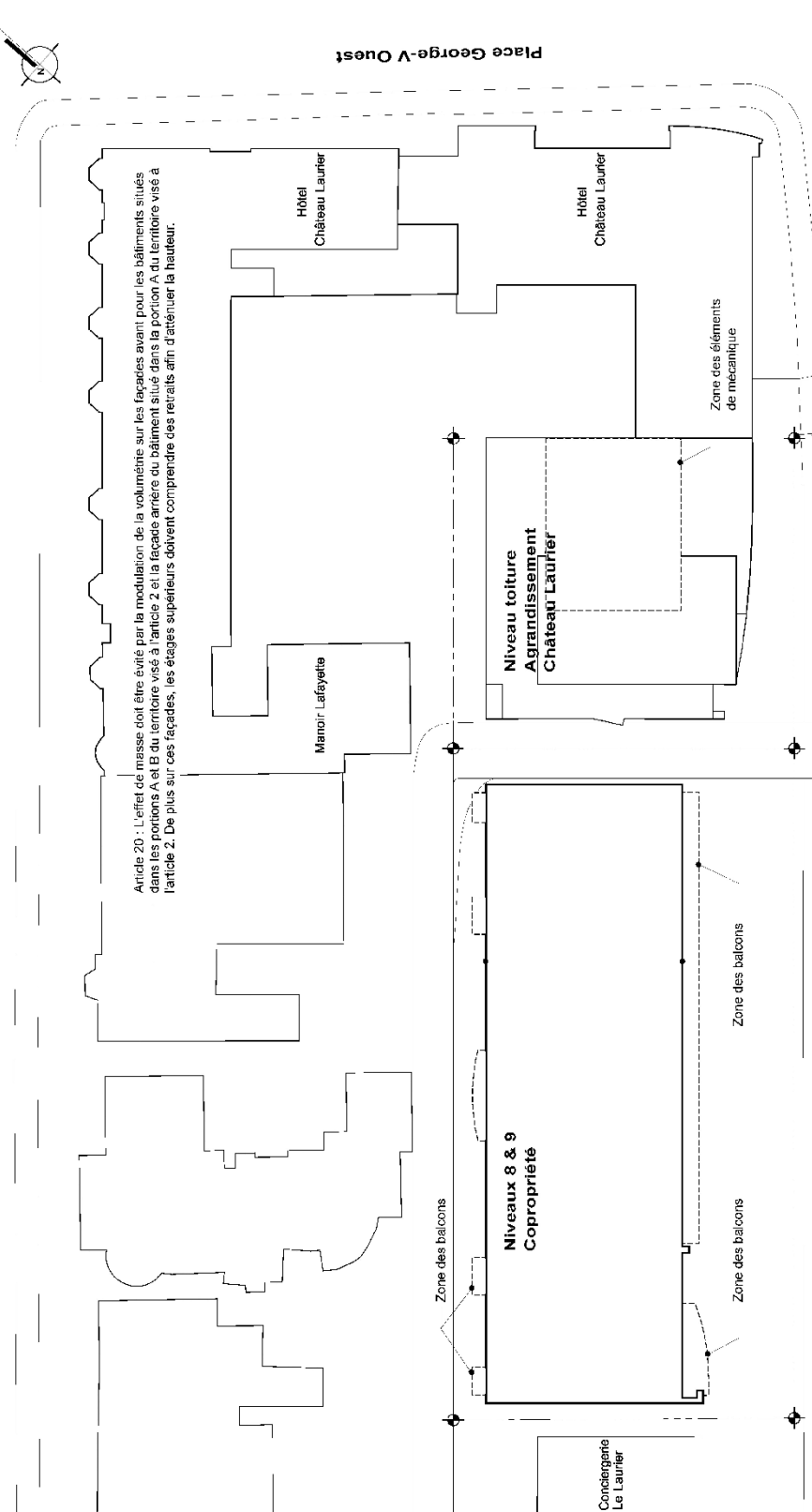
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07M
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

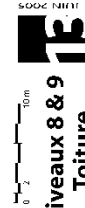
Grande Allée Est



Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Cogirès inc.
Niveaux 8 & 9
Toiture

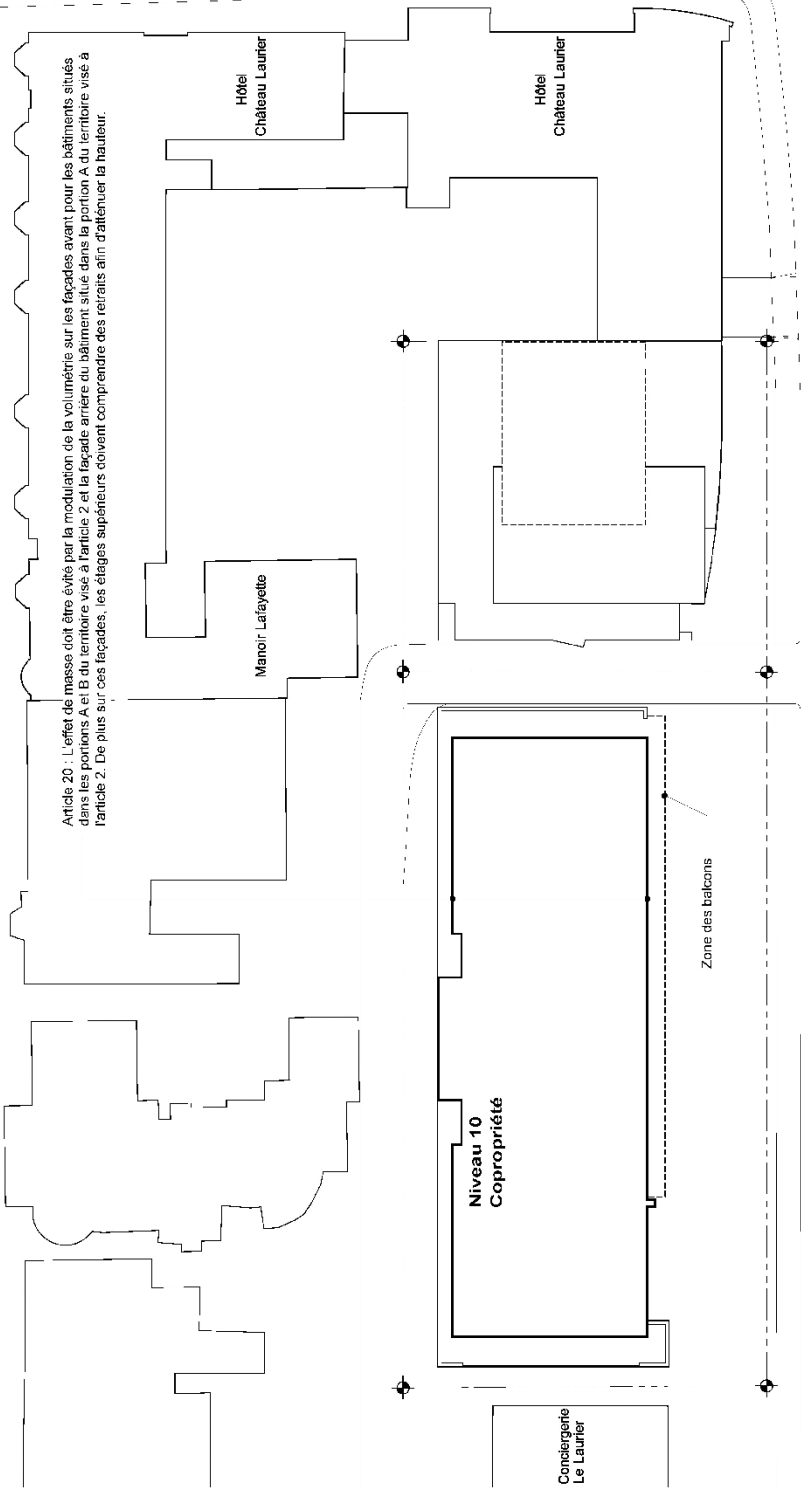


Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre - Architectes

Place George-V-Ouest

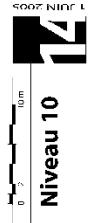
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portiers A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveau 10

Cogirès inc.
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



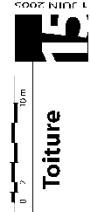
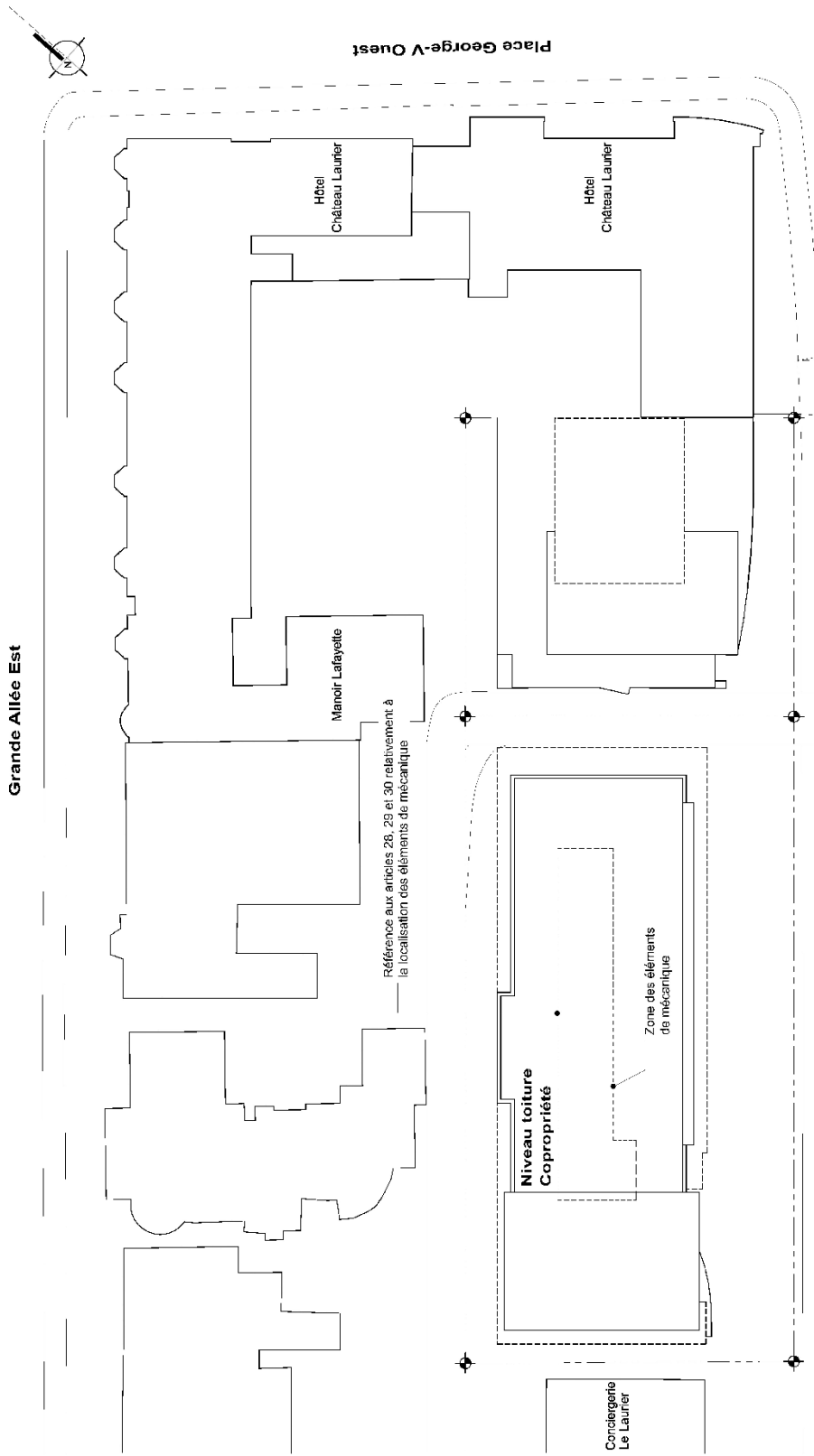
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07N
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



Toiture
Cogirès inc.
 Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre **Architectes**

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC070
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07P
Préparé par : M.M. Échelle : _____

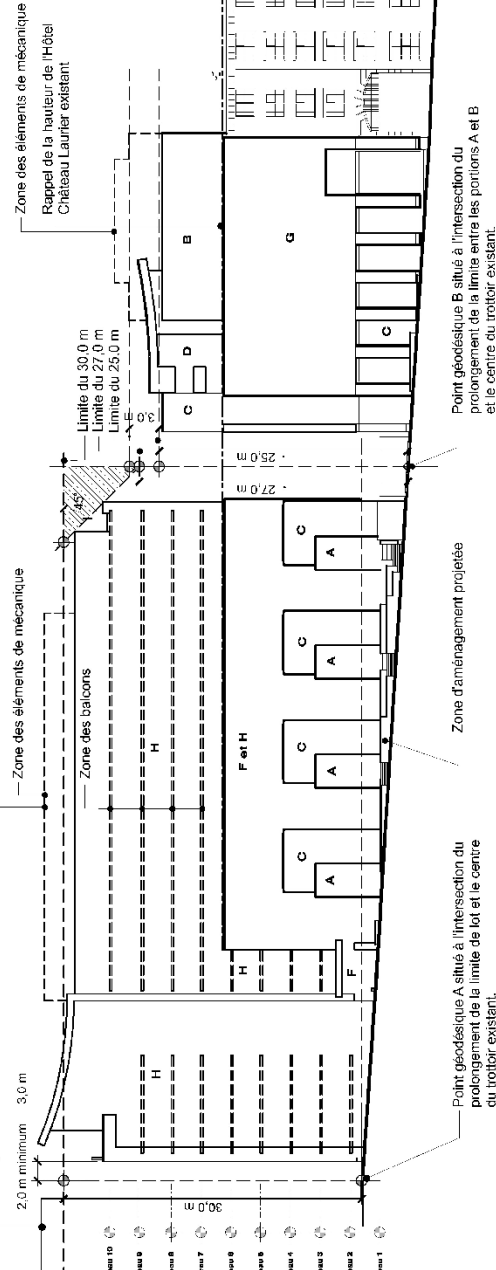
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Recoupe des plans de façade :

- Plan A
- Plan B
- Plan C
- Plan D
- Plan F
- Plan G
- Plan H

Référence aux articles 28, 29 et 30 relativement à la localisation des éléments de mécanique

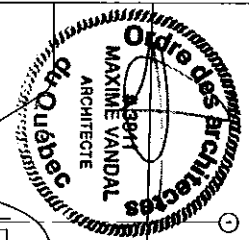
Condérgerie le Laurier
2,0 m minimum 3,0 m



DOCUMENT NUMÉRO 8

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 477 656
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



RUE DE ST-VALLIER EST
1 479 032

RUE CHRISTOPHE-COLUMB EST
1 479 202

RUE DES VOLTIGEURS
1 479 099

235 DE ST-VALLIER EST - QUÉBEC - Q1K 2N4	
Superficie du terrain:	1 118,8 m ² (123 012 sq ft)
Superficie bâtie occupée par le bâtiment:	1 144,2 m ² (123 317 sq ft)
Superficie bâtie occupée par les annexes:	1 078,2 m ² (115 866 sq ft)
Superficie d'usage commercial:	4 734,8 m ² (509 954 sq ft)
Superficie d'usage industriel:	198 m ² (21 305 sq ft)
Superficie d'usage agricole:	219 m ² (23 522 sq ft)
Cotes de nivellement:	
Hauteur au sol:	40
Hauteur au sous-sol:	20

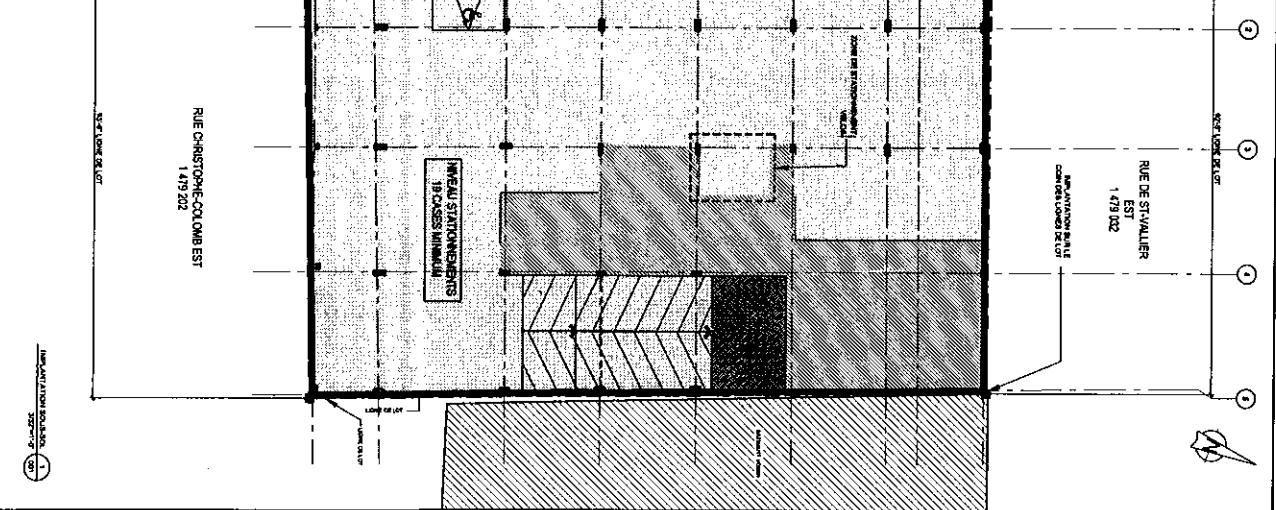


RUE DE ST-VALLIER EST
1 479 032

RUE CHRISTOPHE-COLUMB EST
1 479 202

RUE DES VOLTIGEURS
1 479 099

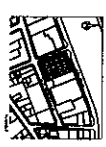
235 DE ST-VALLIER EST - QUÉBEC - Q1K 2N4	
Superficie du terrain:	1 118,8 m ² (123 012 sq ft)
Superficie bâtie occupée par le bâtiment:	1 144,2 m ² (123 317 sq ft)
Superficie bâtie occupée par les annexes:	1 078,2 m ² (115 866 sq ft)
Superficie d'usage commercial:	4 734,8 m ² (509 954 sq ft)
Superficie d'usage industriel:	198 m ² (21 305 sq ft)
Superficie d'usage agricole:	219 m ² (23 522 sq ft)
Cotes de nivellement:	
Hauteur au sol:	40
Hauteur au sous-sol:	20



235 DE ST-VALLIER E.

NOTES GÉNÉRALES

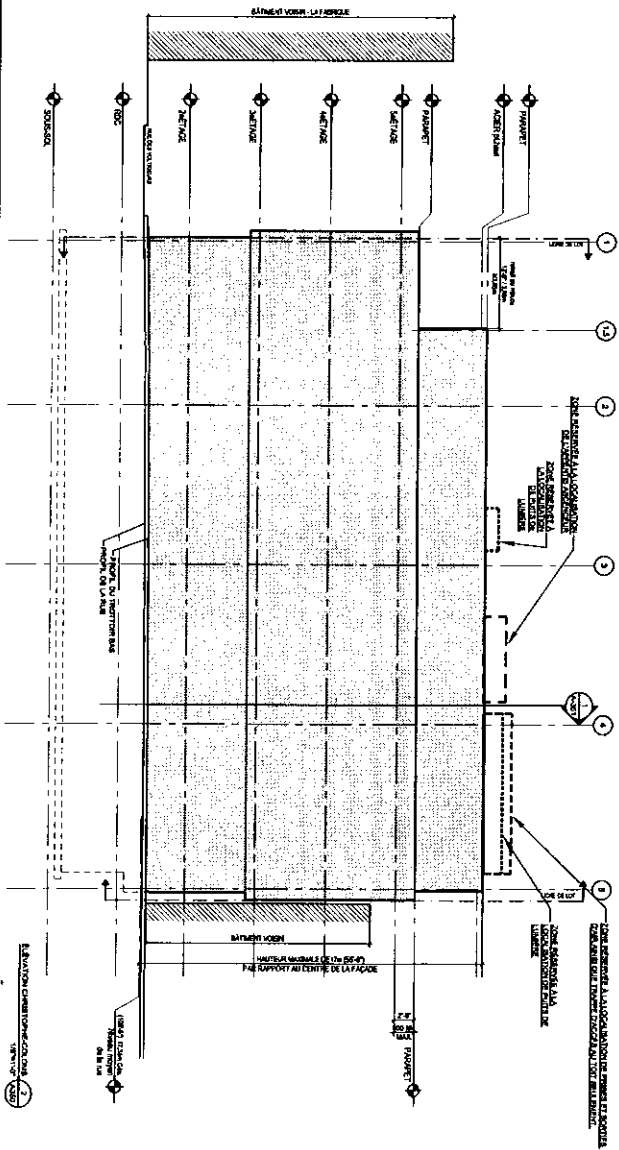
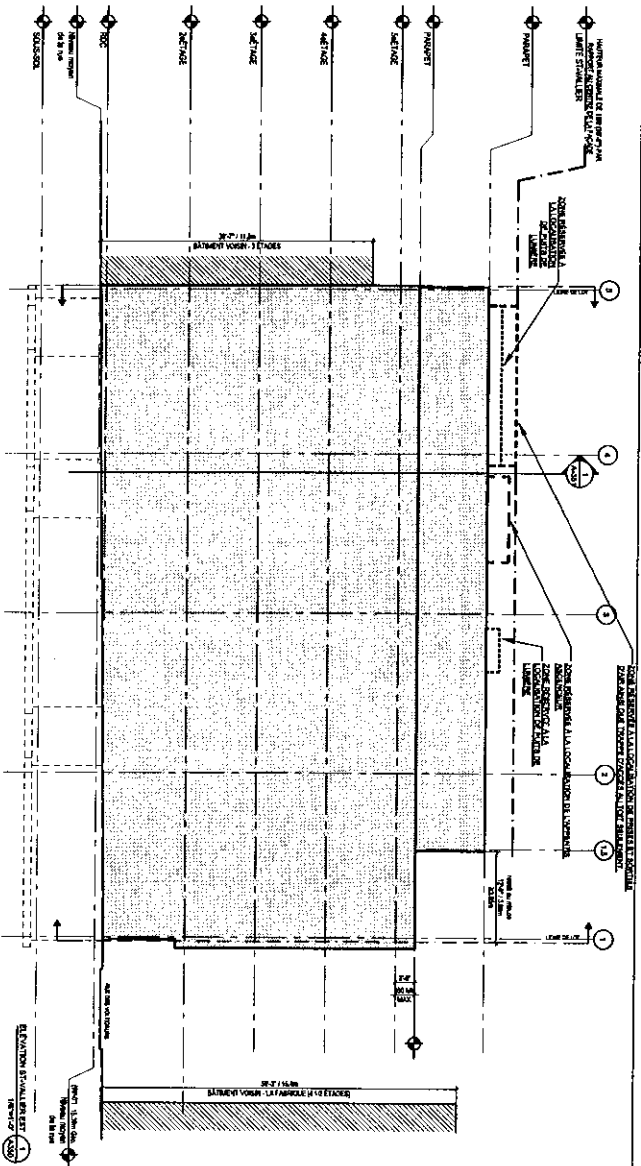
The drawings are the property of the architect and are not to be used for any other purpose without the written consent of the architect. The architect is not responsible for the accuracy of the information provided by the client or for the results of the construction. The drawings are subject to change without notice. The architect is not responsible for the accuracy of the information provided by the client or for the results of the construction. The drawings are subject to change without notice.



NO	DESCRIPTION	DATE
01	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	12/2022
02	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	12/2022
03	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	12/2022
04	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	12/2022
05	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	12/2022
06	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	12/2022
07	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	12/2022
08	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	12/2022
09	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	12/2022
10	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	12/2022

PLAN - AMÉNAGEMENT

PROJET	235 DE ST-VALLIER EST
CLIENT	111328
DATE	11/13/22
PROJETANT	A001
PROJETANT	19

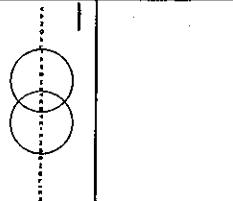


295 DE ST-VALLIER E.

NOTES GÉNÉRALES

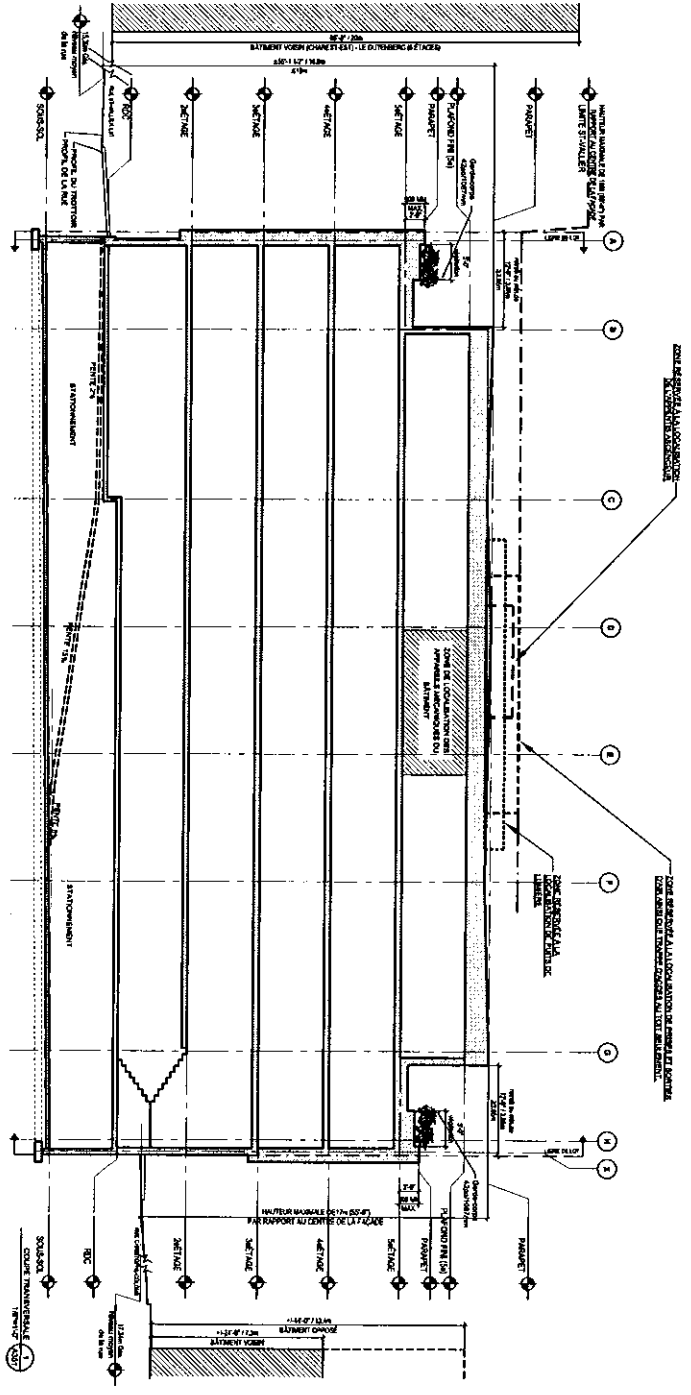
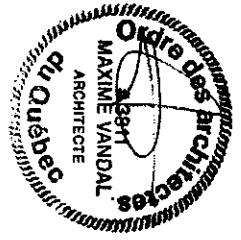
1. Les dimensions sont données en mètres et millimètres.
 2. Les dimensions sont données en mètres et millimètres.
 3. Les dimensions sont données en mètres et millimètres.
 4. Les dimensions sont données en mètres et millimètres.
 5. Les dimensions sont données en mètres et millimètres.
 6. Les dimensions sont données en mètres et millimètres.
 7. Les dimensions sont données en mètres et millimètres.
 8. Les dimensions sont données en mètres et millimètres.
 9. Les dimensions sont données en mètres et millimètres.
 10. Les dimensions sont données en mètres et millimètres.

NO	DESCRIPTION	DATE
01	PROJET	11-2013
02	PROJET	11-2013
03	PROJET	11-2013
04	PROJET	11-2013
05	PROJET	11-2013
06	PROJET	11-2013
07	PROJET	11-2013
08	PROJET	11-2013
09	PROJET	11-2013
10	PROJET	11-2013
11	PROJET	11-2013
12	PROJET	11-2013
13	PROJET	11-2013
14	PROJET	11-2013
15	PROJET	11-2013
16	PROJET	11-2013
17	PROJET	11-2013
18	PROJET	11-2013
19	PROJET	11-2013
20	PROJET	11-2013
21	PROJET	11-2013
22	PROJET	11-2013
23	PROJET	11-2013
24	PROJET	11-2013
25	PROJET	11-2013
26	PROJET	11-2013
27	PROJET	11-2013
28	PROJET	11-2013
29	PROJET	11-2013
30	PROJET	11-2013



ELEVATIONS-
AVANT ET ARRIERE

PROJET: 10113
 N°: 10113
 V. 01/09/08 ASSO 15



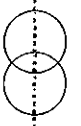
ZONE DE COUVERTURE NON AMÉNAGÉE
 ZONE DE COUVERTURE AMÉNAGÉE
 ZONE DE COUVERTURE NON AMÉNAGÉE
 ZONE DE COUVERTURE AMÉNAGÉE

235 DE ST-VALLIER E.

NOTES GÉNÉRALES

1. Le plan de coupe est conforme aux dispositions du règlement municipal en vigueur à la date de la délivrance de la permis de construire.
 2. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 3. Les surfaces indiquées sont en mètres carrés.
 4. Les volumes indiqués sont en mètres cubes.
 5. Les hauteurs indiquées sont en mètres.
 6. Les distances indiquées sont en mètres.
 7. Les angles indiqués sont en degrés.
 8. Les matériaux indiqués sont ceux qui sont en vigueur à la date de la délivrance de la permis de construire.
 9. Les finitions indiquées sont celles qui sont en vigueur à la date de la délivrance de la permis de construire.
 10. Les équipements indiqués sont ceux qui sont en vigueur à la date de la délivrance de la permis de construire.

N°	DESCRIPTION	DATE
1	PROJET	11/10/24
2	PROJET	11/10/24
3	PROJET	11/10/24
4	PROJET	11/10/24
5	PROJET	11/10/24
6	PROJET	11/10/24
7	PROJET	11/10/24
8	PROJET	11/10/24
9	PROJET	11/10/24
10	PROJET	11/10/24



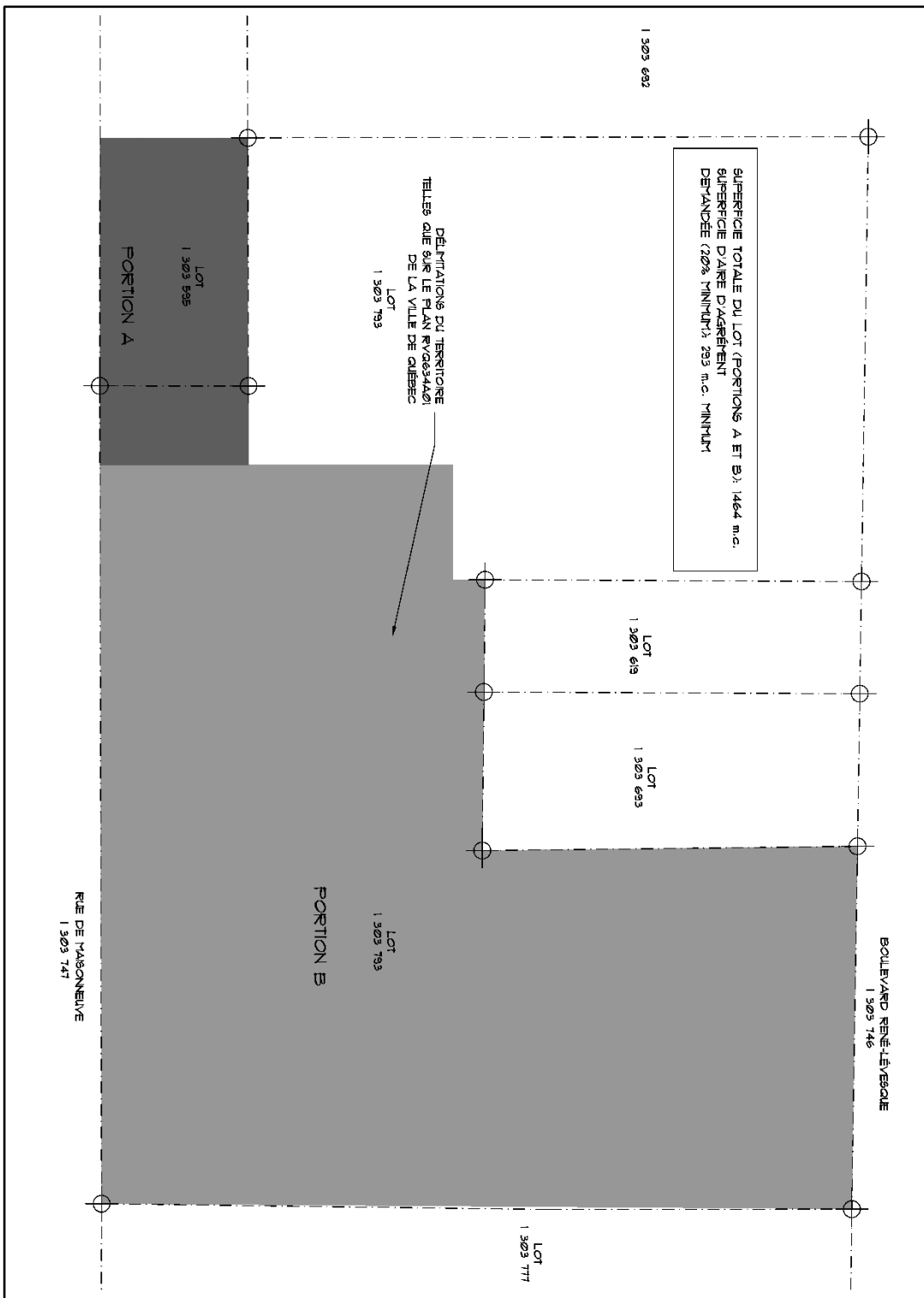
COUPE TRANSVERSALE

PROJET	DATE
235 DE ST-VALLIER E.	11/10/24
ASS1	19

DOCUMENT NUMÉRO 10

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 583 560 À
3 583 636 ET D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 303 595 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



SUPERFICIE TOTALE DU LOT (PORTIONS A ET B): 1464 m.c.
 SUPERFICIE D'ARE D'ASSUREMENT
 DEMANDEE (20% MINIMUM): 293 m.c. MINIMUM

PROJET
**LES
 TERRASSES
 MAISONNEUVE**

Proprietaire
 Site 138 de Montmorency
 Type de D'edificat
 HABITATION MULTIFAMILIAIRE
 Dossier n° 03-891

FRANÇOIS GOGGIN
 GILLES BOUDON
 SÉBASTIEN LAFRANCE
 NICHIEL RICHARD
ARCHITECTES ASSOCIES
 CONSULTANTS EN
 ARCHITECTURE INC.
 171, rue St-Jacques, 6e étage
 Québec, Québec (Qc) H3A 2K4
 Téléphone: (514) 399-1900
 Télécopieur: (514) 399-1901
 Courriel: info@agparchitectes.com

Architecture
**LES ARCHITECTES
 JEAN CÔTE & ASS.**
 171, rue St-Jacques, 6e étage
 Québec (Qc) H3A 2K4
 Téléphone: (514) 399-1900
 Télécopieur: (514) 399-1901
 Courriel: info@agparchitectes.com

Titre
**PLAN DE
 CONSTRUCTION
 TERRITOIRE**
 Echelle 1:200
 Date 26 mai 2004

Notes
 L'ingénieur géométrique certifie les bornes de la parcelle et les limites de la parcelle. Les bornes ont été mesurées et les bornes ont été dessinées. Toute erreur ou omission dans ce plan est signalée au propriétaire et au géométrique. Aucune responsabilité ne sera assumée par le géométrique ou l'ingénieur géométrique pour les résultats obtenus sur les données.

Eligé
APPROBATION A LA VILLE
 Spécialité

1303 692	1303 693	1303 695	1303 717	1303 747	1303 748
1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1

ANNEXE VI

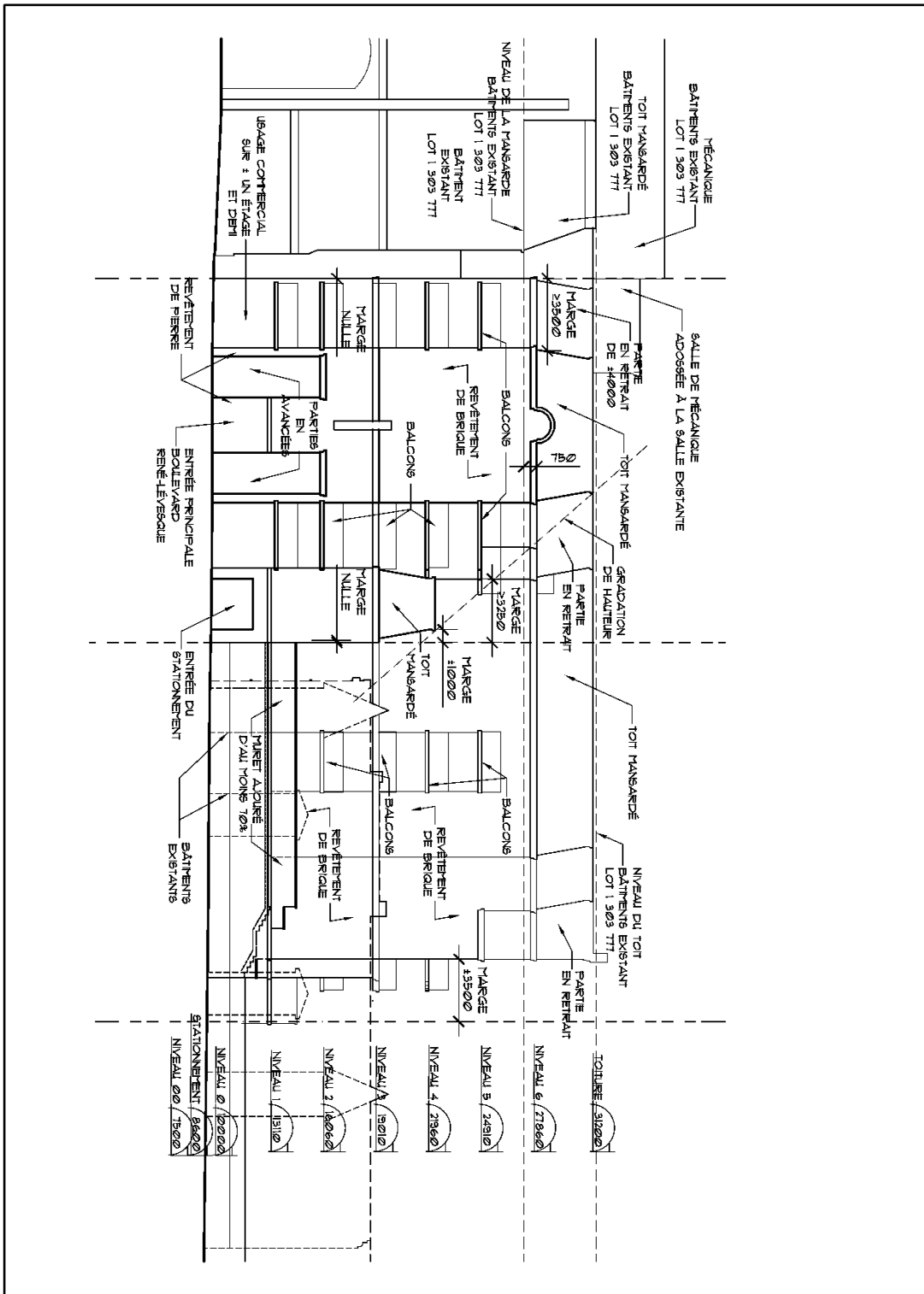
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	
Site 138 de Montmorency	
Québec	
Type de bâtiment	
HABITATION MULTIFAMILIALE	
Dossier n°	03-891

ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 111, rue Saint-Jacques Québec (Québec) G1K 3W2 Tél. (514) 399-1111 Fax (514) 399-1112 E-mail: info@jeancote.com	PROJET GILLES ROY SÉBASTIEN DUBOIS MICHEL RICHARD CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 111, rue Saint-Jacques Québec (Québec) G1K 3W2 Tél. (514) 399-1111 Fax (514) 399-1112 E-mail: info@jeancote.com
---	---

TITRE PLAN DE CONSTRUCTION ÉLEVATION RENAISSANCE	ÉCHELLE 1/200	DATE 26 mai 2004
--	-------------------------	----------------------------

NOTES L'entrepreneur doit se tenir de l'existence de la réglementation applicable. Il doit s'assurer que les travaux sont effectués conformément aux plans approuvés. Toute modification doit être soumise à l'approbation préalable de l'inspecteur de la ville. Toute violation de ces dispositions peut entraîner des poursuites judiciaires.	ÉLÈGE APPROBATION À LA VILLE Spécifique	SCAÛS 2
--	--	-------------------

1/3 Échelle 1/4 Ouvre 1/5 Ouvre 1/6 Ouvre 1/7 Ouvre 1/8 Ouvre 1/9 Ouvre 1/10 Ouvre 1/11 Ouvre 1/12 Ouvre 1/13 Ouvre 1/14 Ouvre 1/15 Ouvre 1/16 Ouvre 1/17 Ouvre 1/18 Ouvre 1/19 Ouvre 1/20 Ouvre	PROJET 2 13
---	---------------------------------

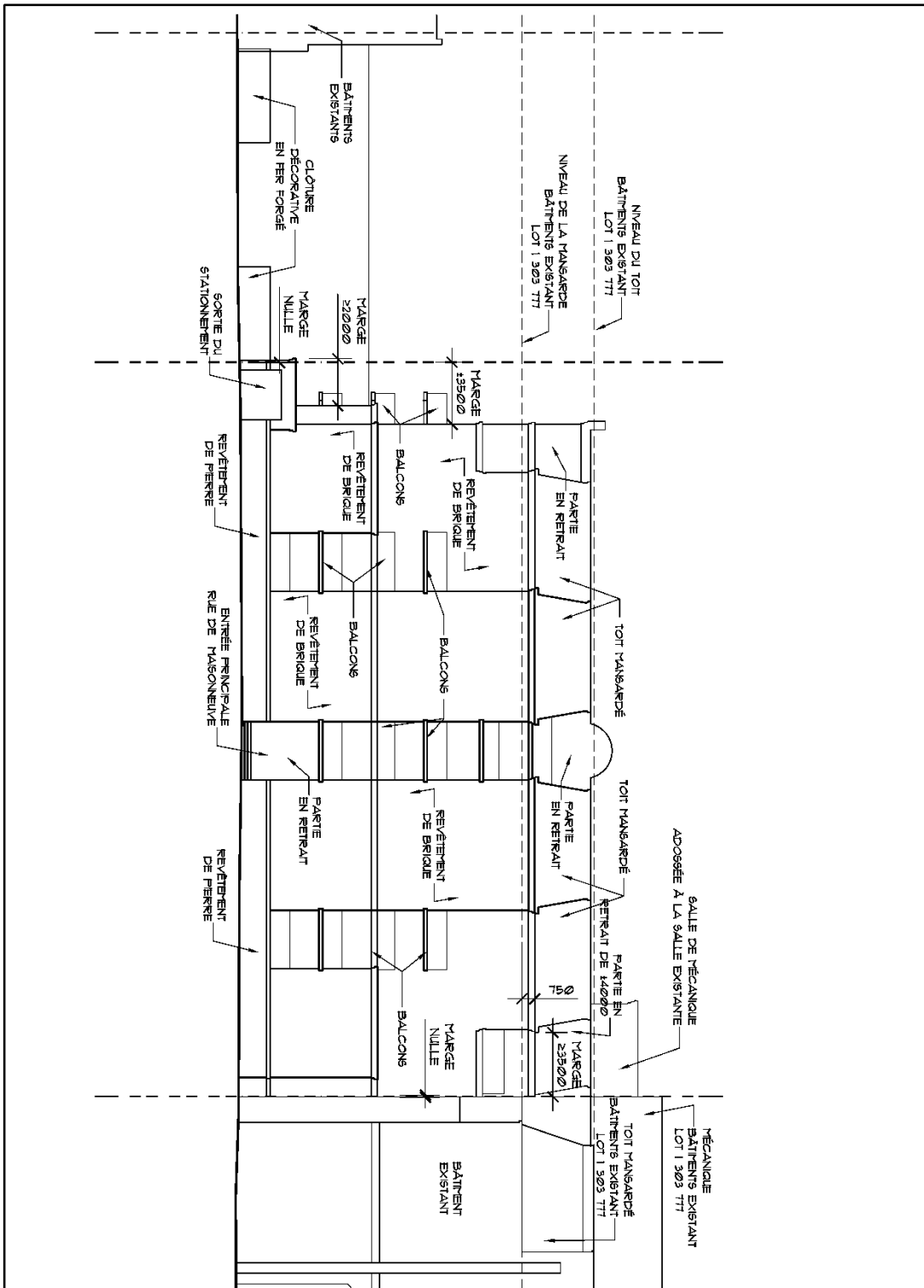
ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire:	
Site: 138 de Maisonneuve	
Type: 424 - Québec	
Régime: MANSARDE MULTIFAMILIALE	
Dossier: 03491	

JEAN R. CÔTÉ GILLES BOUQUÉ SÉBASTIEN GOSSELIN ARCHITECTURE EN CONSULTATION INC. 1111, rue Saint-Jacques, 1111, 11 ^e étage Québec (Québec) G1K 3W2 Tél.: (514) 399-1111 Email: info@jeanrcothe.com	
Architecture 1111, rue Saint-Jacques, 1111, 11 ^e étage Québec (Québec) G1K 3W2 Tél.: (514) 399-1111 Email: info@jeanrcothe.com	
1111 ARCHITECTS JEAN CÔTÉ & ASS. 1111, rue Saint-Jacques, 1111, 11 ^e étage Québec (Québec) G1K 3W2 Tél.: (514) 399-1111 Email: info@jeanrcothe.com	
PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION MAISONNEUVE Echelle: 1/200 Date: 26 mai 2004	
Notes L'architecte architecte certifié est tenu de vérifier toutes les dimensions de ce plan. Toute erreur ou omission constatée avant l'approbation au travail. Aucune direction ne devra être mesurée directement sur les dessins.	
Étape APPROBATION À LA VILLE Spécificité:	
Scelus:	
Approuvé par: 3 Approuvé par: 13	



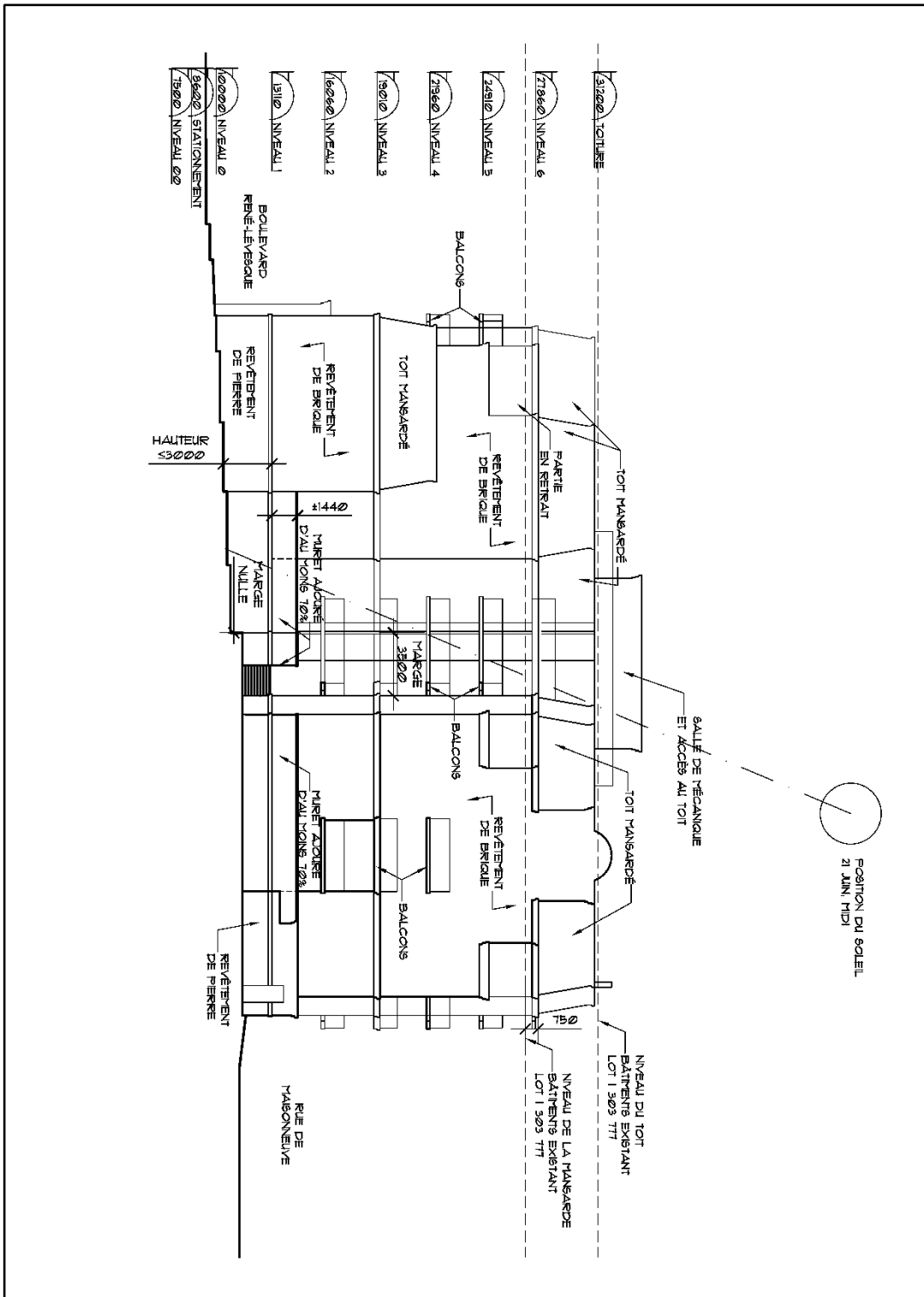
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	
Site 138 de stationnement	
Type de bâtiment	HABITATION MULTIFAMILIALE
Dossier no	03-891
JEAN CÔTE ARCHITECTES ASSOCIÉS CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 171, rue St-Jacques, 101 - Tel: (514) 981-1111 Québec, Québec (Q.C.) H2Y 1K2 - Fax: (514) 981-1111 Email: info@jeancote.com	
LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 101 - Tel: (514) 981-1111 Québec, Québec (Q.C.) H2Y 1K2 - Fax: (514) 981-1111 Email: info@jeancote.com	
PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION COUR Echelle: 1/200 Date: 26 mai 2004	
NOTES L'entrepreneur doit se tenir de ce plan de construction et de ce document. Toute modification doit être faite par écrit et approuvée par le consultant. Toute modification non approuvée sera considérée comme n'étant pas faite. Le consultant ne sera pas responsable des erreurs de construction.	
ÉDGE APPROBATION À LA VILLE Spécifique Scale:	
Approuvé par A. CHIFFRETT	Feuille 4 / 13



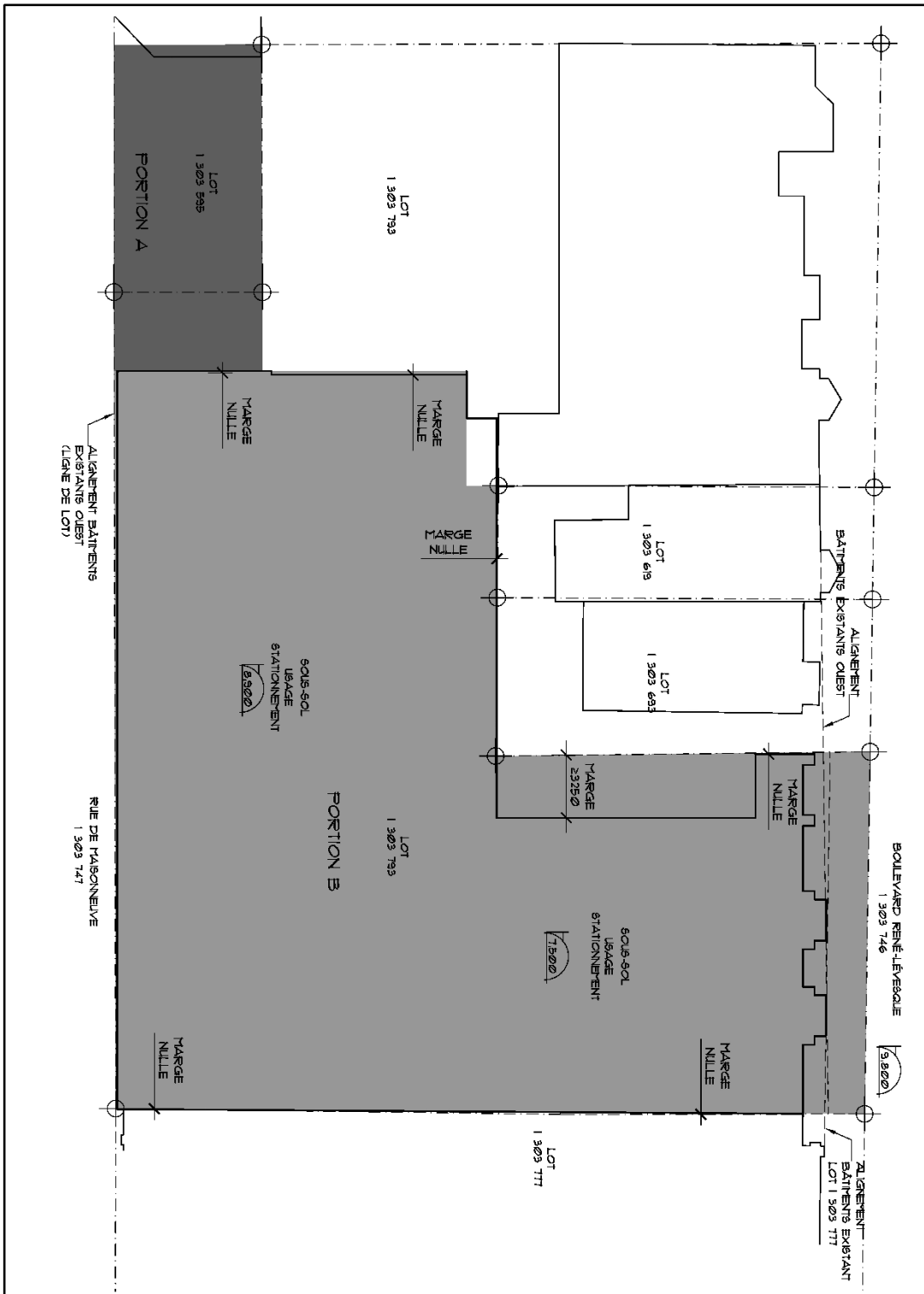
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
PROJET 03.881	
POPULAIRE Site 138 de Maisonneuve Québec	
TYPE DE D'ALIGNEMENT MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03.881	
ARCHITECTURE JEAN CÔTÉ & ASS. 777, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 981-1111 Québec (Québec) Q1K 3Y2, tél. (514) 981-1111 Fax: (514) 981-1111 E-mail: jean@jeancote.com	
ARCHITECTURE I.P.S. ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 777, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 981-1111 Québec (Québec) Q1K 3Y2, tél. (514) 981-1111 Fax: (514) 981-1111 E-mail: jean@jeancote.com	
TYPE PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 00	
Echelle 1/200	
Date 28 mai 2004	
NOTES Les renseignements indiqués sur les plans de vérification sont indicatifs et ne constituent pas une garantie de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission dans les plans de vérification est de la responsabilité de l'architecte et de son client. Aucune dimension ne doit être prescrite d'ici l'obtention de l'avis de la Ville.	
Étape APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
Scale 1/200	
Scale 1/200	
Scale 1/200	



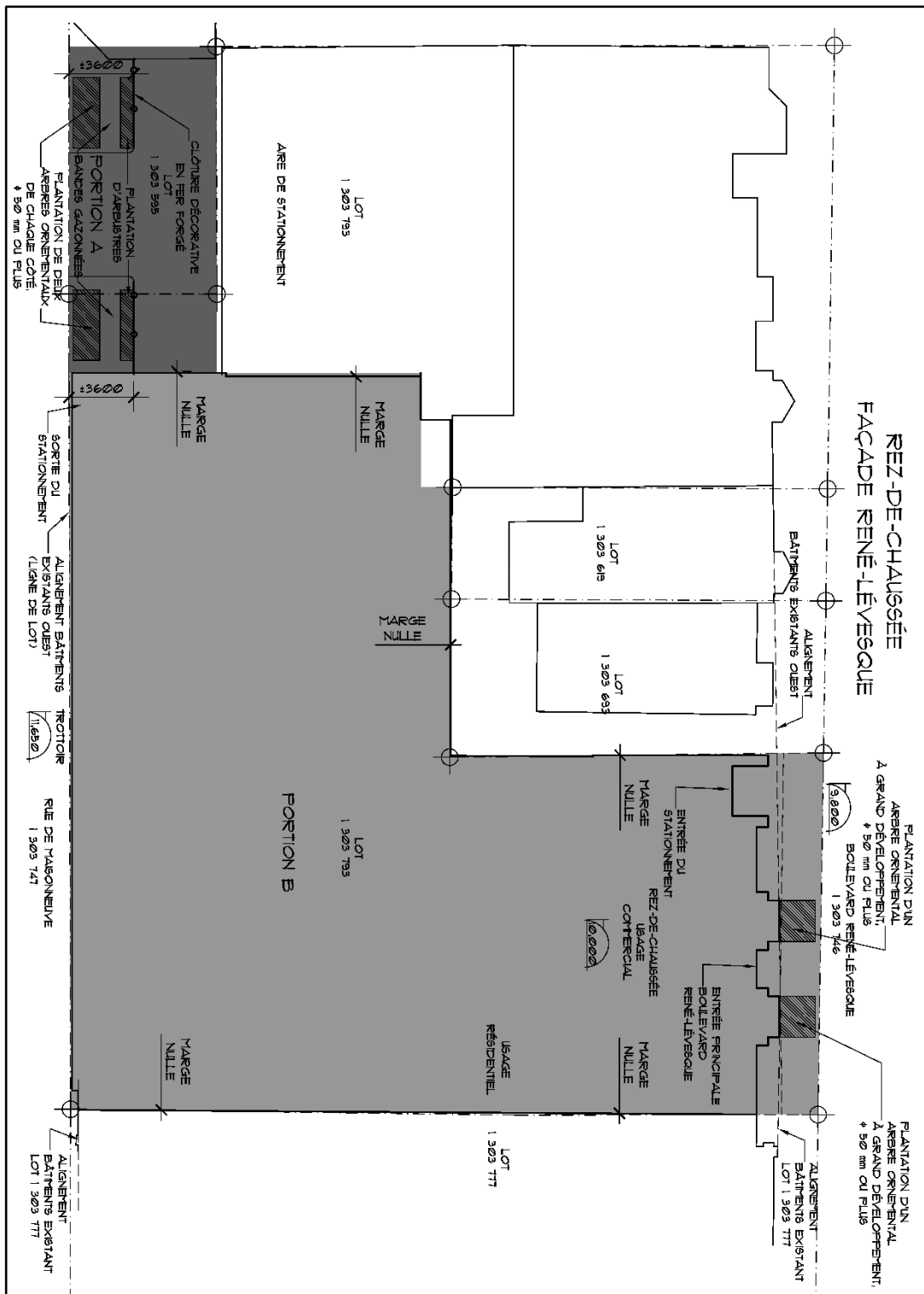
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec	Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03-851
Architecte I.P.S. ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 777, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 981-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 981-1100 E-mail: info@ipsarchitectes.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 0 Echelle: 1/200 Date: 28 mai 2004	
Notes 1. Le plan est soumis à l'approbation de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission de ce plan ne saurait engager la responsabilité de l'architecte. Aucune dimension ne doit être mesurée directement sur les dessins.	
Édige APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
6/13 13	



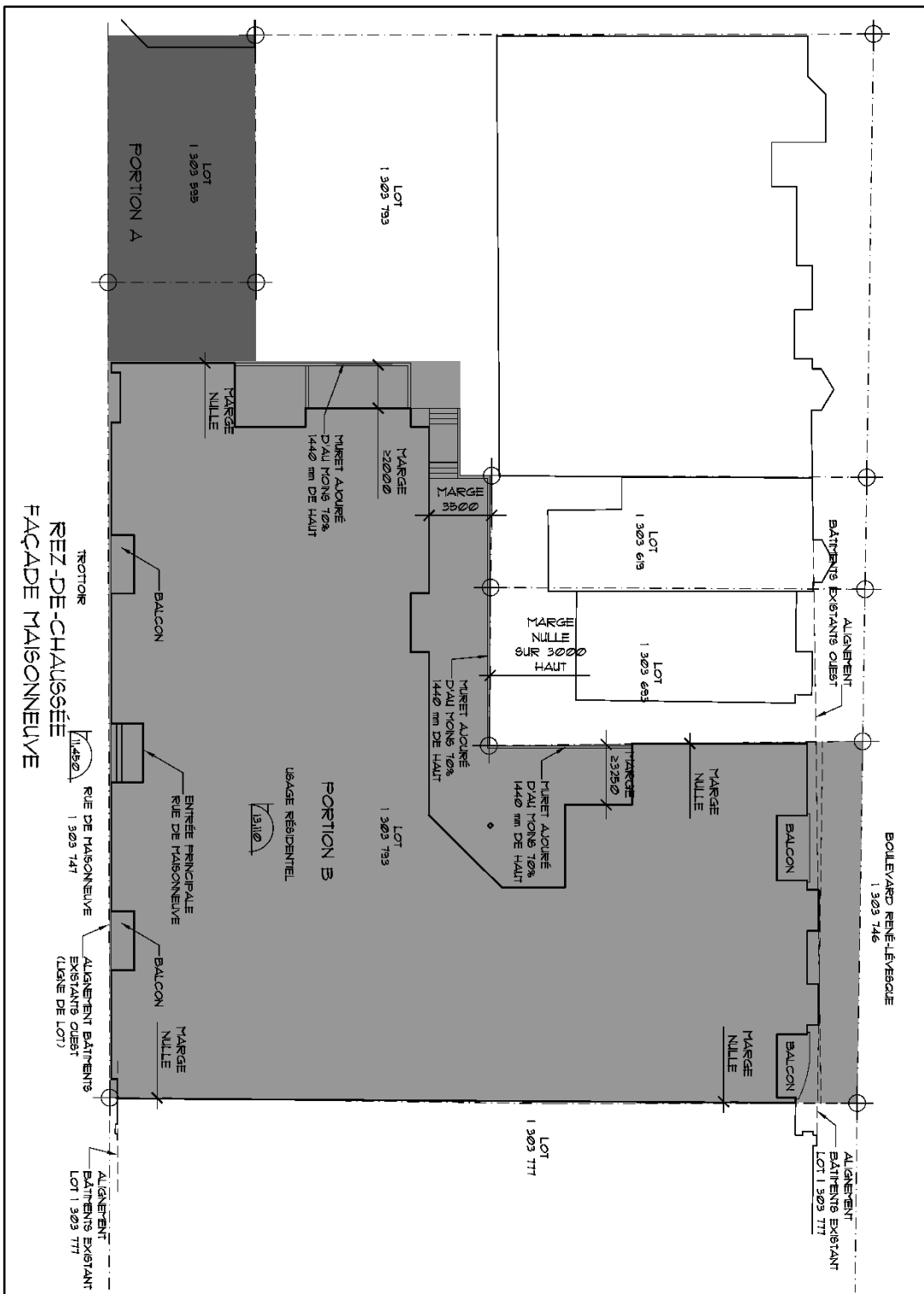
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve 03-891	
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03-891	
Architecture L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 861-1111 Email: info@lascotes.com	
Architecte JEAN CÔTÉ GILLES BÉGIN SÉBASTIEN GAGNON CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 1000, rue Saint-Jacques, 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 861-1111 Email: info@jeancotes.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 1	
Echelle: 1/200 Date: 28 mai 2004	
NOTES Noter que tout plan d'architecte doit être vérifié avant toute construction. Les dimensions indiquées sont des dimensions nominales. Les dimensions réelles peuvent varier de 1 à 2 mm. Les dimensions indiquées sont des dimensions nominales. Les dimensions réelles peuvent varier de 1 à 2 mm. Les dimensions indiquées sont des dimensions nominales. Les dimensions réelles peuvent varier de 1 à 2 mm.	
Étape APPROBATION À LA VILLE Spécialité:	
Signé:	
Approuvé:	
Dessiné par: A. CHEMNERET	
7/13	

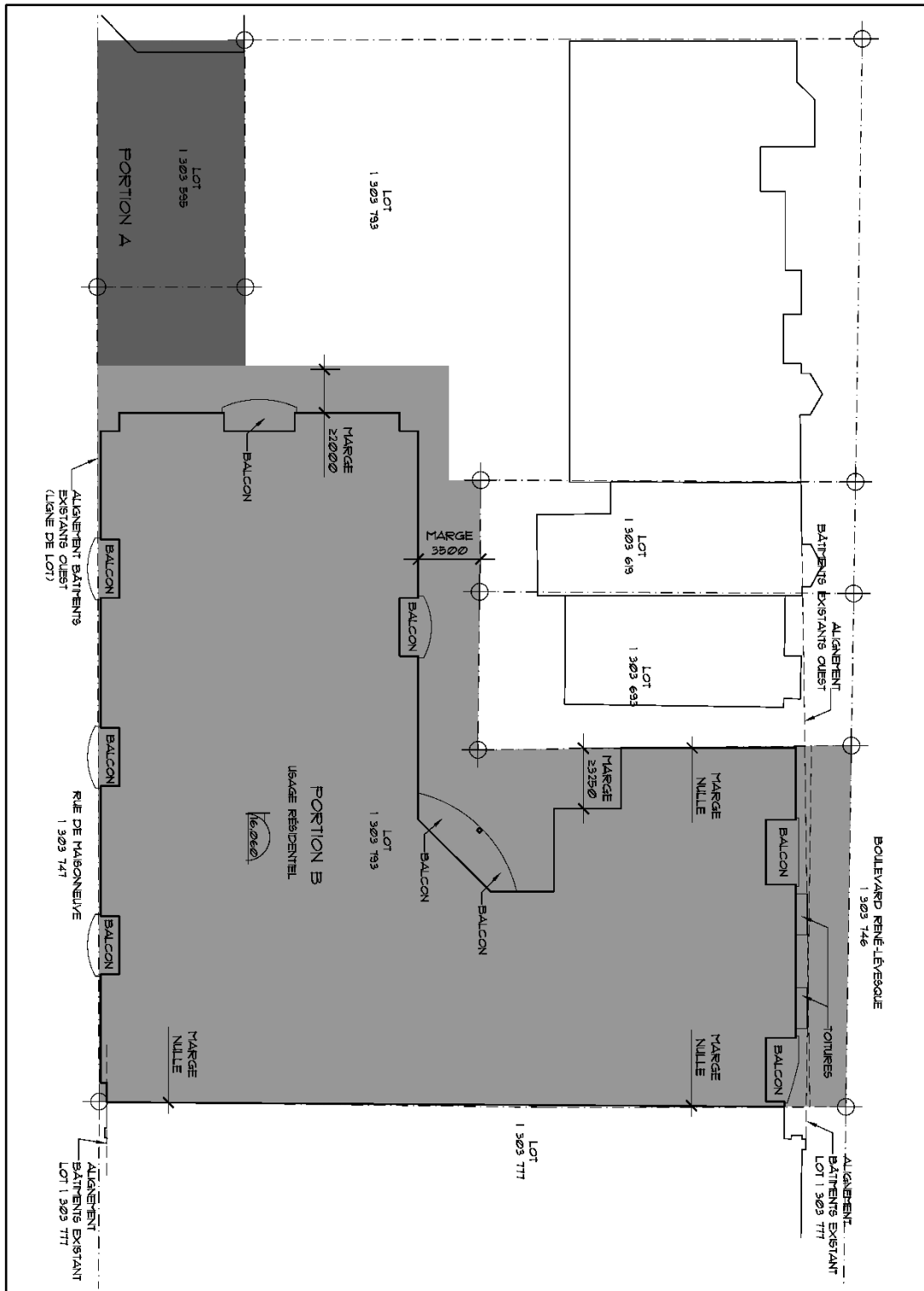


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
 LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10G
 Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET	
LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	
Site 148 de Saint-Jean	
Type de bâtiment	
HABITATION MULTIFAMILIALE	
Dossier no 03-891	
JEAN CÔTÉ CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 171, rue St-Jacques, 101 - St-Jacques Québec (Québec) G1K 3W2 - Tél. 692-3086 Fax 692-3086 www.jean-cote.com	
Architecture L'ES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue St-Jacques, 101 - St-Jacques Québec (Québec) G1K 3W2 - Tél. 692-3086 Fax 692-3086 www.jean-cote.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 2	
Echelle 1/80	
Date 26 mai 2004	
Notes L'interprète graphique est tenu de vérifier toutes les dimensions de ce plan. Toute erreur ou omission dans les données estu signalée au demandeur. Toute modification ou ajout doit être discuté avec le demandeur. Les mesures dimensionnelles sur les dessins sont en mètres.	
Étages APPROBATION A LA VILLE	
Spécificité Sécurité	
Approuvé par : 8 Date : 13	

ANNEXE VI

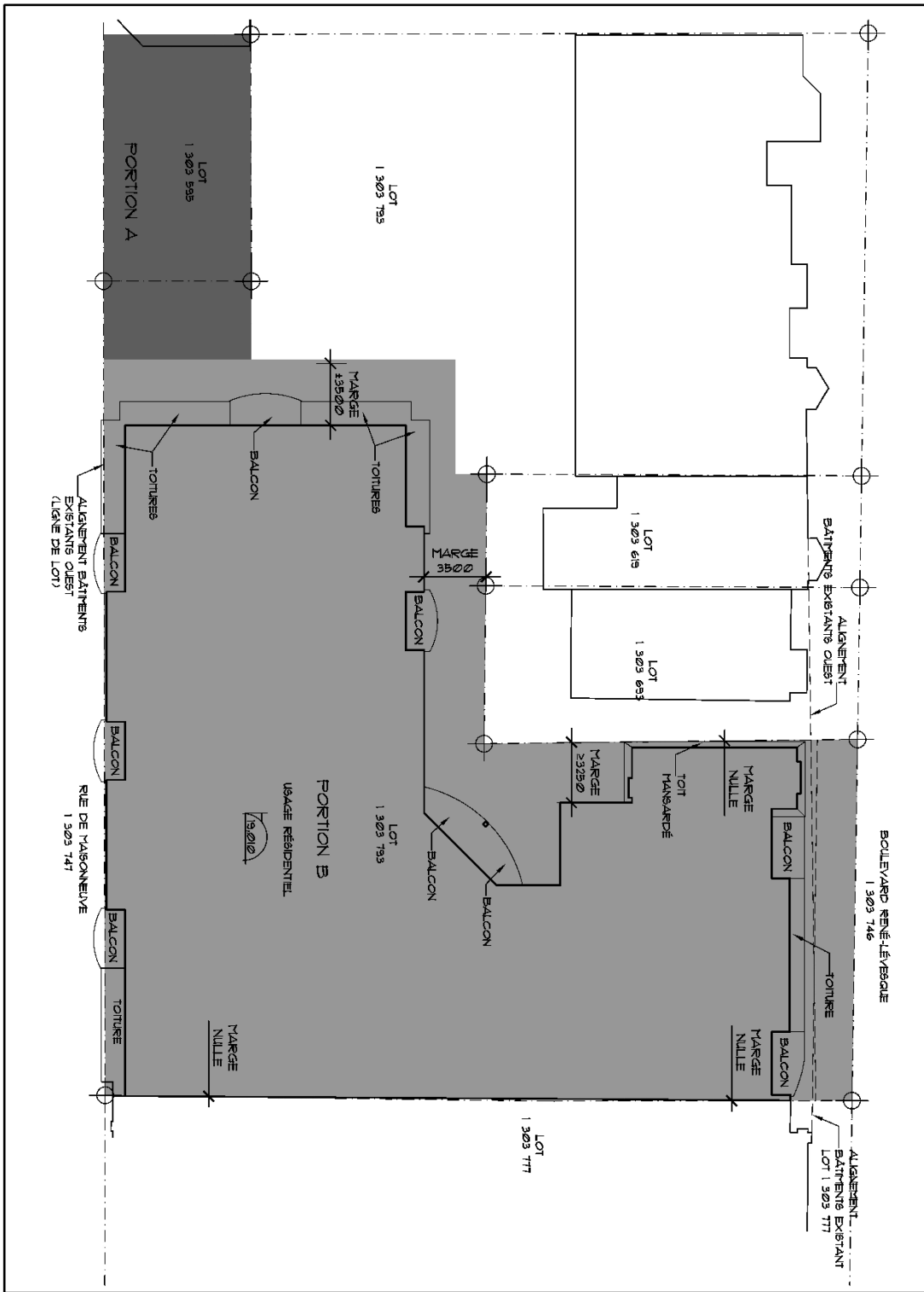
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10H
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec Type de bâtiment HABITATION MULTIFAMILIAIRE Dossier n° 03-891	
ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 101 Québec (Qué.) G1K 5W2 Tél. (514) 392-3366 Fax (514) 392-3366 E-mail: atelier@jeancote.com	
TITRE PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 3	
Echelle 1/200 Date 26 mai 2004	
NOTES L'entrepreneur doit se tenir de la responsabilité de la conception et de la construction de l'ouvrage. Il doit respecter les dispositions de la réglementation en vigueur. Les travaux doivent être effectués conformément aux plans et spécifications approuvés. Toute modification doit être soumise à l'approbation de la Ville. Aucune dérogation ne sera accordée sans l'approbation écrite de la Ville.	
ÉLÈGE APPROBATION À LA VILLE Spécialité Scellés	
Vérifié par A. CÔTE	Failli 9
Conçu par O. BÉGIN	13
Dessiné par A. CHEMNERET	



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

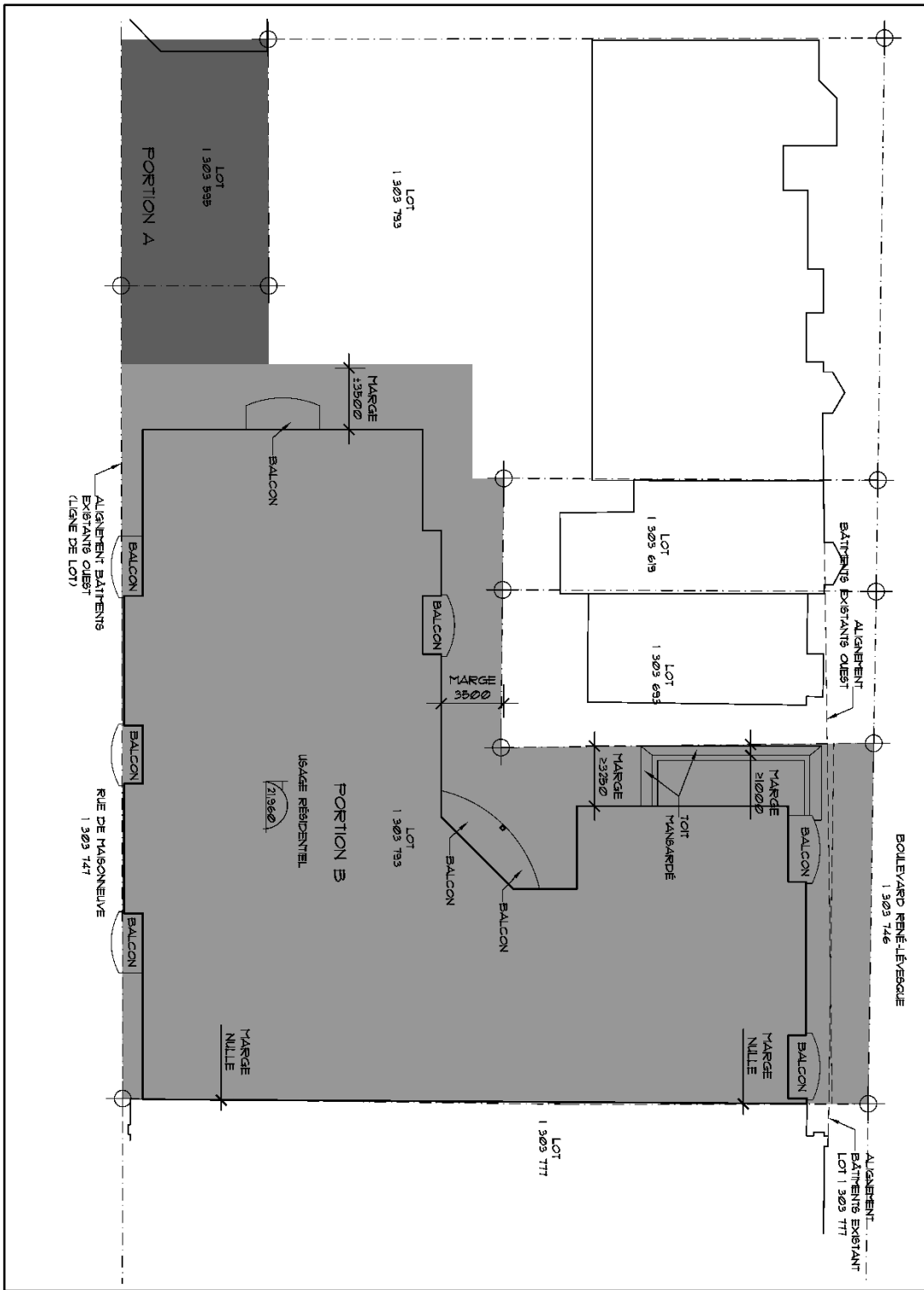
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC101

Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire État 13 de Maisonneuve	
Type de bâtiment HABITATION MULTIFAMILIALE	
Dossier n° 03-891	
LES ARCHITECTES EN CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 171, rue St-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Qué.) G1K 3W2 Tel. 692-0860 Téléc. 692-0861 Fax 692-3046 E-mail: info@lesarchitectes.com	
LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Qué.) G1K 3W2 Tel. 692-0860 Téléc. 692-0861 Fax 692-3046 E-mail: info@lesarchitectes.com	
PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 4 Echelle 1/200 Date 26 mai 2004	
NOTA L'entrepreneur doit vérifier les dimensions des fondations existantes et des murs de soutènement existants avant de commencer les travaux de construction. Toute erreur ou omission dans les plans ne sera pas prise en compte par le dessinateur. Toute modification doit être faite par écrit et approuvée par le dessinateur.	
Étape APPROBATION À LA VILLE Spécification Scadau	
Échelle 1/200	Date 26 mai 2004
NIVEAU 4 COTE 0.8000 DRAINAGE PAR A. CHÈVREPIERRE	Échelle 1/10 13

ANNEXE VI

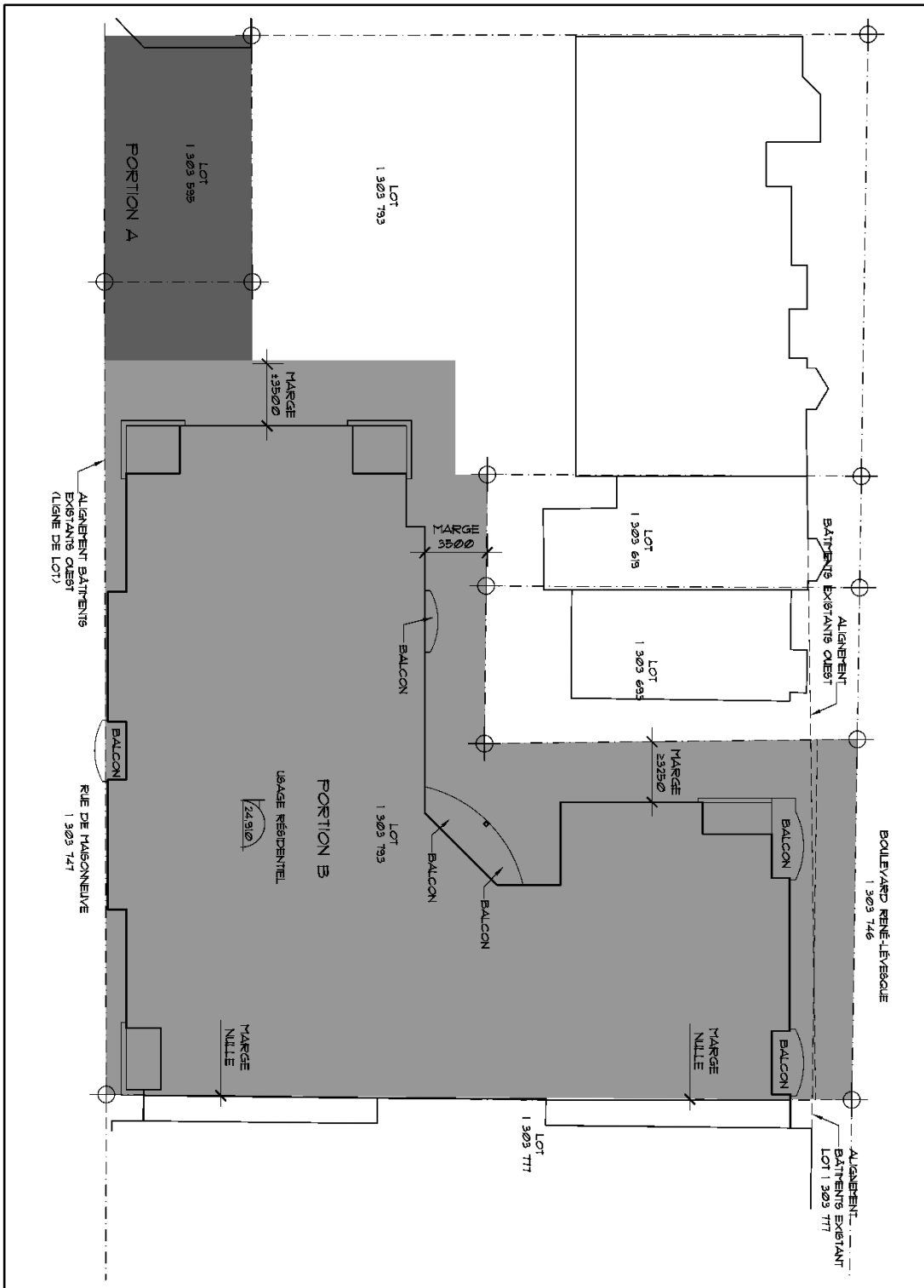
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10J
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Projet LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 198 de Montmorency Parc de la Gaspésie Administration Multirésidentielle Dossier n° 034951	
Architecte I.P.S. ARCHITECTHS JEAN CÔTE & ASS. 1171, rue Saint-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Québec) G1K 3W2 Téléphone: (418) 538-3880 Télécopieur: (418) 538-3881 E-mail: info@ipsarchitecths.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 5	
Echelle 1/200	
Date 26 mai 2004	
Notes L'interprétation architecturale est soumise à la vérification des services techniques de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission de ce document ne sera pas imputée à l'architecte. Le présent document est destiné à servir de référence au travail. Aucune érection ne devra être réalisée sans l'approbation écrite de la Ville de Québec.	
Étape APPROBATION À LA VILLE	
Spécificité Spécificité	
Statut Statut	
Approuvé À côté Contre par O. BOULOUX Dessiné par A. CHEMINEVET	Feuille 11 13



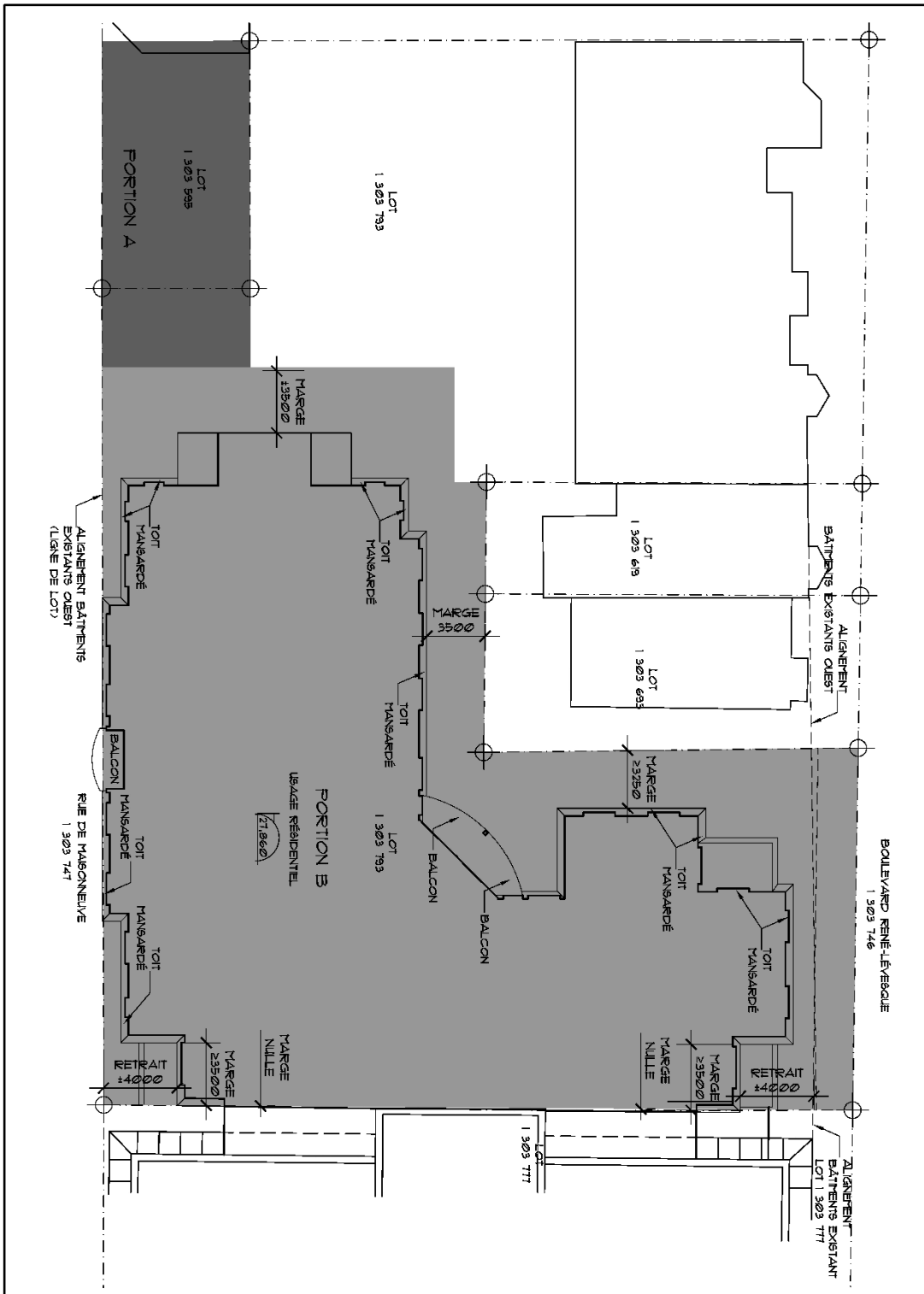
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10K
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Population : Site : 138 de Maisonneuve Québec	
Type de bâtiment : MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° : 03-851	
ARCHITECTURE JEAN P. CÔTÉ GILLES BÉGIN SYLVIE BOUCHÉ MICHEL RICHARD CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 1771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Québec) Q1K 3W5, fax. (514) 861-1100 E-mail : info@jeanpcothe.com	
ARCHITECTURE L.P.S. ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 1771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Québec) Q1K 3W5, fax. (514) 861-1100 E-mail : info@jeanpcothe.com	
TITRE PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 6	
Echelle : 1/200 Date : 26 mai 2004	
NOTES 1. Les dimensions indiquées sur les plans de vérification sont indiquées en mètres et décimales, 1000 centes ou millimètres. Les dimensions sont indiquées en mètres et décimales, 1000 centes ou millimètres. Aucune dimension ne doit être mesurée directement sur les dessins.	
Édige APPROBATION À LA VILLE Spécialité : Spécialité :	
Spécialité : Spécialité :	
Spécialité : Spécialité :	
Spécialité : Spécialité :	

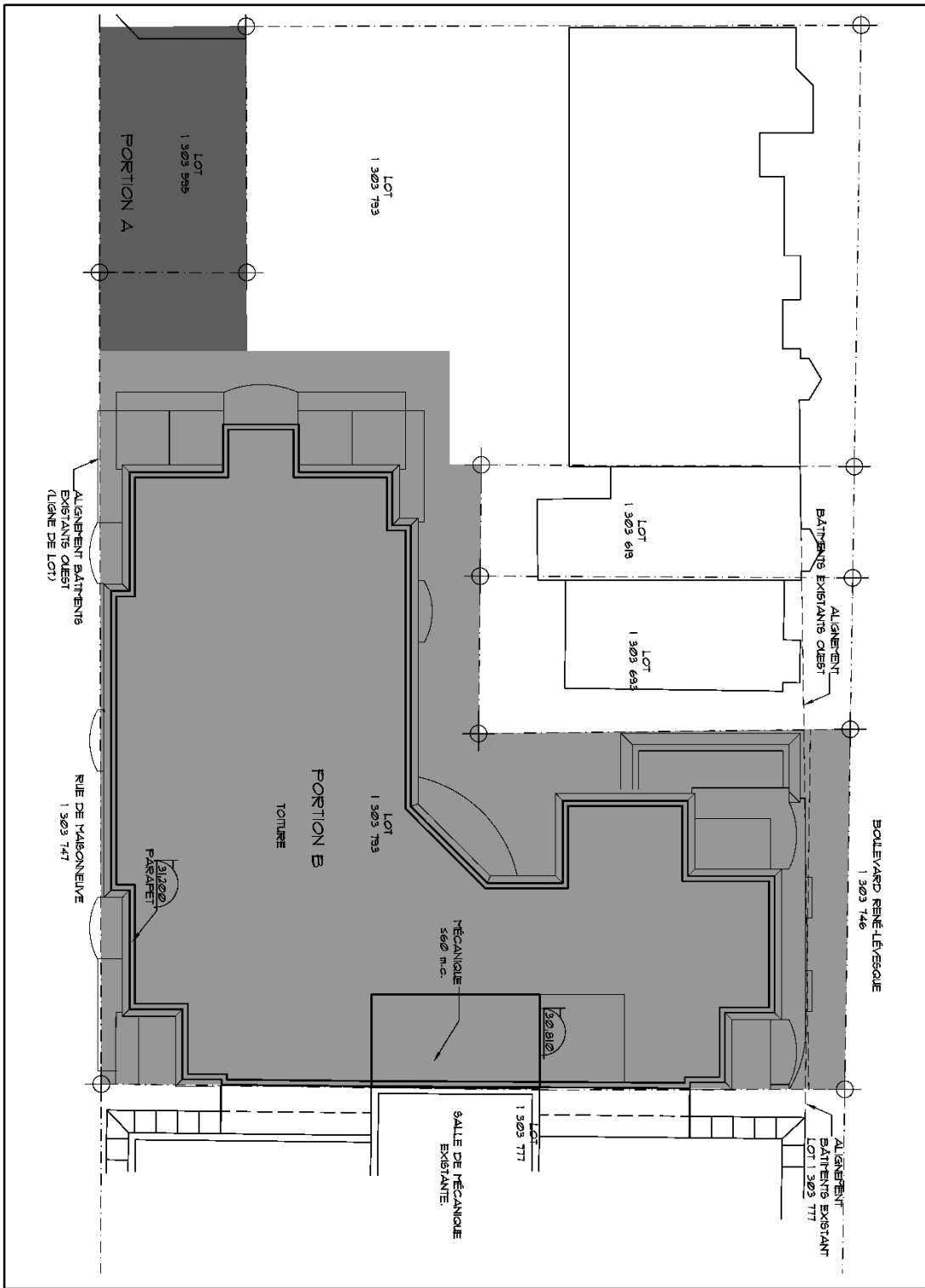


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10L
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	Site 130 de Montmorency Québec
Type de bâtiment	HABITATION MULTIFAMILIALE
Dossier n°	03-891
PRINCE-ÉDUCÉ CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. GILLES PRINCE-ÉDUCÉ MICHEL RICHARD 171, rue St-Jacques, 101 Québec (Qué.) G1K 3W2 Tél. (514) 382-1111 Fax. (514) 382-1111 E-mail: info@prince-educe.com	
Architecte	LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue St-Jacques, 101 Québec (Qué.) G1K 3W2 Tél. (514) 382-1111 Fax. (514) 382-1111 E-mail: info@jeancote.com
Titre	PLANE DE CONSTRUCTION NIVEAU TOIT
Echelle	1:200
Date	26 mai 2004
NOTES L'entrepreneur doit se tenir de la responsabilité de la conception et de la construction de la toiture. Les travaux de toiture doivent être effectués en respectant les normes en vigueur. Les travaux de toiture doivent être effectués en respectant les normes en vigueur. Les travaux de toiture doivent être effectués en respectant les normes en vigueur.	
Étapes APPROBATION A LA VILLE Spécificatio Scale 13 13	



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

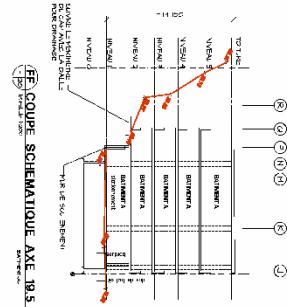
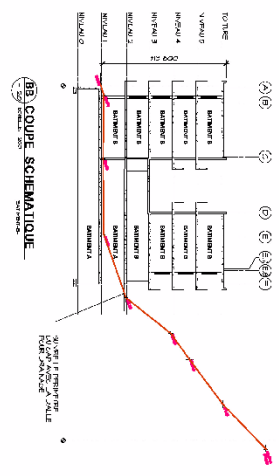
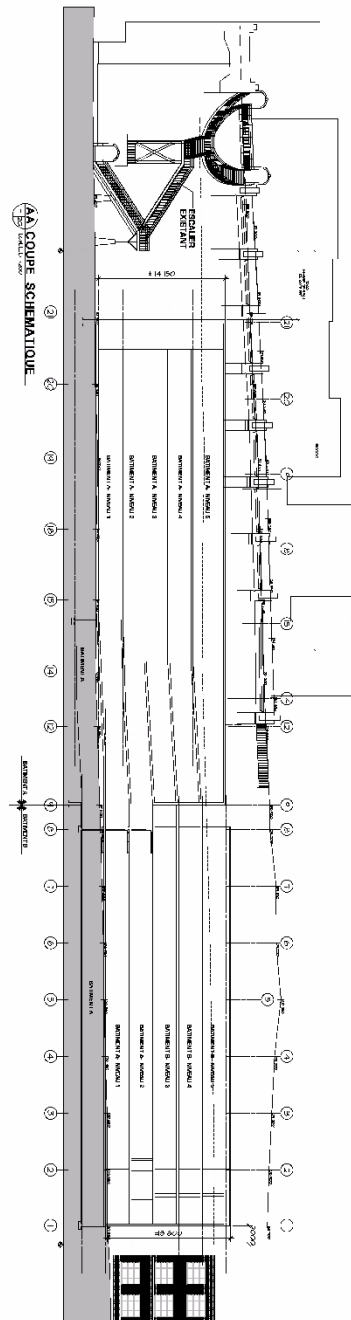
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10M
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 11

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 419 833 ET
3 419 834 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



PROJET D'AMÉNAGEMENT
REVISÉ ET APPROUVÉ

PROJET D'AMÉNAGEMENT REVISÉ ET APPROUVÉ LE 2014-07-14 PAR LE COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	PROJET D'AMÉNAGEMENT REVISÉ ET APPROUVÉ LE 2014-07-14 PAR LE COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
--	--

PROJET D'AMÉNAGEMENT
REVISÉ ET APPROUVÉ



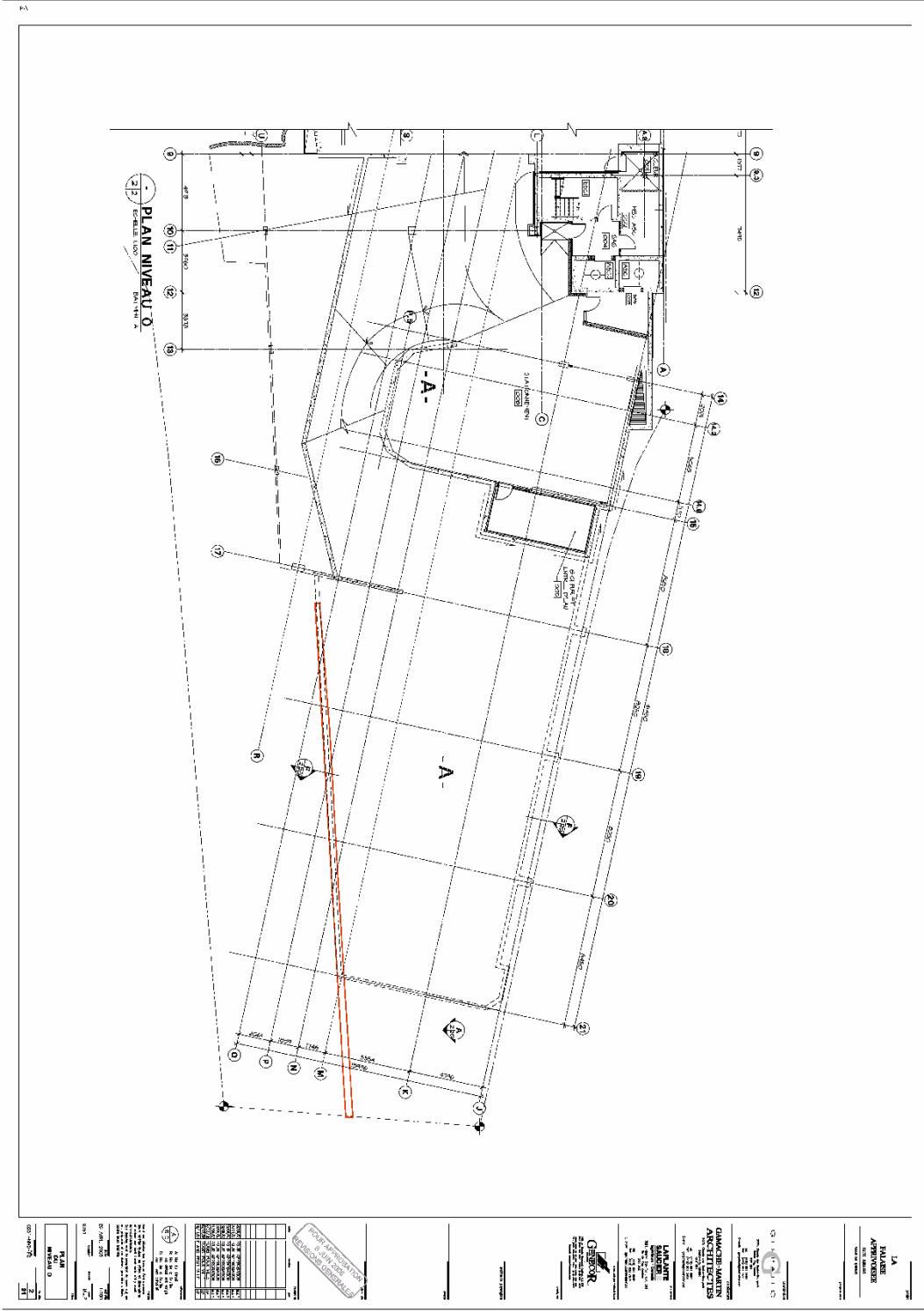
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC11B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

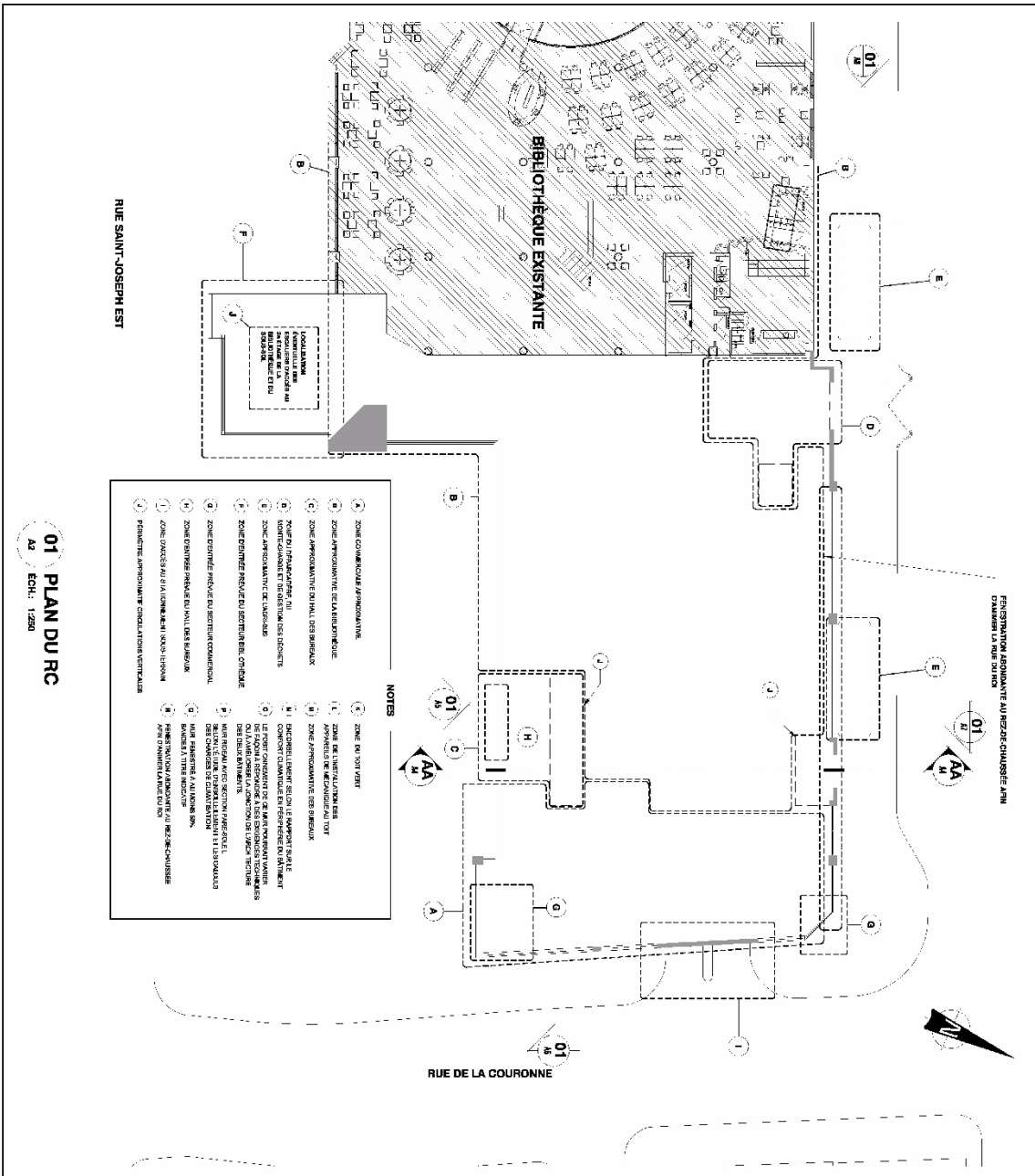
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC11C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 12

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 479 534 À
1 479 557 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



01 PLAN DU RC
 ÉCH. : 1/250
 A2

- NOTES**
- 1. ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - 2. ZONE EN VOIE D'ÊTRE
 - 3. ZONE DE L'URBANISME EN TRANSITION
 - 4. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 5. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 6. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 7. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 8. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 9. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 10. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 11. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 12. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 13. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 14. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 15. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 16. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 17. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 18. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 19. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 20. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 21. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 22. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 23. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 24. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 25. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 26. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 27. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 28. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 29. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 30. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 31. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 32. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 33. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 34. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 35. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 36. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 37. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 38. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 39. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 40. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 41. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 42. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 43. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 44. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 45. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 46. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 47. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 48. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 49. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 50. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 51. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 52. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 53. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 54. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 55. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 56. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 57. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 58. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 59. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 60. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 61. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 62. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 63. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 64. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 65. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 66. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 67. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 68. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 69. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 70. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 71. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 72. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 73. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 74. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 75. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 76. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 77. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 78. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 79. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 80. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 81. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 82. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 83. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 84. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 85. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 86. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 87. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 88. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 89. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 90. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 91. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 92. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 93. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 94. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 95. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 96. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 97. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 98. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 99. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE
 - 100. ZONE D'APPARTIANCE EN MILIEU DENSE

STGM

55, rue St-Joseph
 Québec, QC G1R 1H1
 Téléphone : 418 388 2000
 Télécopieur : 418 388 2002
 Courriel : info@stgm.com

ST-GAS, VOYAGEUR
 445, rue St-Joseph
 Québec, QC G1R 1H1
 Téléphone : 418 388 2000
 Télécopieur : 418 388 2002
 Courriel : info@stgm.com

La hauteur maximale autorisée pour des nouvelles constructions sur les sites visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du socle-châssis de la bibliothèque, ce qui équivaut à 39,5 mètres (40 mètres (niveau proéminent)) en ce qui concerne la hauteur du bâtiment à ériger sur le terrain. Ce mandat n'autorise que la hauteur de construction sur le terrain.

Utilisation de matériaux nobles et durables, mais flexibles et innovants.

FORMAT RÉDUIT

NO	DATE	DESCRIPTION
1	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
2	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
3	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
4	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
5	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
6	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
7	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
8	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
9	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
10	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
11	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
12	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
13	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
14	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
15	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
16	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
17	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
18	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
19	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
20	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
21	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
22	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
23	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
24	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
25	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
26	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
27	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
28	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
29	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
30	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
31	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
32	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
33	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
34	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
35	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
36	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
37	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
38	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
39	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
40	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
41	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
42	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
43	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
44	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
45	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
46	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
47	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
48	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
49	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
50	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
51	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
52	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
53	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
54	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
55	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
56	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
57	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
58	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
59	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
60	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
61	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
62	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
63	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
64	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
65	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
66	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
67	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
68	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
69	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
70	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
71	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
72	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
73	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
74	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
75	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
76	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
77	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
78	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
79	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
80	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
81	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
82	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
83	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
84	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
85	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
86	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
87	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
88	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
89	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
90	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
91	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
92	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
93	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
94	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
95	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
96	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
97	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
98	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
99	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
100	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STEFAN LANGRUM

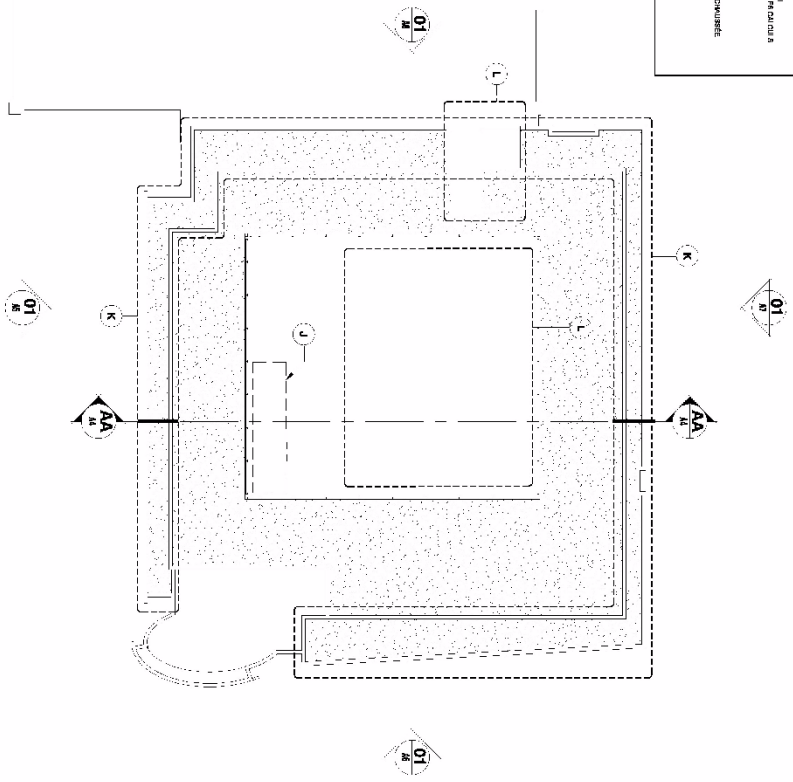
NOUVEAUX CHANGEMENTS

2008-11-17

588 885

A2

- NOTES**
- A ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - B ZONE APPROPRIATIVE DE LA ZONE D'UNION JP
 - C ZONE APPROPRIATIVE DU PAVILLON BUREAUX
 - D ZONE D'INDUSTRIE
 - E ZONE APPROPRIATIVE DE LA ZONE D'UNION JP
 - F ZONE D'INDUSTRIE
 - G ZONE D'INDUSTRIE
 - H ZONE D'INDUSTRIE
 - I ZONE D'INDUSTRIE
 - J ZONE D'INDUSTRIE
 - K ZONE D'INDUSTRIE
 - L ZONE D'INDUSTRIE
 - M ZONE D'INDUSTRIE
 - N ZONE D'INDUSTRIE
 - O ZONE D'INDUSTRIE
 - P ZONE D'INDUSTRIE
 - Q ZONE D'INDUSTRIE
 - R ZONE D'INDUSTRIE
 - S ZONE D'INDUSTRIE
 - T ZONE D'INDUSTRIE
 - U ZONE D'INDUSTRIE
 - V ZONE D'INDUSTRIE
 - W ZONE D'INDUSTRIE
 - X ZONE D'INDUSTRIE
 - Y ZONE D'INDUSTRIE
 - Z ZONE D'INDUSTRIE



01 PLAN DE TOITURE
AS
ECH. : 1:250

STGM

55, rue St-Jacques
Montréal, Québec H2Y 1K1
Téléphone : 514 392-2222
Téléfax : 514 392-2223
www.stgm.com

La hauteur maximale autorisée pour des nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée de la bâtisse qui, en outre, ne peut dépasser 47 mètres (projeté), ce qui équivaut à une hauteur de toiture à équipements de ventilation sur le toit.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs légers et imperméables.

REVISIONS

N°	DATE	DESCRIPTION
1	2008-11-17	PROJET INITIAL
2	2008-11-17	PROJET INITIAL
3	2008-11-17	PROJET INITIAL
4	2008-11-17	PROJET INITIAL
5	2008-11-17	PROJET INITIAL
6	2008-11-17	PROJET INITIAL
7	2008-11-17	PROJET INITIAL
8	2008-11-17	PROJET INITIAL
9	2008-11-17	PROJET INITIAL
10	2008-11-17	PROJET INITIAL
11	2008-11-17	PROJET INITIAL
12	2008-11-17	PROJET INITIAL
13	2008-11-17	PROJET INITIAL
14	2008-11-17	PROJET INITIAL
15	2008-11-17	PROJET INITIAL
16	2008-11-17	PROJET INITIAL
17	2008-11-17	PROJET INITIAL
18	2008-11-17	PROJET INITIAL
19	2008-11-17	PROJET INITIAL
20	2008-11-17	PROJET INITIAL

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STEFAN LANGRISH

NOUVEAUX CHANGEMENTS

2008-11-17

514 392-2222

A3

FORMAT RÉDUIT

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

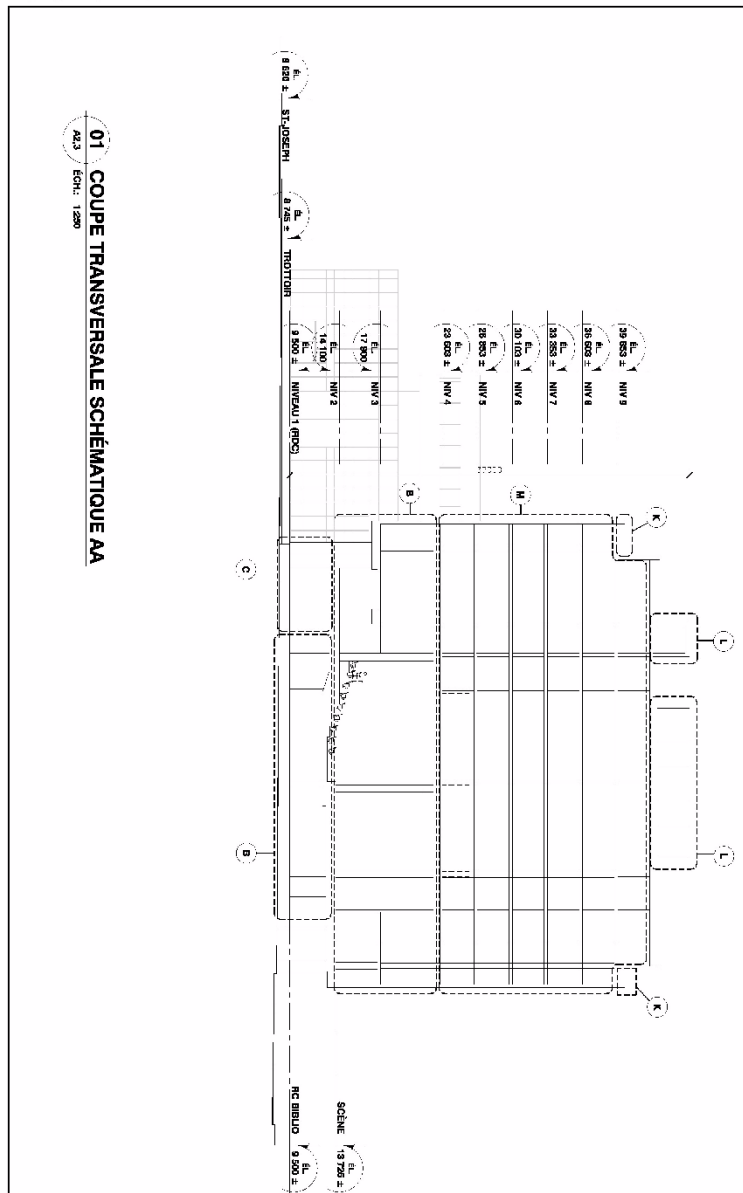


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
1. ZONE COMMERCIALE D'AMÉNAGEMENT.
 2. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 3. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 4. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 5. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 6. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 7. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 8. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 9. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 10. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 11. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 12. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 13. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 14. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 15. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 16. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 17. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 18. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 19. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 20. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 21. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 22. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 23. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 24. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 25. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 26. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 27. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 28. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 29. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 30. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 31. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 32. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 33. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 34. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 35. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 36. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 37. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 38. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 39. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 40. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 41. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 42. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 43. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 44. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 45. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 46. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 47. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 48. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 49. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 50. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 51. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 52. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 53. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 54. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 55. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 56. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 57. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 58. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 59. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 60. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 61. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 62. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 63. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 64. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 65. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 66. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 67. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 68. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 69. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 70. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 71. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 72. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 73. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 74. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 75. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 76. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 77. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 78. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 79. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 80. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 81. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 82. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 83. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 84. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 85. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 86. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 87. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 88. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 89. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 90. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 91. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 92. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 93. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 94. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 95. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 96. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 97. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 98. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 99. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 100. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.



01 COUPE TRANSVERSALE SCHEMATIQUE AA
 ÉCH. 1:200
 A3.3

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

FORMAT RÉDUIT

NO	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	REMARQUES
1	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
2	PLANCHER DE BOIS	1	m ²	
3	PLANCHER DE BOIS	1	m ²	
4	PLANCHER DE BOIS	1	m ²	
5	PLANCHER DE BOIS	1	m ²	
6	PLANCHER DE BOIS	1	m ²	
7	PLANCHER DE BOIS	1	m ²	
8	PLANCHER DE BOIS	1	m ²	
9	PLANCHER DE BOIS	1	m ²	
10	PLANCHER DE BOIS	1	m ²	

STQM
 33, rue Saint-Joseph
 Québec, QC G1R 1A5
 Téléphone: (514) 399-1111
 Télécopieur: (514) 399-1112
 Site Web: www.stqm.com

Le hauteur maximale autorisée pour de nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 27 mètres au-dessus du niveau de base des constructions existantes, ou qui établit le niveau du bâtiment à 46,5 mètres +/- (niveau géodésique). Ce niveau inclut les équipements de hauteurs sur sa dalle.

Utilisateur de planches numériques et d'impression, merci d'indiquer et d'imprimer.



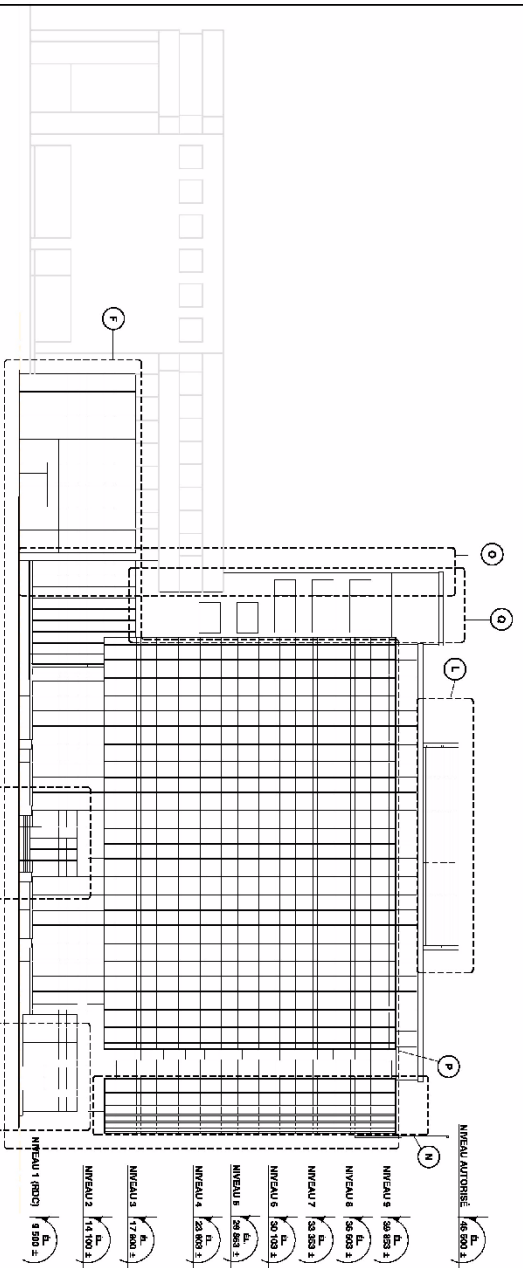
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

**ANNEXE VI
 LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
 PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROXIMATIVE
 - 2 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE
 - 3 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE
 - 4 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE
 - 5 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE
 - 6 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE
 - 7 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE
 - 8 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE
 - 9 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE
 - 10 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE
 - 11 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE
 - 12 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE
 - 13 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE
 - 14 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE
 - 15 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE
 - 16 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE
 - 17 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE
 - 18 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE
 - 19 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE
 - 20 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÈGLEMENTAIRE



1 ÉLÉVATION SUD
A2.3
ÉCH. : 1 : 250

<p>Architecture :</p> <p>STGM</p> <p>21, rue de l'Église Québec, Québec G1R 3S5</p>	<p>11, boulevard Armand Québec, Québec G1S 1K1</p>
<p>STIC 2-A.S. JOYNTURE</p> <p>Rue de l'Église 21 Québec, Québec G1R 3S5</p>	<p>415 588 2222 415 588 3800 415 588 3801</p>

L'ingénieur responsable a vérifié les plans pour assurer qu'ils sont conformes aux règlements municipaux et provinciaux en vigueur. Il n'est pas responsable de la conception architecturale ou de la faisabilité des projets de construction. Ce document ne constitue pas une garantie ou une assurance.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs résistants et imperméables.

NO	DESCRIPTION	PROJECTÉ	DATE	INITIALES
1	ÉTUDÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
2	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
3	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
4	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
5	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
6	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
7	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
8	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
9	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
10	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
11	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
12	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
13	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
14	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
15	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
16	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
17	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
18	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
19	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS
20	PROJETÉ	A. S. WILLE	07/02/18	AS

Scale : 1:250

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STIC 2-A.S. JOYNTURE	SL	
STIC 2-A.S. JOYNTURE	SL	
STIC 2-A.S. JOYNTURE	SL	
STIC 2-A.S. JOYNTURE	SL	
STIC 2-A.S. JOYNTURE	SL	
STIC 2-A.S. JOYNTURE	SL	



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

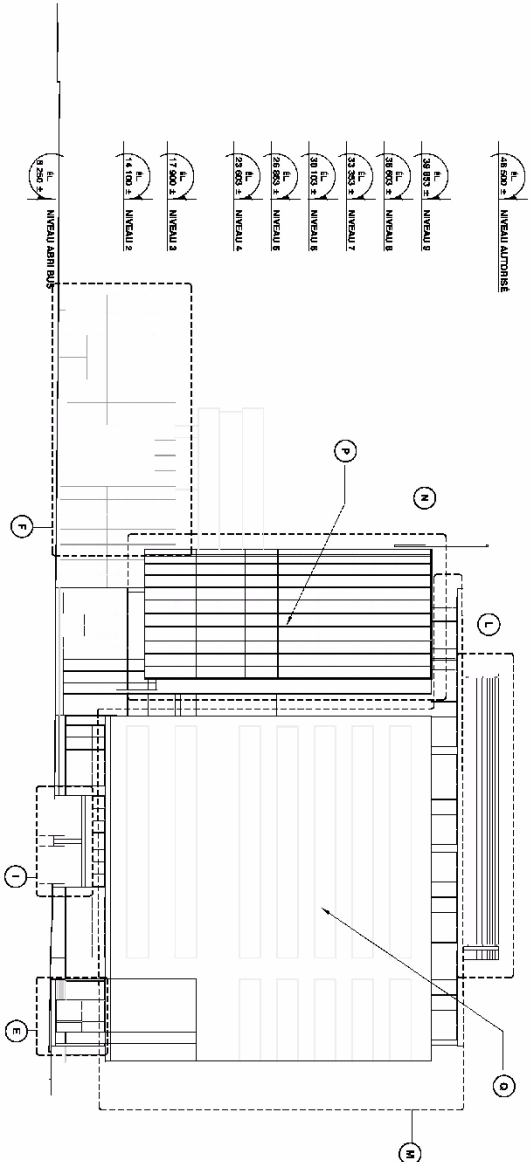
ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12E

Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - 2 ZONE D'USINE
 - 3 ZONE DE MANUFACTURES
 - 4 ZONE D'INDUSTRIE
 - 5 ZONE D'INDUSTRIE
 - 6 ZONE D'INDUSTRIE
 - 7 ZONE D'INDUSTRIE
 - 8 ZONE D'INDUSTRIE
 - 9 ZONE D'INDUSTRIE
 - 10 ZONE D'INDUSTRIE
 - 11 ZONE D'INDUSTRIE
 - 12 ZONE D'INDUSTRIE
 - 13 ZONE D'INDUSTRIE
 - 14 ZONE D'INDUSTRIE
 - 15 ZONE D'INDUSTRIE
 - 16 ZONE D'INDUSTRIE
 - 17 ZONE D'INDUSTRIE
 - 18 ZONE D'INDUSTRIE
 - 19 ZONE D'INDUSTRIE
 - 20 ZONE D'INDUSTRIE
 - 21 ZONE D'INDUSTRIE
 - 22 ZONE D'INDUSTRIE
 - 23 ZONE D'INDUSTRIE
 - 24 ZONE D'INDUSTRIE
 - 25 ZONE D'INDUSTRIE
 - 26 ZONE D'INDUSTRIE
 - 27 ZONE D'INDUSTRIE
 - 28 ZONE D'INDUSTRIE
 - 29 ZONE D'INDUSTRIE
 - 30 ZONE D'INDUSTRIE
 - 31 ZONE D'INDUSTRIE
 - 32 ZONE D'INDUSTRIE
 - 33 ZONE D'INDUSTRIE
 - 34 ZONE D'INDUSTRIE
 - 35 ZONE D'INDUSTRIE
 - 36 ZONE D'INDUSTRIE
 - 37 ZONE D'INDUSTRIE
 - 38 ZONE D'INDUSTRIE
 - 39 ZONE D'INDUSTRIE
 - 40 ZONE D'INDUSTRIE
 - 41 ZONE D'INDUSTRIE
 - 42 ZONE D'INDUSTRIE
 - 43 ZONE D'INDUSTRIE
 - 44 ZONE D'INDUSTRIE
 - 45 ZONE D'INDUSTRIE
 - 46 ZONE D'INDUSTRIE
 - 47 ZONE D'INDUSTRIE
 - 48 ZONE D'INDUSTRIE
 - 49 ZONE D'INDUSTRIE
 - 50 ZONE D'INDUSTRIE
 - 51 ZONE D'INDUSTRIE
 - 52 ZONE D'INDUSTRIE
 - 53 ZONE D'INDUSTRIE
 - 54 ZONE D'INDUSTRIE
 - 55 ZONE D'INDUSTRIE
 - 56 ZONE D'INDUSTRIE
 - 57 ZONE D'INDUSTRIE
 - 58 ZONE D'INDUSTRIE
 - 59 ZONE D'INDUSTRIE
 - 60 ZONE D'INDUSTRIE
 - 61 ZONE D'INDUSTRIE
 - 62 ZONE D'INDUSTRIE
 - 63 ZONE D'INDUSTRIE
 - 64 ZONE D'INDUSTRIE
 - 65 ZONE D'INDUSTRIE
 - 66 ZONE D'INDUSTRIE
 - 67 ZONE D'INDUSTRIE
 - 68 ZONE D'INDUSTRIE
 - 69 ZONE D'INDUSTRIE
 - 70 ZONE D'INDUSTRIE
 - 71 ZONE D'INDUSTRIE
 - 72 ZONE D'INDUSTRIE
 - 73 ZONE D'INDUSTRIE
 - 74 ZONE D'INDUSTRIE
 - 75 ZONE D'INDUSTRIE
 - 76 ZONE D'INDUSTRIE
 - 77 ZONE D'INDUSTRIE
 - 78 ZONE D'INDUSTRIE
 - 79 ZONE D'INDUSTRIE
 - 80 ZONE D'INDUSTRIE
 - 81 ZONE D'INDUSTRIE
 - 82 ZONE D'INDUSTRIE
 - 83 ZONE D'INDUSTRIE
 - 84 ZONE D'INDUSTRIE
 - 85 ZONE D'INDUSTRIE
 - 86 ZONE D'INDUSTRIE
 - 87 ZONE D'INDUSTRIE
 - 88 ZONE D'INDUSTRIE
 - 89 ZONE D'INDUSTRIE
 - 90 ZONE D'INDUSTRIE
 - 91 ZONE D'INDUSTRIE
 - 92 ZONE D'INDUSTRIE
 - 93 ZONE D'INDUSTRIE
 - 94 ZONE D'INDUSTRIE
 - 95 ZONE D'INDUSTRIE
 - 96 ZONE D'INDUSTRIE
 - 97 ZONE D'INDUSTRIE
 - 98 ZONE D'INDUSTRIE
 - 99 ZONE D'INDUSTRIE
 - 100 ZONE D'INDUSTRIE



1 ÉLEVATION EST
A2.3 ECH.: 1:250

Architecture :
 1001, boulevard Laurier, bureau 1100
 Montréal, Québec H3T 2M4
 Téléphone : 514 392 2222
 Télécopieur : 514 392 2223
 Fax : 514 392 2224
 Site Web : www.stgm.com

Le titulaire mandataire autorisé pour de nouvelles constructions du rez-de-chaussée de la bâtisse, conformément à la norme 46.5 mètres +0 (niveau glacis/clapnet). Ce niveau sera le même que le niveau de référence sur le plan.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs intérieurs et plafonds.

REVISIONS	DATE	DESCRIPTION
5	02/06/14	DECOUPE A A.VILLE DE QUÉBEC
4	07/05/14	DECOUPE A A.VILLE DE QUÉBEC
3	07/05/14	DECOUPE A A.VILLE DE QUÉBEC
2	09/19/14	DECOUPE A A.VILLE DE QUÉBEC
1	09/19/14	DECOUPE A A.VILLE DE QUÉBEC
00	09/19/14	DECOUPE A A.VILLE DE QUÉBEC

Scale :
 1/50 (vertical)
 1/200 (horizontal)

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STIPULATIONS	SL
1	1200
2	1200
3	1200
4	1200
5	1200
6	1200
7	1200
8	1200
9	1200
10	1200
11	1200
12	1200
13	1200
14	1200
15	1200
16	1200
17	1200
18	1200
19	1200
20	1200
21	1200
22	1200
23	1200
24	1200
25	1200
26	1200
27	1200
28	1200
29	1200
30	1200
31	1200
32	1200
33	1200
34	1200
35	1200
36	1200
37	1200
38	1200
39	1200
40	1200
41	1200
42	1200
43	1200
44	1200
45	1200
46	1200
47	1200
48	1200
49	1200
50	1200
51	1200
52	1200
53	1200
54	1200
55	1200
56	1200
57	1200
58	1200
59	1200
60	1200
61	1200
62	1200
63	1200
64	1200
65	1200
66	1200
67	1200
68	1200
69	1200
70	1200
71	1200
72	1200
73	1200
74	1200
75	1200
76	1200
77	1200
78	1200
79	1200
80	1200
81	1200
82	1200
83	1200
84	1200
85	1200
86	1200
87	1200
88	1200
89	1200
90	1200
91	1200
92	1200
93	1200
94	1200
95	1200
96	1200
97	1200
98	1200
99	1200
100	1200



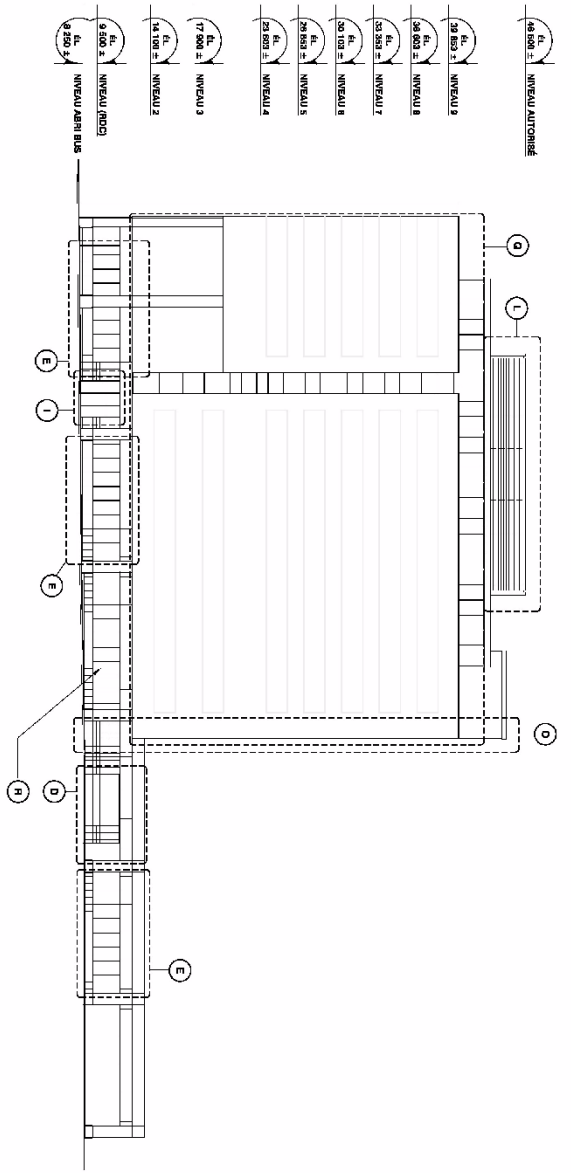
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE D'APPROXIMATIVE
 - 2 ZONE DE LOGEMENT
 - 3 ZONE D'APPROXIMATIVE DE L'AMBIENTIQUE
 - 4 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA MONTAGNE
 - 5 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 6 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 7 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 8 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 9 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 10 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 11 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 12 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 13 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 14 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 15 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 16 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 17 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 18 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 19 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 20 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 21 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 22 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 23 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 24 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 25 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 26 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 27 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 28 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 29 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 30 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 31 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 32 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 33 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 34 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 35 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 36 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 37 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 38 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 39 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 40 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 41 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 42 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 43 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 44 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 45 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 46 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 47 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 48 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 49 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 50 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 51 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 52 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 53 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 54 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 55 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 56 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 57 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 58 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 59 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 60 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 61 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 62 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 63 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 64 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 65 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 66 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 67 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 68 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 69 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 70 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 71 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 72 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 73 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 74 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 75 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 76 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 77 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 78 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 79 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 80 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 81 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 82 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 83 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 84 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 85 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 86 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 87 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 88 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 89 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 90 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 91 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 92 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 93 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 94 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 95 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 96 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 97 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 98 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 99 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX
 - 100 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA ZONE RIVERAUX



1
ÉLEVATION NORD
A2.3
ECH. : 1:250

Architecture :

STGM

55, rue St-Jacques
Montréal, Québec H2Y 1K1
Téléphone : 514 392 2222
Téléfax : 514 392 2222
www.stgm.com

ST-G & S - VOYAGEUR
55, rue St-Jacques
Montréal, Québec H2Y 1K1
Téléphone : 514 392 2222
Téléfax : 514 392 2222
www.stgm.com

La hauteur maximale autorisée pour les bâtiments commerciaux sur les lots visés comprendra 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée et la hauteur commerciale, comprise à 3,2 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée, ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment à l'exception des hauteurs autorisées par le règlement.

Utiliser des matériaux nobles et durables, mais éviter les matériaux trop coûteux.

NO	DESCRIPTION	REVISIONS	DATE
1	102/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
2	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
3	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
4	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
5	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
6	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
7	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
8	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
9	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
10	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
11	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
12	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
13	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
14	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
15	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
16	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
17	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
18	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
19	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
20	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
21	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
22	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
23	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
24	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
25	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
26	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
27	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
28	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
29	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
30	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
31	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
32	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
33	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
34	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
35	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
36	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
37	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
38	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
39	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
40	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
41	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
42	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
43	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
44	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
45	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
46	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
47	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
48	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
49	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
50	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
51	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
52	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
53	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
54	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
55	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
56	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
57	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
58	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
59	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
60	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
61	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
62	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
63	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
64	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
65	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
66	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
67	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
68	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
69	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
70	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
71	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
72	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
73	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
74	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
75	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
76	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
77	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
78	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
79	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
80	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
81	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
82	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
83	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
84	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
85	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
86	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
87	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
88	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
89	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
90	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
91	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
92	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
93	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
94	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
95	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
96	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
97	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
98	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
99	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14
100	107/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	05/14

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STGM

55, rue St-Jacques
Montréal, Québec H2Y 1K1
Téléphone : 514 392 2222
Téléfax : 514 392 2222
www.stgm.com

ST-G & S - VOYAGEUR
55, rue St-Jacques
Montréal, Québec H2Y 1K1
Téléphone : 514 392 2222
Téléfax : 514 392 2222
www.stgm.com



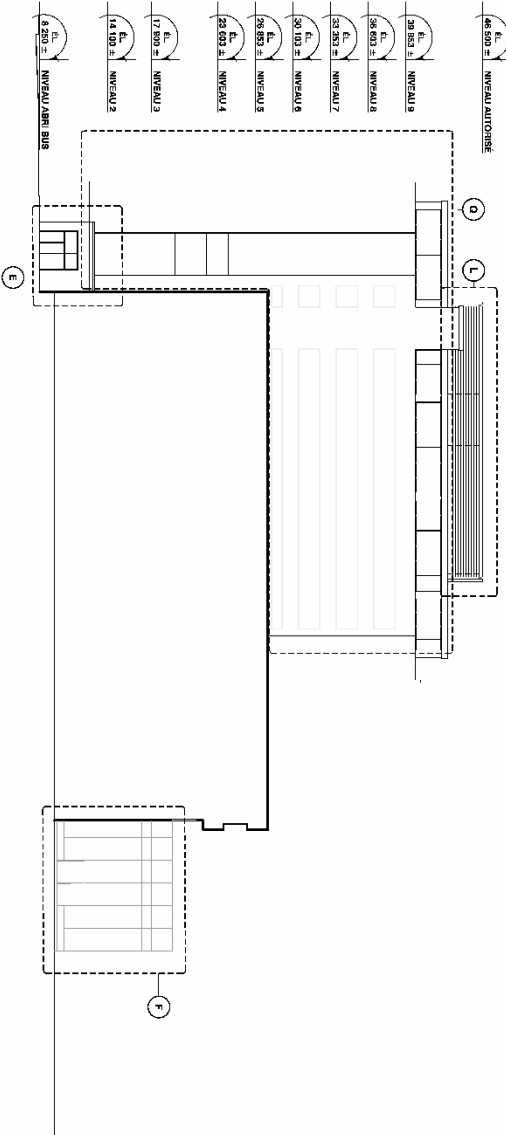
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12G
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROXIMATIVE
 - 2 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RENDITION DE
 - 3 ZONE APPROXIMATIVE DU N. DES SERVICES
 - 4 ZONE D'UNIFORMITÉ DU
 - 5 MONTICORNÉ ET DE RESTAURATION DES
 - 6 ZONE APPROXIMATIVE DE
 - 7 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 8 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 9 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 10 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 11 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 12 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 13 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 14 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 15 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 16 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 17 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 18 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 19 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 20 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 21 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 22 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 23 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 24 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 25 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 26 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 27 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 28 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 29 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 30 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 31 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 32 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 33 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 34 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 35 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 36 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 37 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 38 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 39 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 40 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 41 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 42 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 43 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 44 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 45 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 46 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 47 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 48 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 49 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 50 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 51 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 52 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 53 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 54 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 55 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 56 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 57 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 58 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 59 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 60 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 61 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 62 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 63 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 64 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 65 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 66 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 67 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 68 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 69 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 70 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 71 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 72 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 73 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 74 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 75 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 76 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 77 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 78 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 79 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 80 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 81 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 82 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 83 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 84 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 85 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 86 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 87 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 88 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 89 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 90 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 91 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 92 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 93 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 94 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 95 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 96 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 97 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 98 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 99 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT
 - 100 ZONE D'ÉTENDUE DE LA SECTION, D'ÉLÉMENT



1
ÉLEVATION OUEST
ÉCH. : 1 : 250

Architecture :

STGM

500, RUE DE LA...
 QUÉBEC (Q.C.) H1N 1S7
 Téléphone : 418 688 2200
 Télécopieur : 418 688 2202
 Site Web : www.stgm.com

SÉRIE : VQ1V18
 Dessiné par : M. J. J. J.
 Vérifié par : M. J. J. J.
 Approuvé par : M. J. J. J.

La hauteur maximale autorisée pour de nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée de la division, convenu à 5,5 mètres (niveau géométrique) ou au point le plus haut du bâtiment à équipement de mécanique sur le toit.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs extérieurs maçonnés.

No	Isol./m ² /U	Description	Por
5	0,0755/1,8	STENT A LA V. F. DE D. 370	M.C.
4	0,0755/1,8	STENT A LA V. F. DE D. 370	M.C.
3	0,0755/1,8	STENT A LA V. F. DE D. 370	M.C.
2	0,0755/1,8	STENT A LA V. F. DE D. 370	M.C.
1	0,0755/1,8	STENT A LA V. F. DE D. 370	M.C.

Scale : _____

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STPMAL LIREVIN	S1	
STPMAL LIREVIN	1300	
2008-11-17	88-380	A8



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12H
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 13

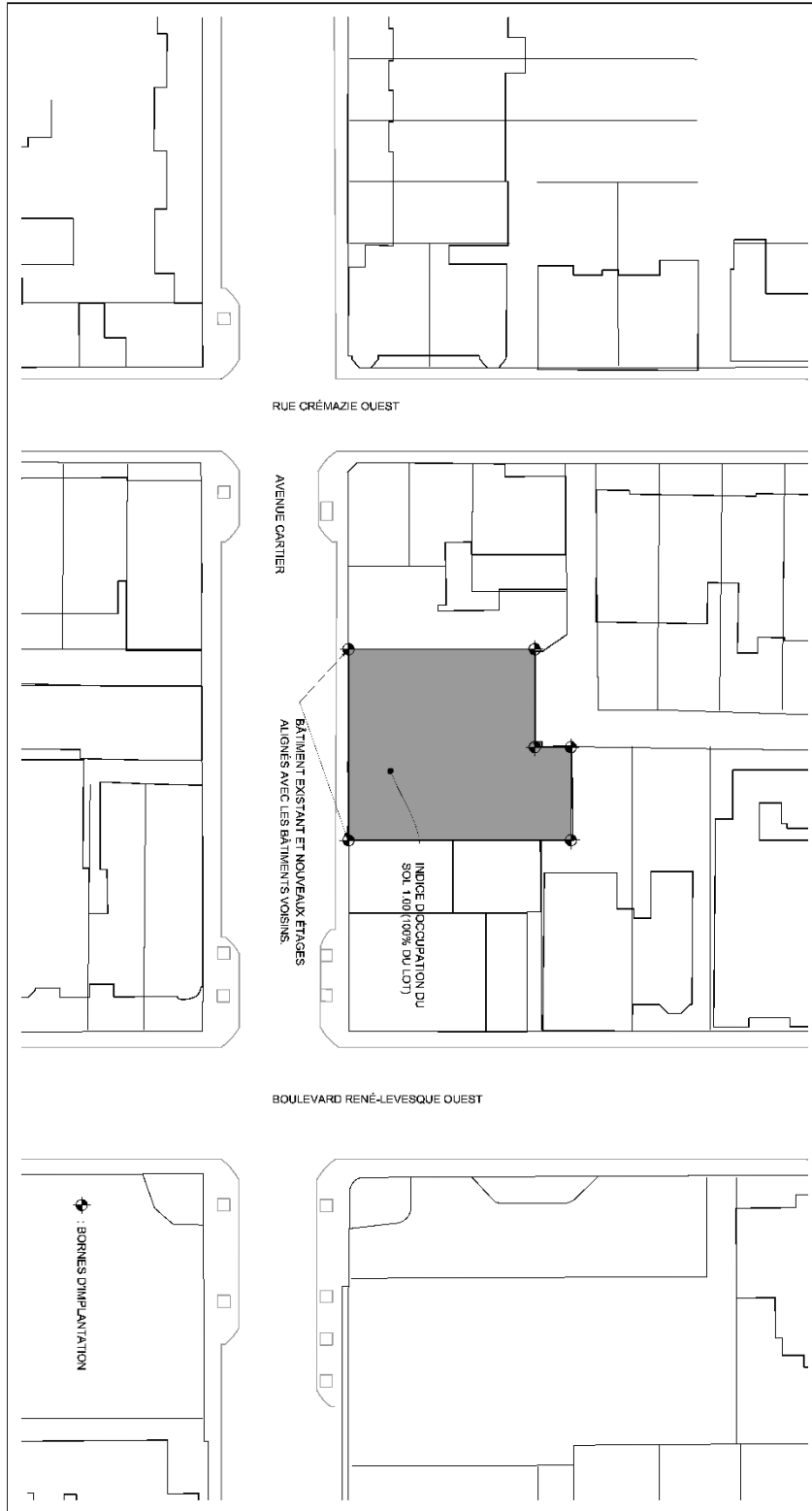
**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 303 402 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

A
B
C
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #1



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

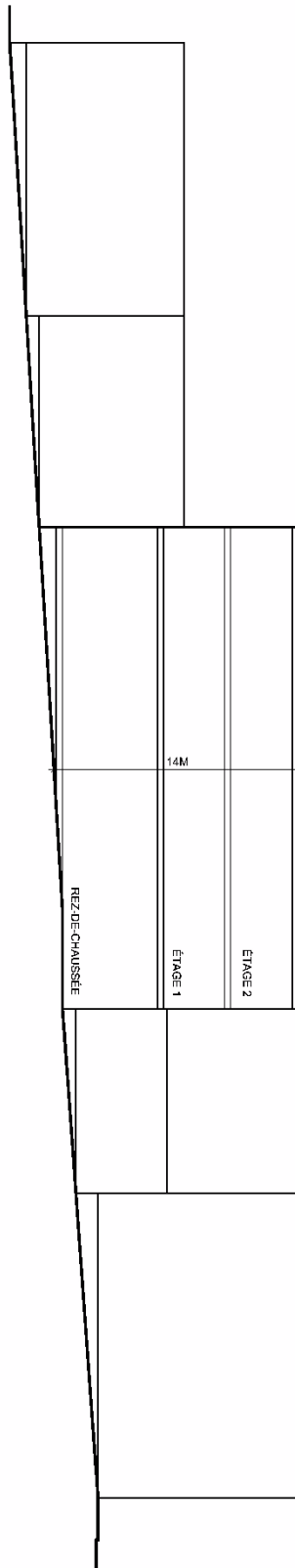
No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

A
B
C
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #2



EQUIPEMENT MECANIQUE PERMIS DANS LA
REGLEMENTATION AU DELA DE LA HAUTEUR
PERMISE



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

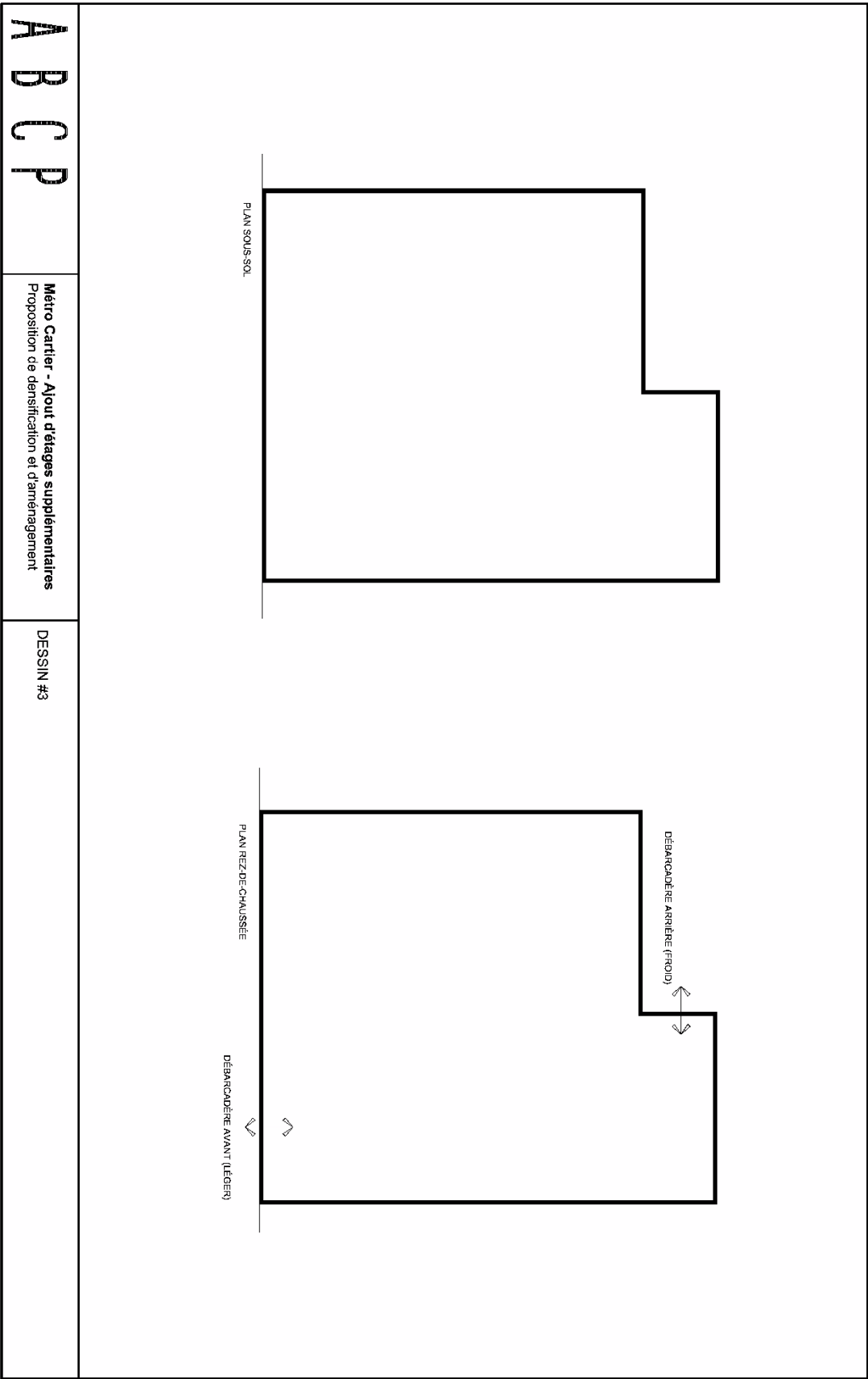
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13B

Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



**A
B
C
P**

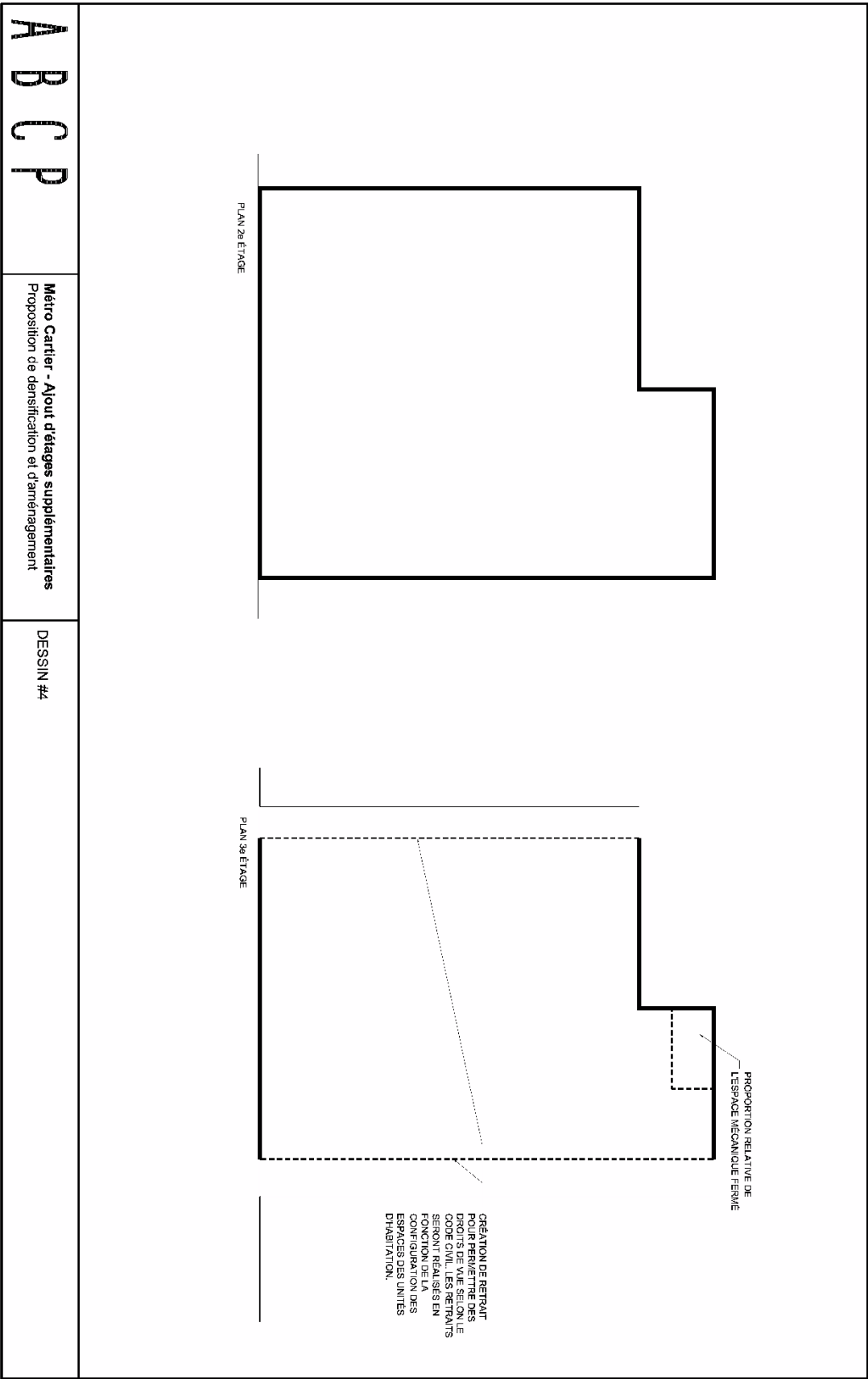
Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #3

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

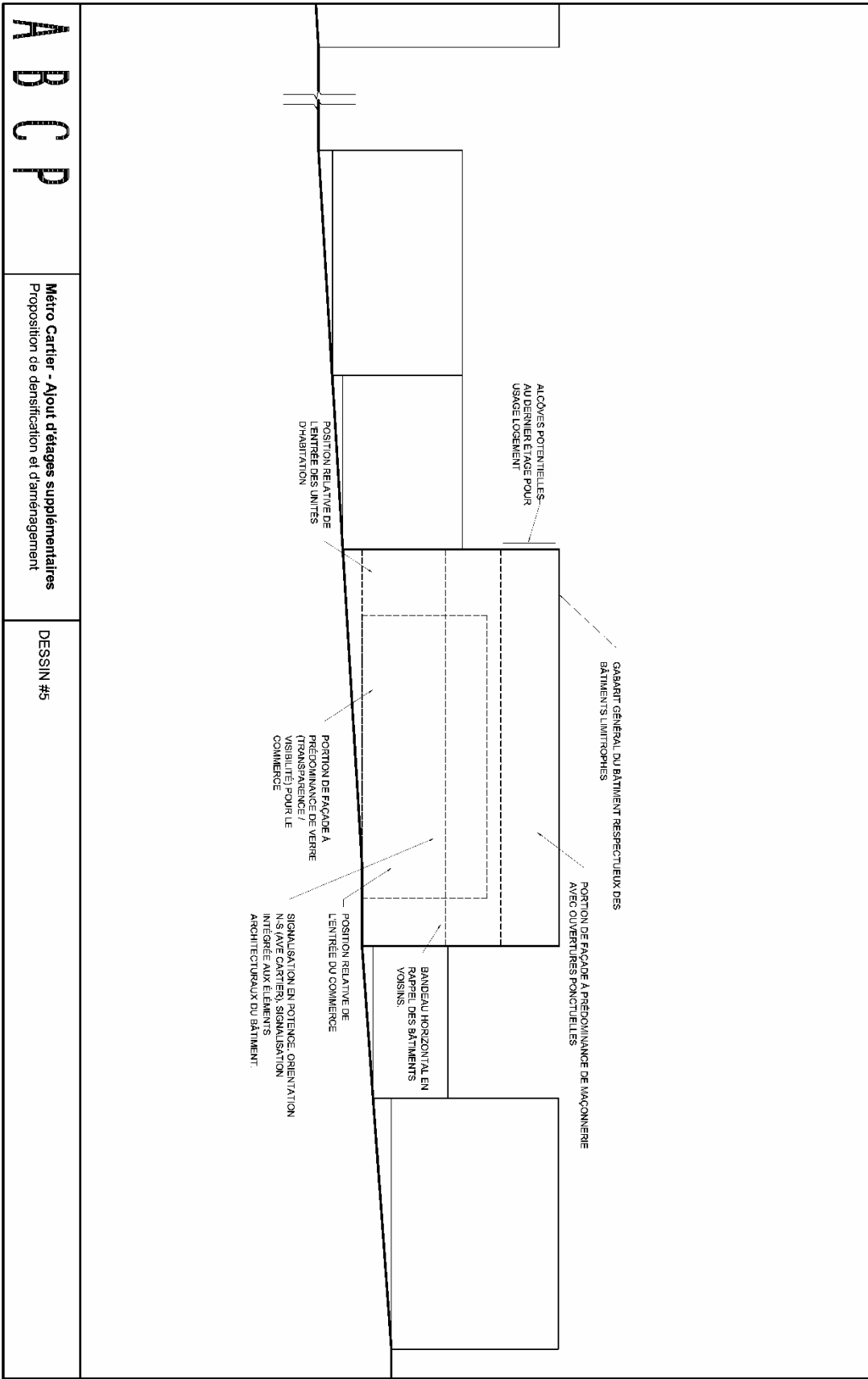


<p style="font-size: 2em; text-align: center;">A B C P</p>	<p style="text-align: center;">Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires Proposition de densification et d'aménagement</p>	<p style="text-align: center;">DESSIN #4</p>
--	--	--

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



A
B
C
P

Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #5

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

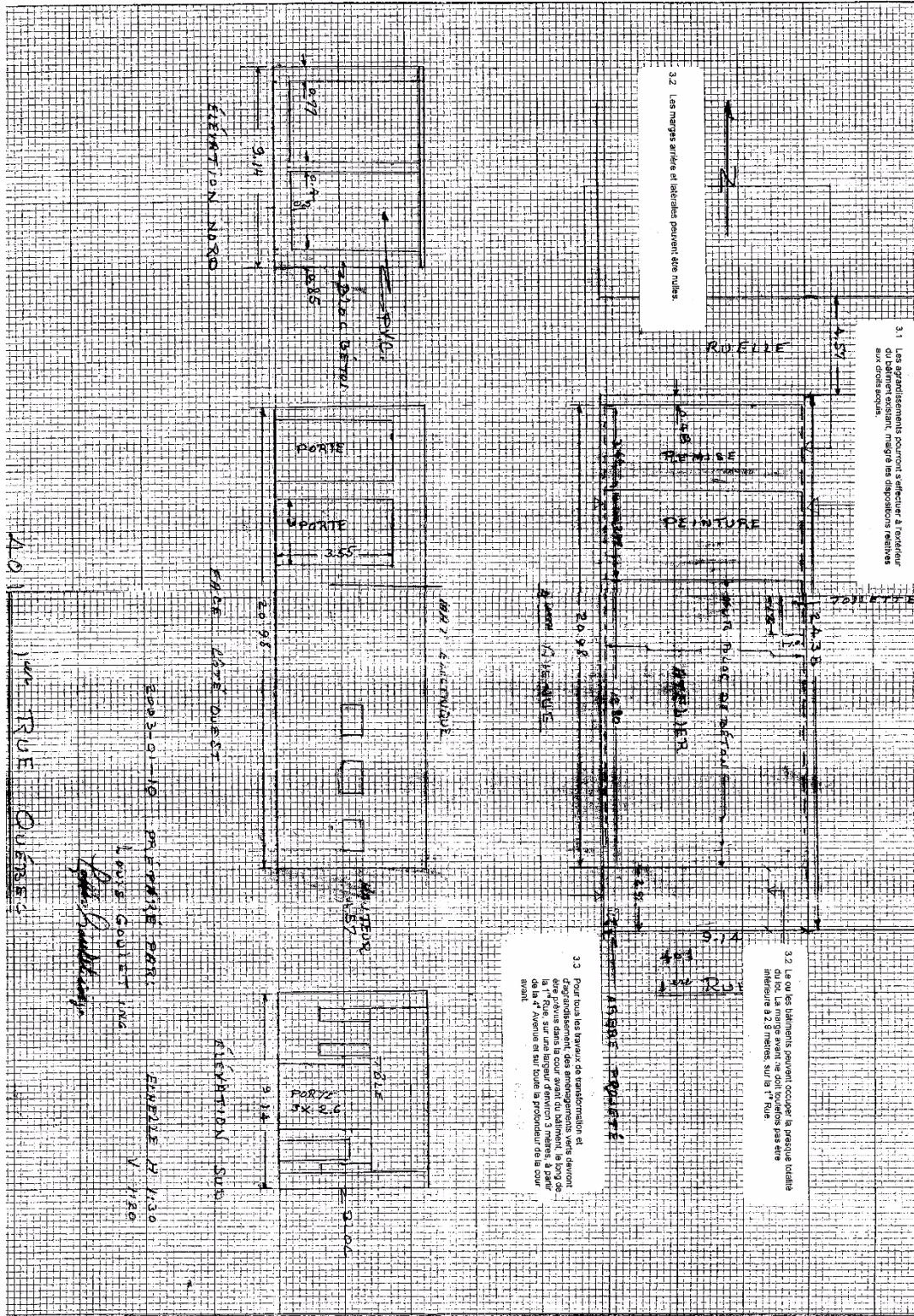
No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 15

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 568 446 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

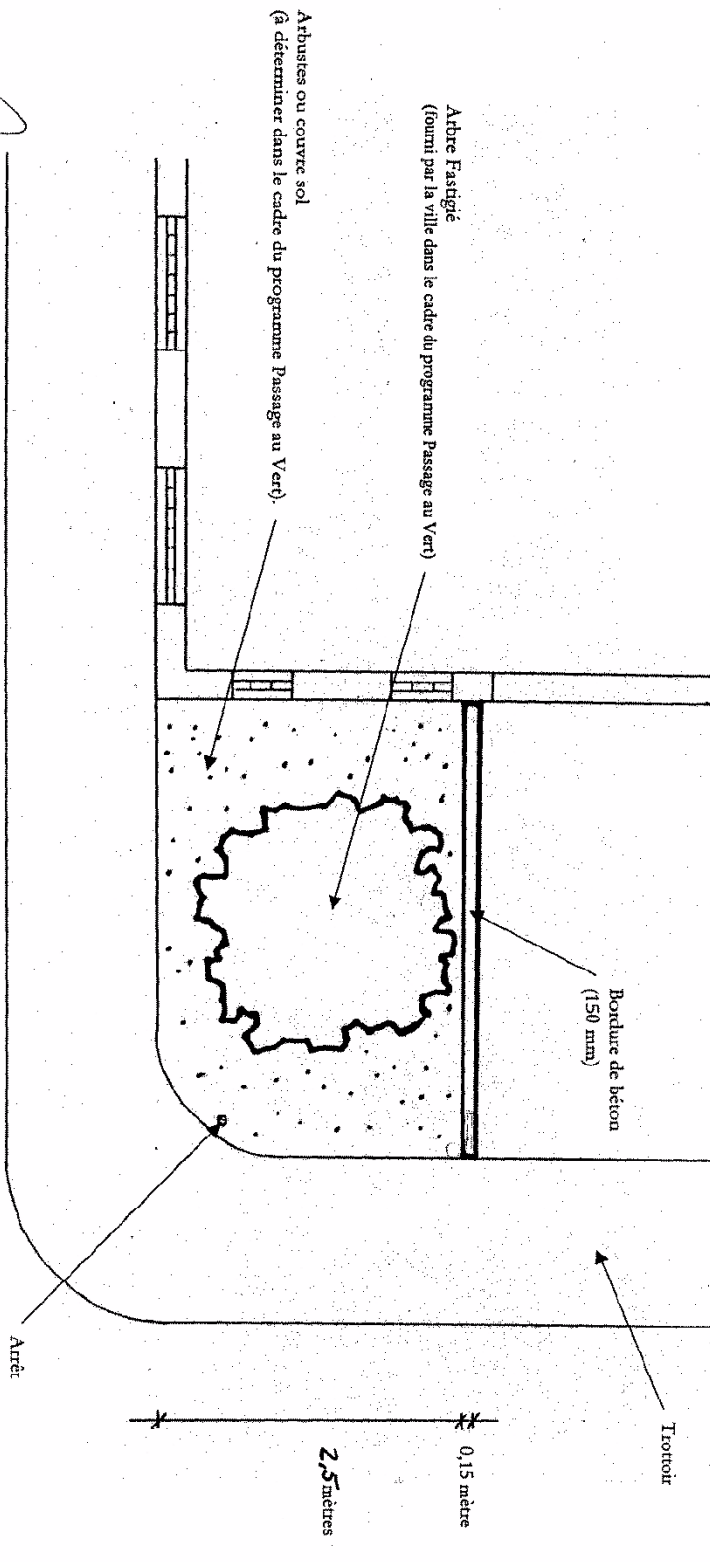
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

Plan d'aménagement – 401, 1^e rue à Québec
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



Mario Ghiba *Mario Ghiba* Date 11 10 04

Échelle 1 : 50



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

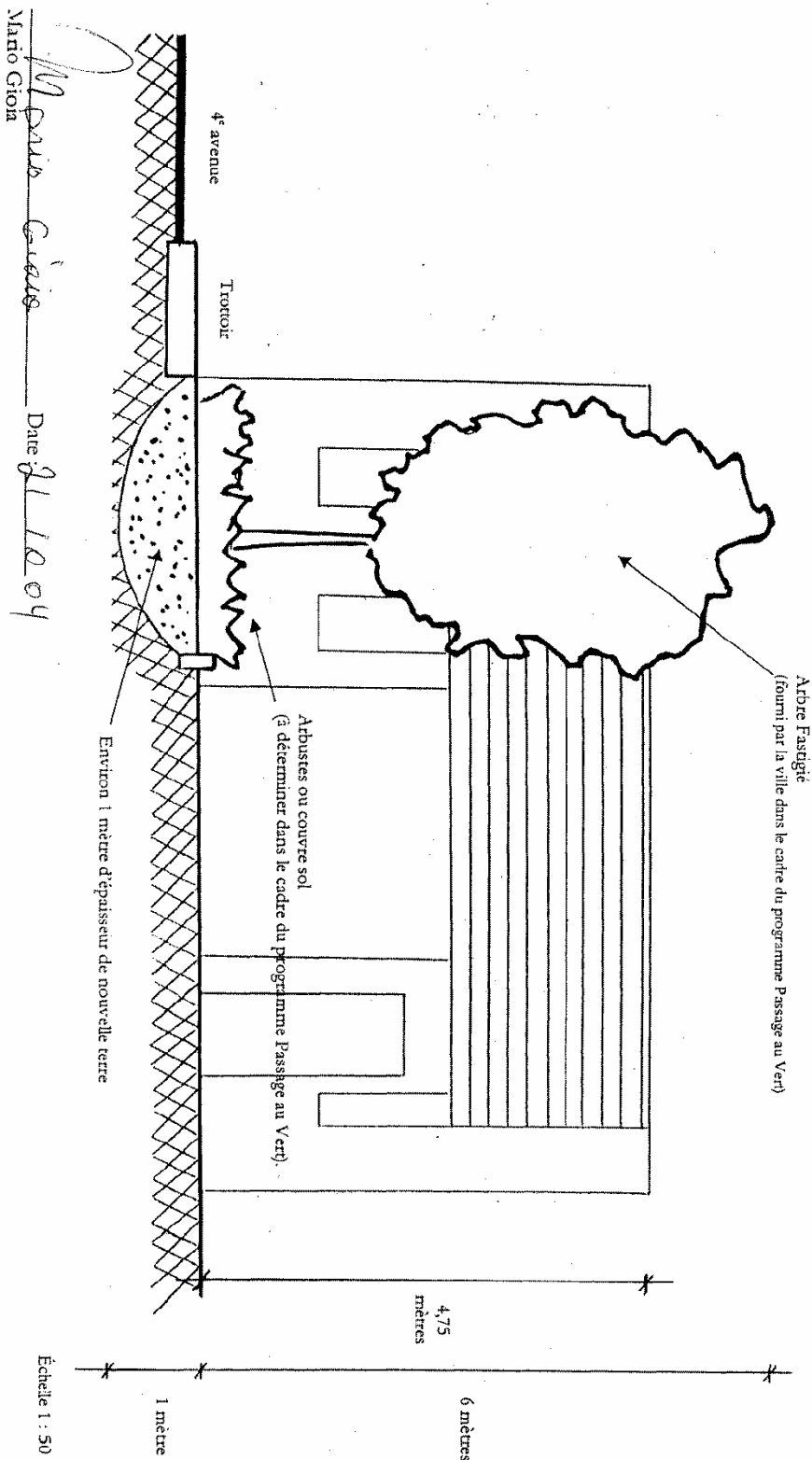
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

Élévation avant – 401, 1^{er} rue à Québec
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



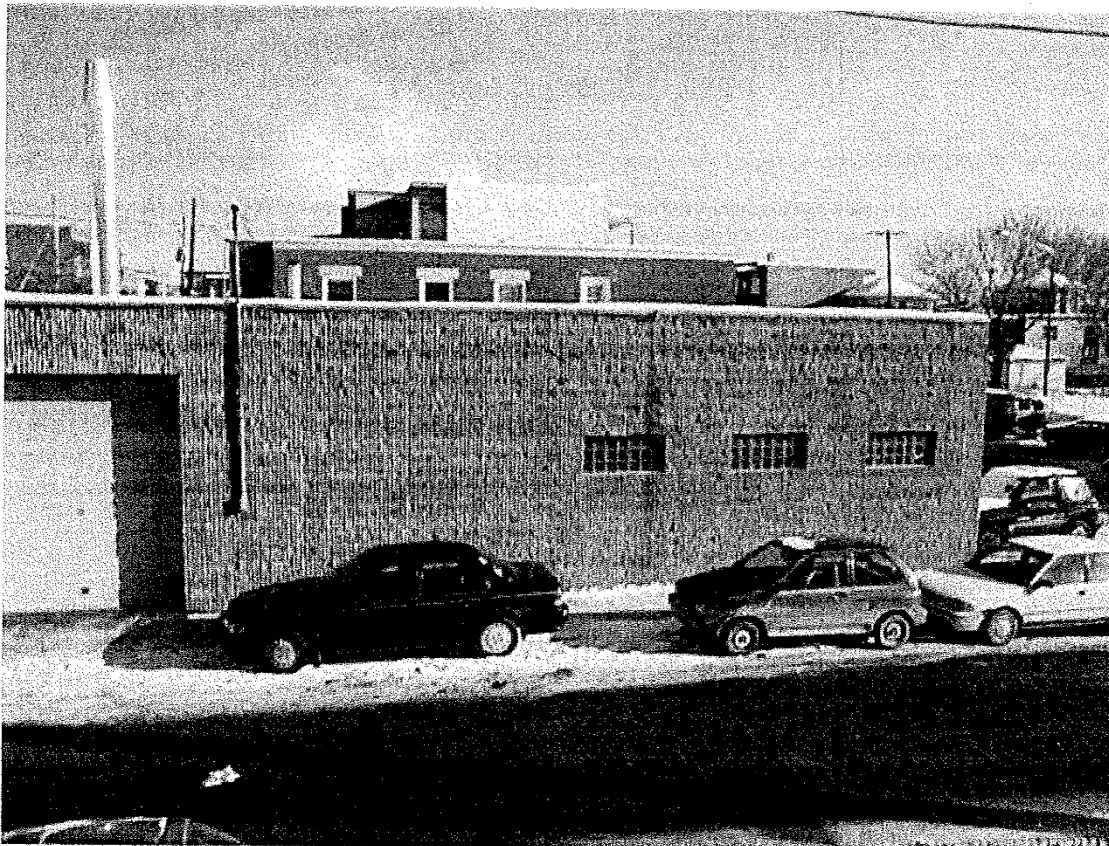
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCAIVQ4PC15C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "OUEST" SUD

Louis Goulet inc.

file://FADCIMAGES\DCP00852.JPG

2003-01-10



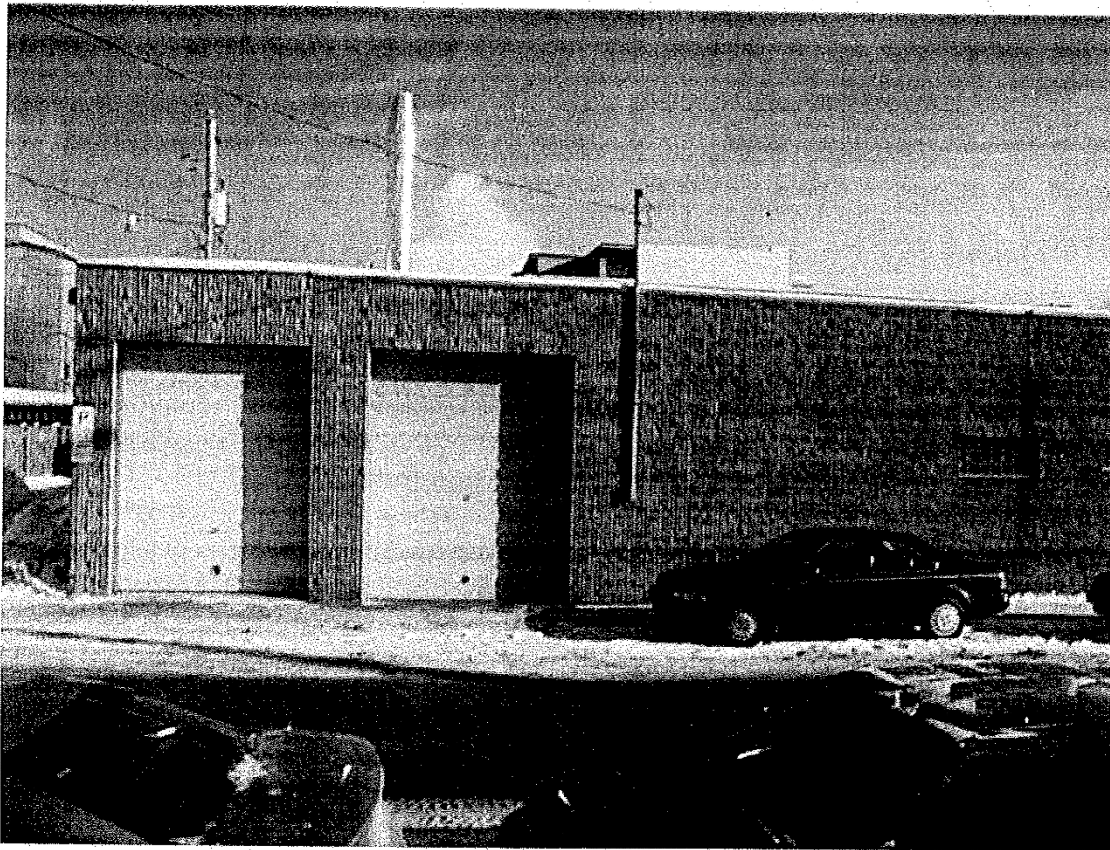
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ELEVATION OUEST "NORD"

Louis Gaudet inc.

file://F:\ADCIMAGES\DCP00851.JPG

2003-01-10

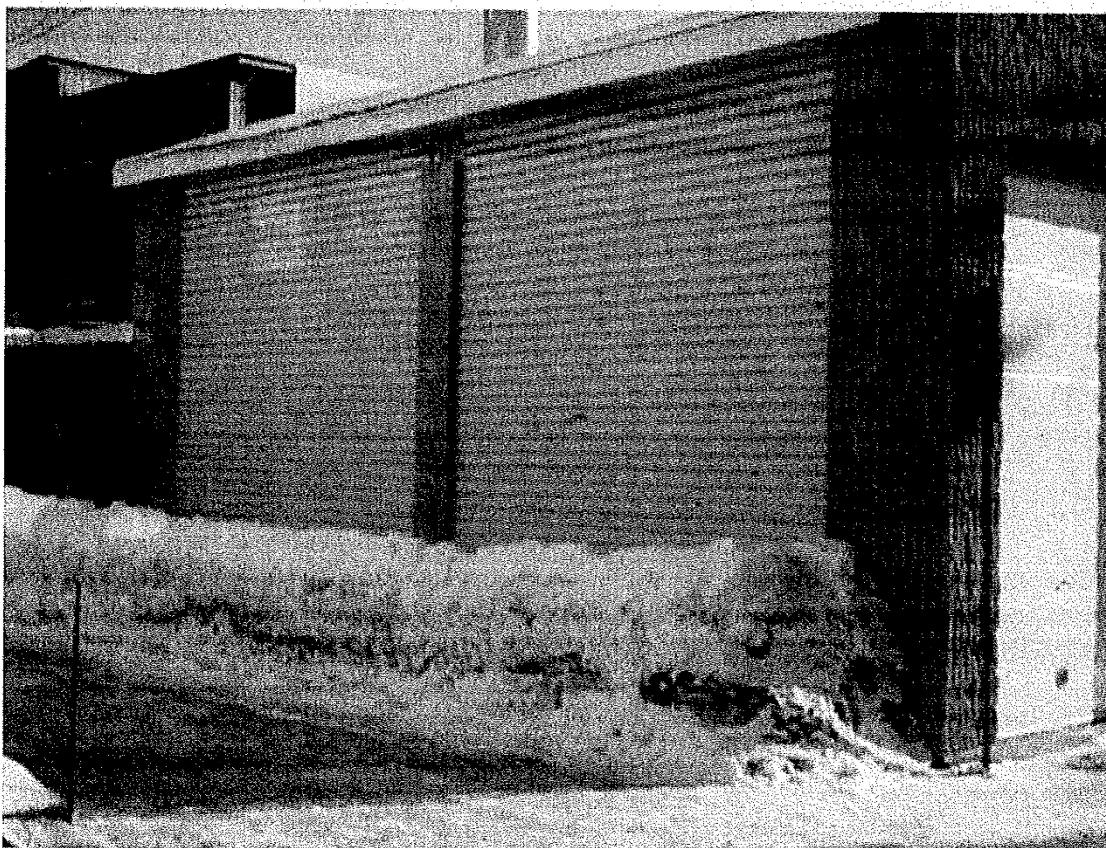


ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "NORD"

Louis Houdet inc.

file://F:\ADCIMAGES\DCP00860.JPG

2003-01-10



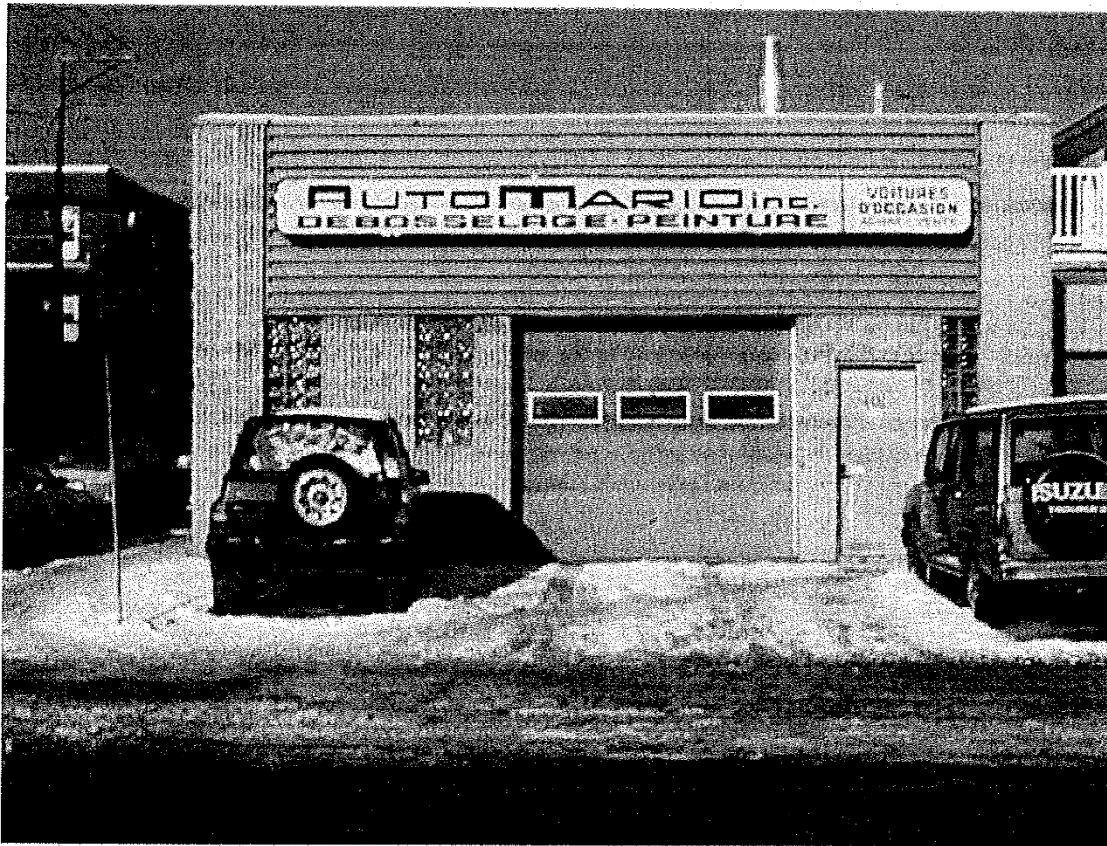
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "SUD"

Louis Boulet inc.

file://F:\DCIMAGES\DCP00858.JPG

2003-01-10



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

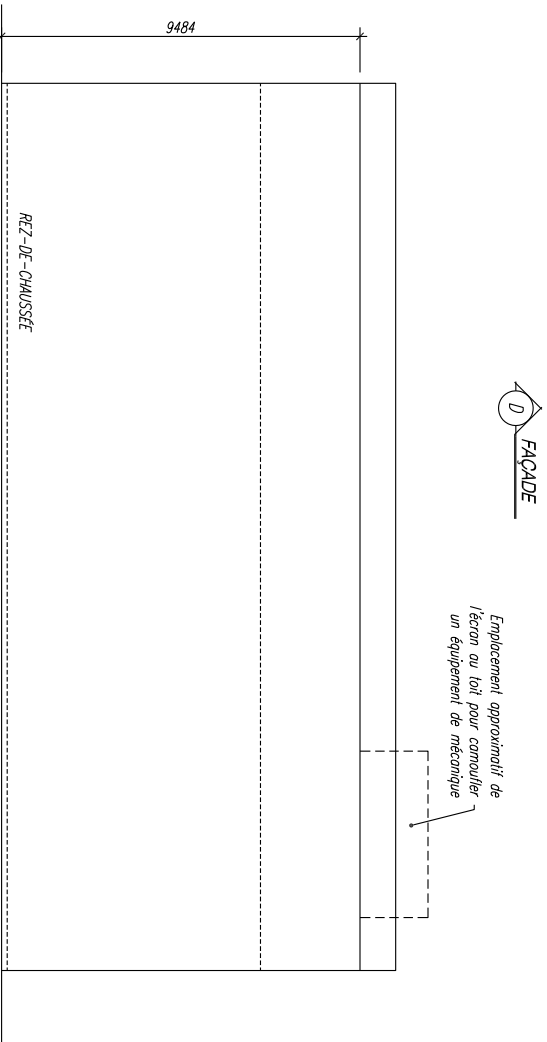
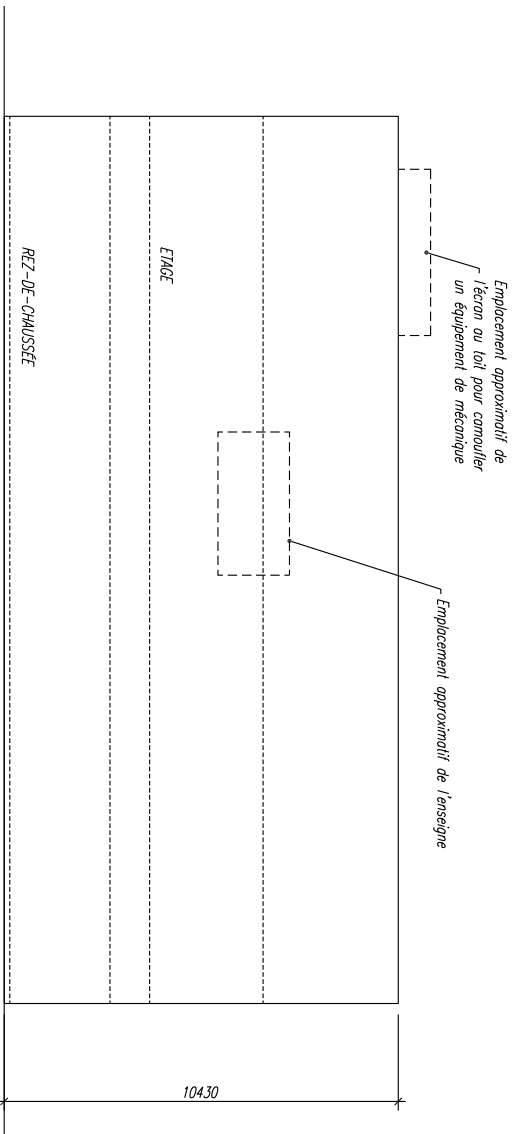
ANNEXE VI

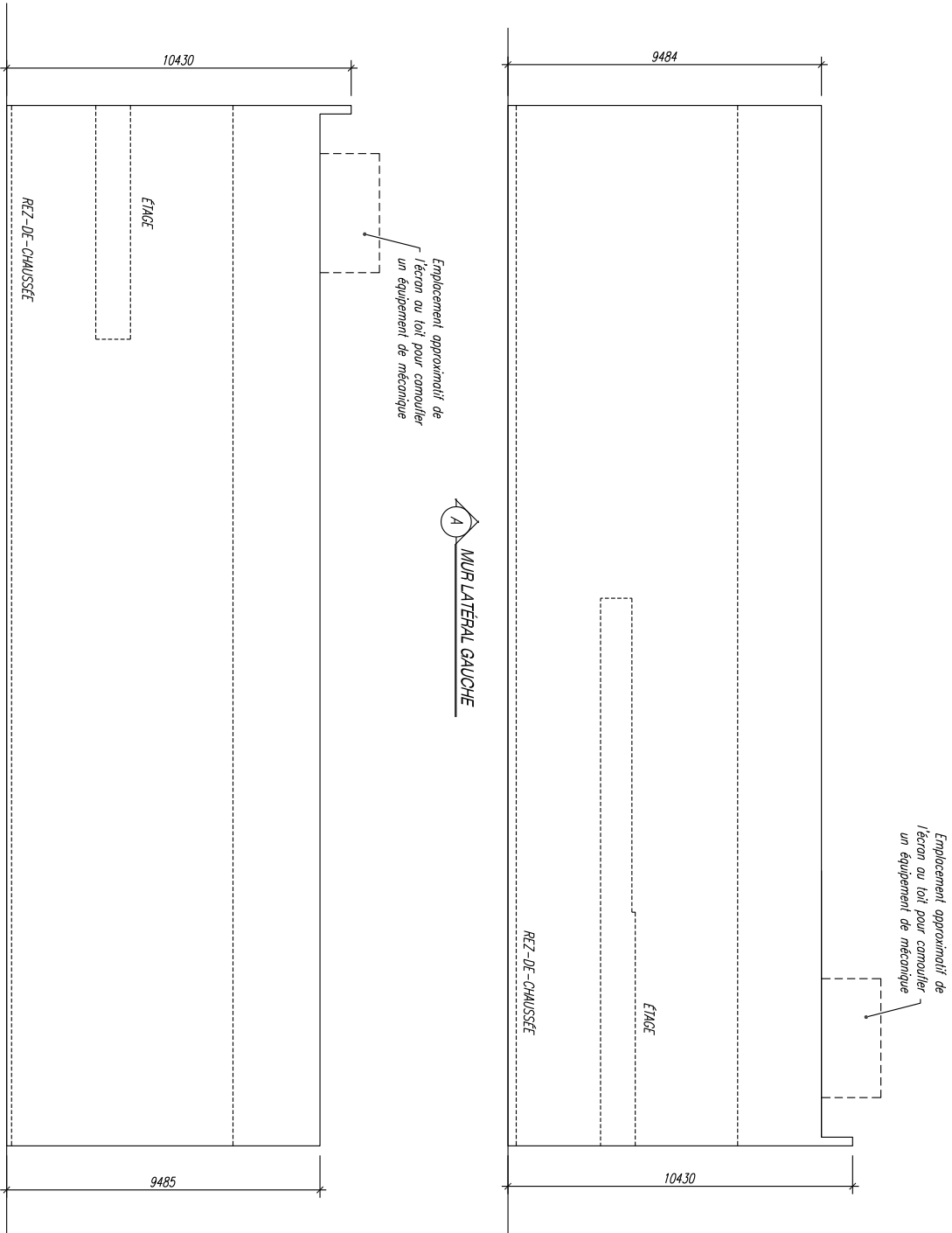
LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15G
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 16





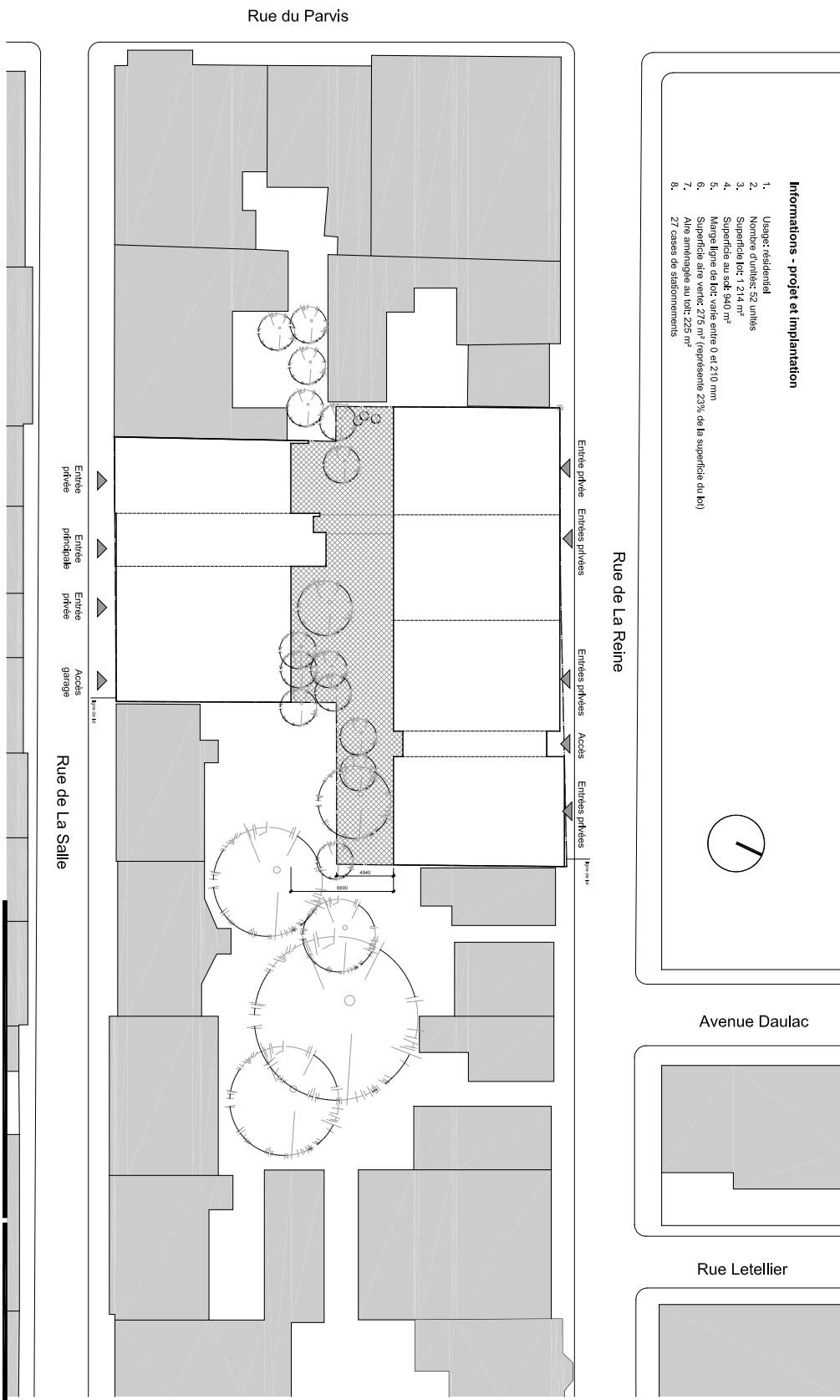
DOCUMENT NUMÉRO 17

Projet Immeuble Bégin - îlot de la Reine - de la Salle

Documents pour plan de construction - gabarits

9 novembre 2011

architecture
eric pelletier architecte
15, Chemin de la Garderie, Québec, Qc G1L 2V2
Tél. : 418 648 0415
Télex : 418 648 1255
e-élec. : architecture@pelletier.com



- Informations - projet et implantation**
1. Usage: résidentiel
 2. Nombre d'unités: 52 unités
 3. Surface lot: 1 214 m²
 4. Surface au sol: 940 m²
 5. Marge libre de lot: varie entre 0 et 210 mm
 6. Surface aire verte: 275 m² (représente 23% de la surface du lot)
 7. Aire aménagée au lot: 225 m²
 8. 27 cases de stationnements



Immobilier Bégin
 architecte
éric PELLÉTIER architecte
 362, Chemin de la Chapelle, Québec, QC G1L 2V2
 Tél. : 418 643 0415
 Courriel : architecture@pellier.com

Plan d'implantation

échelle : 1:300

date D.A.O. : 229

date pour l'impression : 9 novembre 2011

A - 010



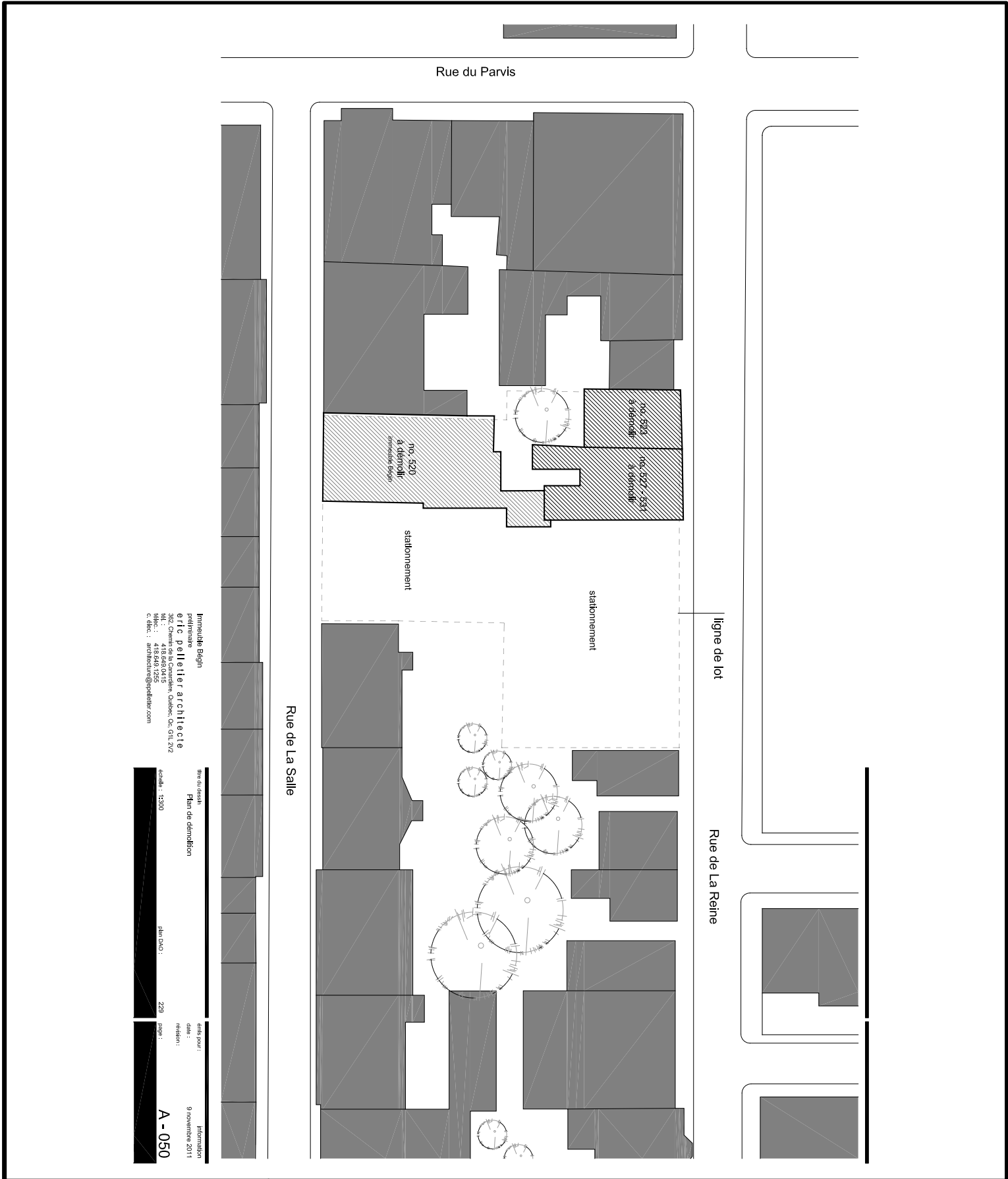
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immobilier Bésin
 architecte
eric pelletier architecte
 302, Chemin de la Concorde, Québec, QC G1L 2V2
 tél. : 418 646 0415
 fax : 418 646 0415
 e.élec. : architecture@pelletier.com

Info du client
 Plan de démolition
 échelle : 1:300
 date DAO : 229

Info pour
 suite
 volume :
 page :
 A - 050

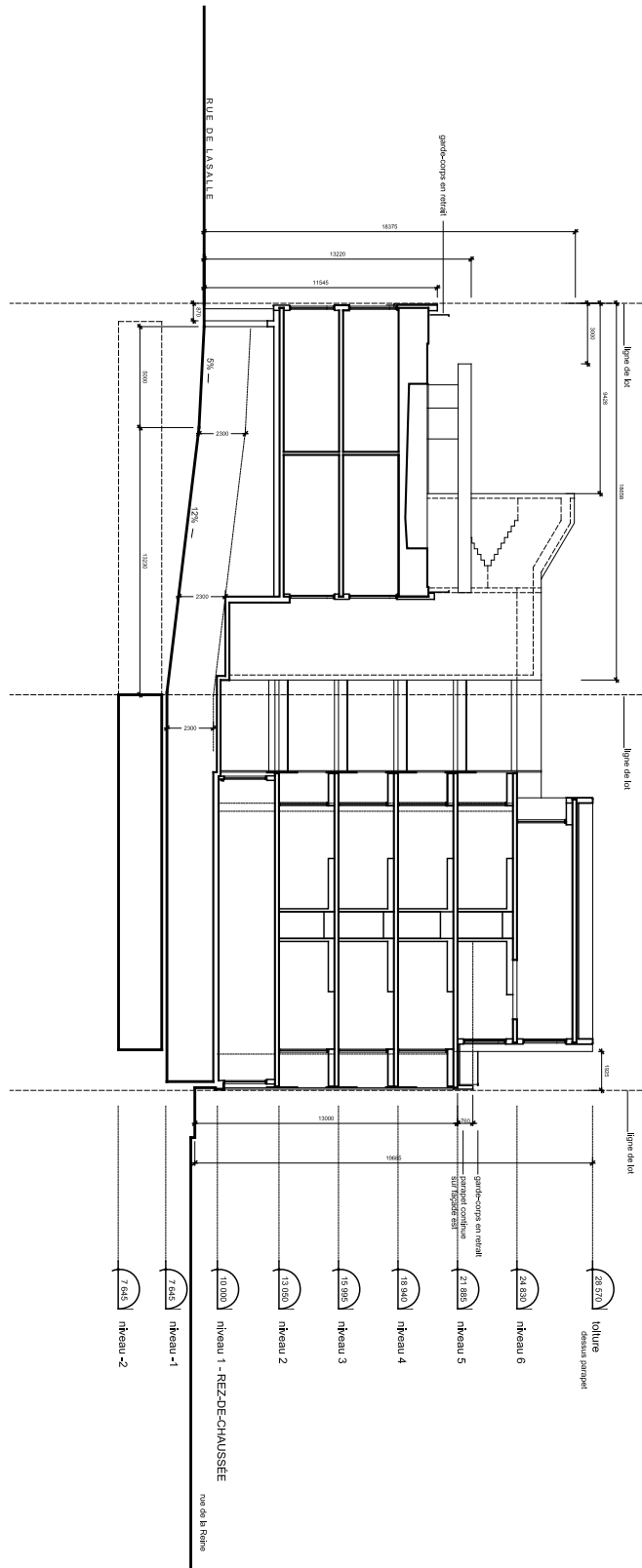
Information
 9 novembre 2011

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immeuble Bégin
 architecte
 362, Chemin de la
 Vallée, Québec, Qc, G1A 2R2
 tél. : 418.643.1256
 téléc. : 418.643.0415
 e. info : architecte@spiffeliter.com

titre du dessin Coupe transversale	émis pour :
échelle : 1/200	date : 9 novembre 2011
plan no. : 229	révision :
A - 200	info :



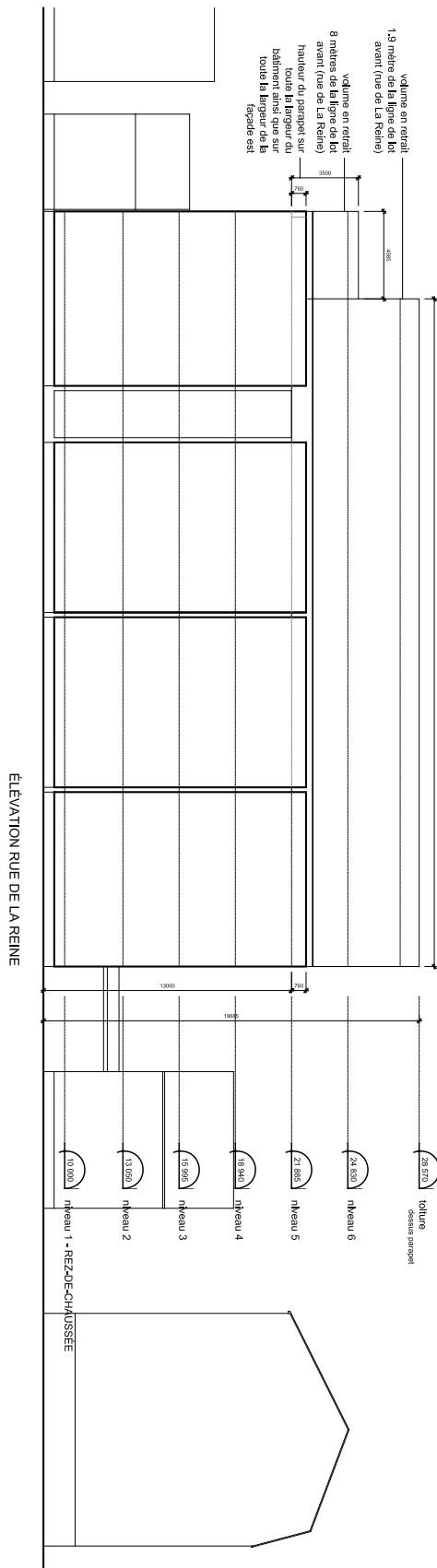
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immédiate Bégin
 architecte
 362, Chemin du Parc, Québec, QC G1A 2R2
 tél. : 418.646.0415
 téléc. : 418.646.1256
 e-mail : architecte@spiffeller.com

titre du dessin : Elevation sur rue de la Reine
 échelle : 1/200
 date pour : 9 novembre 2011
 info : A - 103

ANNEXE VI

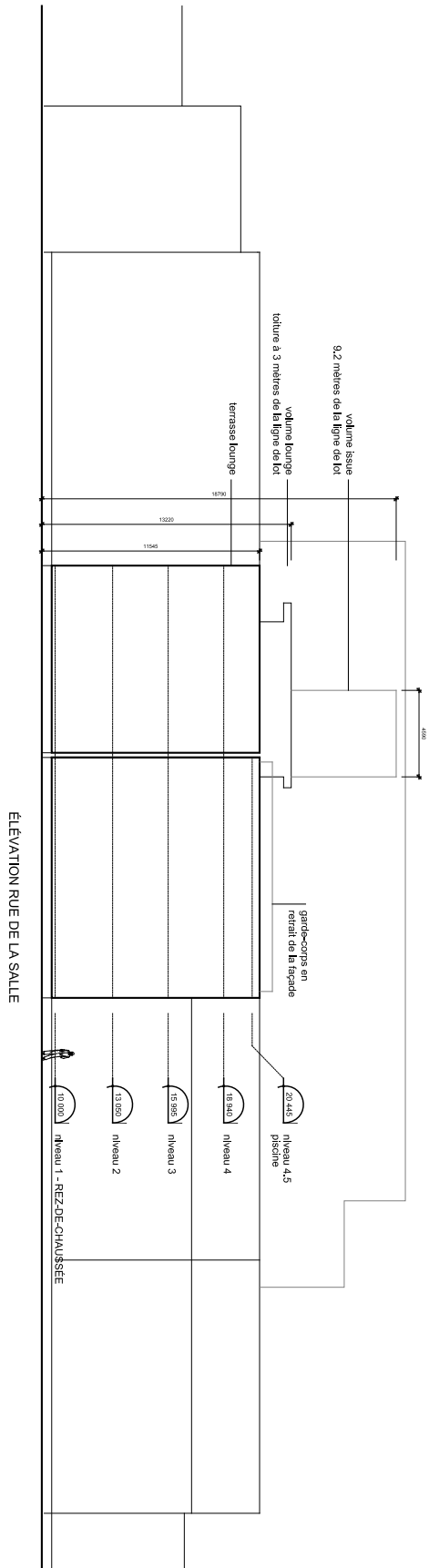
LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME



Immeuble Bégin
 permis de construire
 362 Chemin de la Vallée, Québec, QC G1A 2R2
 tél. : 418 643 7256
 e. : architecte@spidellier.com

titre du dessin : Elevation rue de la Salle
 échelle : 1/200
 date : 9 novembre 2011
 info pour : A - 211

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

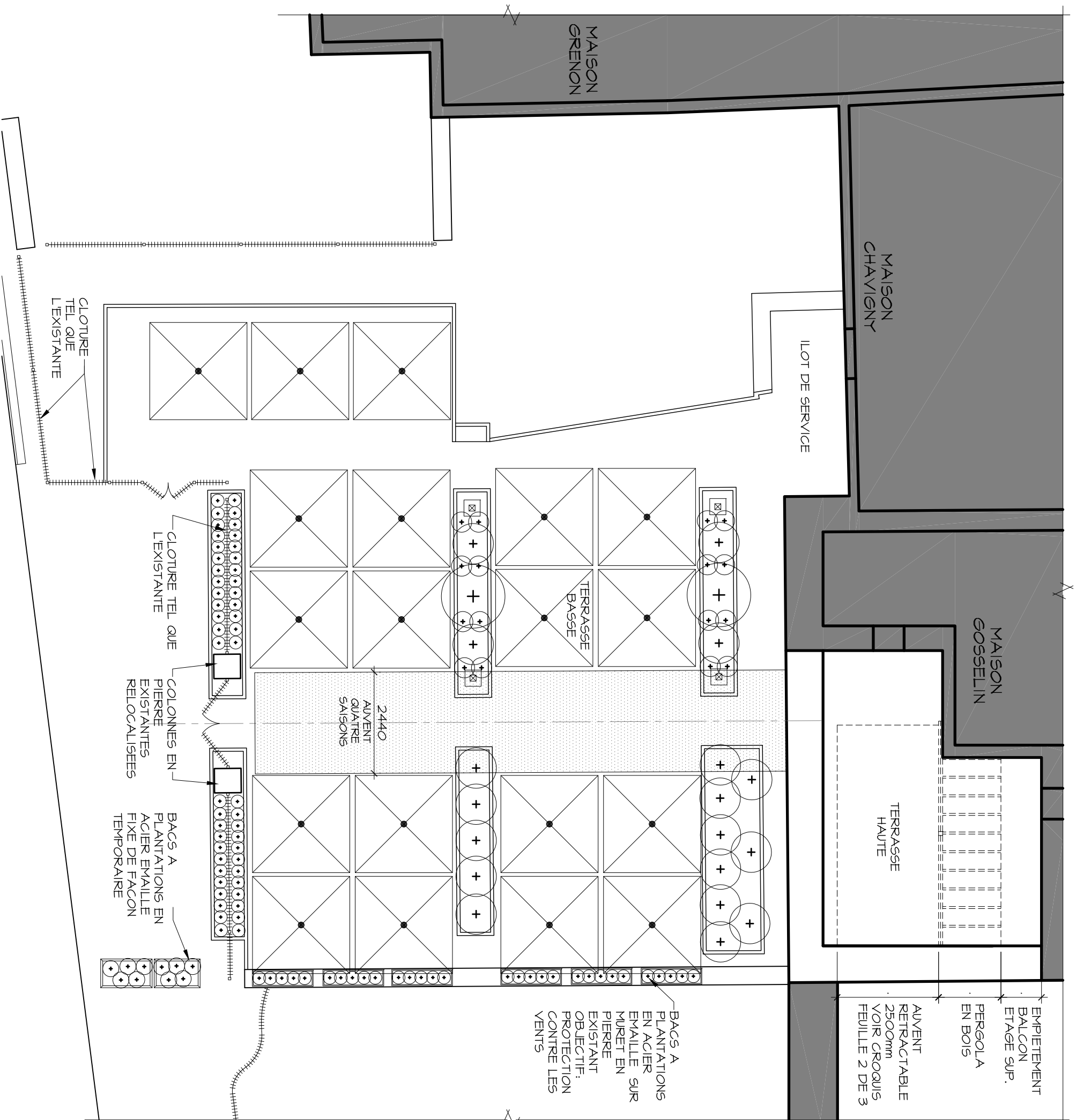
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 17

**TERRITOIRE CONSTITUÉ D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 213 128
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



EMPIEITEMENT
BALCON
ETAGE SUP.
PERGOLA
EN BOIS
TERRASSE
HAUTE
AUVENT
RETRACTABLE
2500mm
VOIR CROQUIS
FEUILLE 2 DE 3

BACS A
PLANTATIONS
EN ACIER
EMAILLE SUR
MURET EN
PIERRE
EXISTANT
OBJECTIF:
PROTECTION
CONTRE LES
VENTS

BACS A
PLANTATIONS EN
ACIER EMAILLE
FIXE DE FACON
TEMPORAIRE

COLONNES EN
PIERRE
EXISTANTES
RELOCALISEES

CLOTURE TEL QUE
L'EXISTANTE

CLOTURE
TEL QUE
L'EXISTANTE

- USAGE**
- CAFE TERRASSE ACCESSOIRE DU RESTAURANT
- DATE D'OUVERTURE**
- RESTAURANT / BAR OUVERTURE DU 15 MARS AU 15 NOV.
 - RESTAURANT OUVERTURE DU 16 NOV. AU 14 MARS
- ABRIS PERMANENTS (TERRASSE BASSE)**
- DIMENSIONS ABRIS CARRES: 2400mm x 2400mm
 - LES ABRIS CARRES SONT MUNIS DE GOUTTIERES, D'APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DECLAIRAGE.
 - LES ABRIS CARRES SONT MUNIS DE TOILES FLEXIBLES ET TRANSLUCIDES POUR FERMETURE.
 - DIMENSION ABRIS CENTRAL: 2440mm DE LARGE
 - DEGAGEMENT MAXIMUM ENTRE LE NIVEAU DU SOL ET LES ABRIS PERMANENTS: 3000mm
 - HAUTEUR MAXIMALE TOTALE DES ABRIS PERMANENTS: 3500mm
- AIRE VERTE (TERRASSE BASSE)**
- 30m²
- REVETEMENT DU SOL (TERRASSE BASSE)**
- TEL QUE L'EXISTANT (PAYE DE BETON) VOIR CROQUIS, FEUILLE 2 DE 2
- REVETEMENT DU SOL (TERRASSE HAUTE)**
- TEL QUE L'EXISTANT
- NIVEAUX**
- LES NIVEAUX DES TERRASSES BASSES ET HAUTES SONT INCHANCHES
- AFFICHAGE**
- VOIR CROQUIS, FEUILLE 2 DE 3



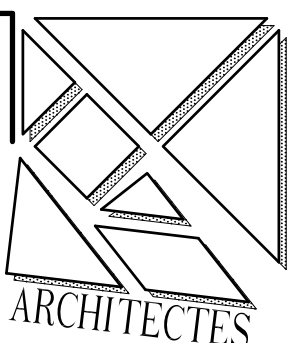
1
2

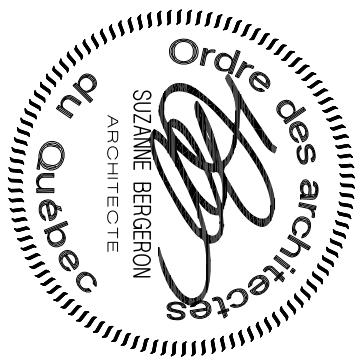
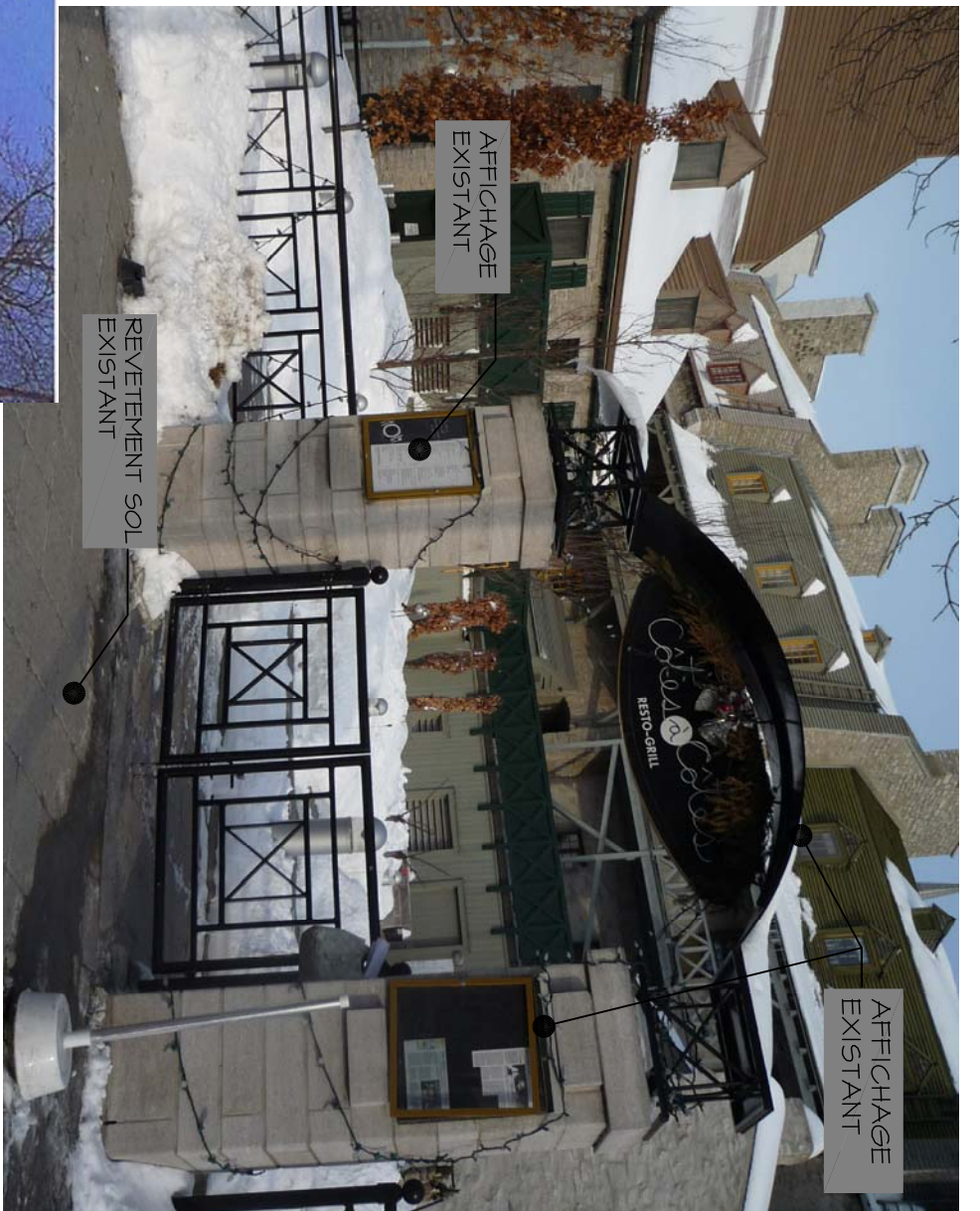
RESTAURANT / BAR COTES A COTES

21, SOUS-LE-FORT, QUEBEC

29 NOVEMBRE 2011

LOUISE AMIOT
SUZANNE BERGERON





2 RESTAURANT / BAR COTES A COTES

21, SOUS-LE-FORT, QUEBEC

29 NOVEMBRE 2011

LOUISE AMIOT
SUZANNE BERGERON

